la CREUSE
le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 10 FÉVRIER 2023

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Présidente
Valérie SIMONET
Conseillère départementale d'AUZANCES

*Conseiller départemental de **GOUZON***
1er Vice-président
Patrice MORANÇAIS
en charge du retour à l'emploi, de l'insertion et du logement

*Conseillère départementale d'**AHUN***
2ème Vice-présidente
Catherine DEFEMME
en charge de l'accueil, de l'attractivité et de la culture

*Conseiller départemental de **BOUSSAC***
3ème Vice-président
Franck FOULON
en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments

*Conseillère départementale de **GOUZON***
4ème Vice-présidente
Marie-Christine BUNLON
en charge de la vie collégienne et étudiante et des sports

*Conseiller départemental d'**AHUN***
5ème Vice-président
Thierry GAILLARD
en charge des Ressources Humaines et du développement durable

*Conseillère départementale de **DUN-LE-PALESTEL***
6ème Vice-présidente
Hélène FAIVRE
en charge du numérique et des mobilités

*Conseiller départemental d'**AUBUSSON***
7ème Vice-président
Valéry MARTIN
en charge des politiques territoriales

*Conseillère départementale d'**EVAUX-LES-BAINS***
8ème Vice-présidente
Marie-Thérèse VIALLE
en charge de l'Autonomie

*Conseillère départementale d'**AUBUSSON***
9ème Vice-présidente
Laurence CHEVREUX
en charge de l'enfance, de la famille et de la santé

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

*Conseiller départemental de **SAINT-VAURY***
Philippe BAYOL

*Conseiller départemental de **GUÉRET 2***
Eric BODEAU

*Conseiller départemental de **GUÉRET 1***
Thierry BOURGUIGNON

*Conseillère départementale de **LE GRAND-BOURG***
Delphine CHARTRAIN

*Conseillère départementale de **GUÉRET 2***
Mary-Line GEOFFRE

*Conseiller départemental de **DUN-LE-PALESTEL***
Laurent DAULNY

*Conseiller départemental de **LA SOUTERRAINE***
Patrice FILLOUX

*Conseillère départementale de **LA SOUTERRAINE***
Marie-France GALBRUN

*Conseillère départementale de **BOUSSAC***
Catherine GRAVERON

*Conseillère départementale de **BOURGANEUF***
Marinette JOUANNETAUD

*Conseiller départemental de **LE GRAND-BOURG***
Bertrand LABAR

*Conseiller départemental de **FELLETIN***
Jean-Luc LÉGER

*Conseiller départemental de **BOURGANEUF***
Jean-Jacques LOZACH

*Conseiller départemental de **BONNAT***
Guy MARSALEIX

*Conseillère départementale de **SAINT-VAURY***
Armelle MARTIN

*Conseillère départementale de **FELLETIN***
Renée NICOUX

*Conseillère départementale de **GUÉRET 1***
Isabelle PÉNICAUD

*Conseillère départementale de **BONNAT***
Hélène PILAT

*Conseiller départemental d'**AUZANCES***
Jérémie SAUTY

*Conseiller départemental d'**EVAUX-LES-BAINS***
Nicolas SIMONNET

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

SOMMAIRE

Ouverture de la Séance.....Page 4

Dépôt et Lecture des Vœux et Motions…….....Page 6

Discours d'introduction de la Présidente……....Page 15

Discours du Groupe de la Gauche…….....……Page 22

Discours du Groupe de la Majorité Départementale…….……...Page 25

Examen des rapports ……..…….Page 27

Vote Vœux et Motions……..…...…….Page 107

Séance Plénière du 10 février 2023

ORDRE du JOUR

Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2022

CD – Modernisation de l'Action Publique, finances et Ressources humaines		page
02/1/15-5563	Indemnités dont ont bénéficié les Elus siégeant au Conseil départemental – année 2022	28
02/1/16-5564	Fonctionnement des groupes d'Elus – Dépenses de personnel	29
02/1/17-5561	Personnel départemental : adaptation des emplois	31
02/1/18-5556	Personnel départemental : tableau des emplois budgétaires et des effectifs de la collectivité	32
02/1/19-5565	Personnel départemental – Budget 2023 masse salariale et frais généraux	44
02/1/20-5571	Laboratoire Départemental d'Analyse - Budget Primitif 2023	45
02/1/21-5575	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille Budget annexe 2023	48
02/1/22-5576	Budget annexe Energies renouvelables Budget Primitif 2023	50
02/1/23-5579	Autorisation de Programme/Crédits de Paiement	53
02/1/24-5584	Budget Primitif 2023 Budget Principal du Conseil Départemental	56
02/1/25-5583	Participations aux structures annexes et attributions de subventions aux associations au titre de l'exercice 2023	72
02/1/26-5566	Taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	78
02/1/11-5534	Information de la Présidente des Marchés Conclus selon une Procédure Adaptée (MAPA)	80
02/1/12-5524	Compte-rendu des actions en justice	81
02/1/28-5599	Représentation du département **RAPPORT SUPPLEMENTAIRE**	54
02/1/13-5549	Subventions 2023 – Dotations cantonales	82
02/4/14-5562	Contrats de projet : assistance technique en assainissement et assistance technique pour l'alimentation en eau potable au sein du PCT-DRNT	85

Accueil et Attractivité		page
02/2/1-5527	Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé : synthèse de l'activité 2022	87
CD – Solidarités, familles, vie collégienne et étudiante, sport		**page**
02/3/2-5551	Aide exceptionnelle à la rénovation énergétique de l'habitat privé – Année 2023	90
02/3/3-5550	Organismes constructeurs – enveloppe de garantie départementale année 2023	91
02/3/4-5543	Premier bilan du schéma départemental de la protection de l'enfance au 31/12/2021	93
02/3/5-5557	Participation salons 2023 Plan Santé	95
02/3/6-5533	Appel à projet « Une Webradio, un parrain » - Plan France 2030	96
02/3/7-5440	Concessions de logements : convention d'occupation précaire, par dérogation, au collège de Saint-Vaury	98
CD - Solidarités territoriales et développement durable		**page**
02/4/8-5559	Plan VETOS 23 – règlement d'application du dispositif	99
02/4/27-5591	Réponse commune à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par la DRAAF de Nouvelle-Aquitaine « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts » **RAPPORT SUPPLEMENTAIRE**	55
CD – Numérique et mobilités		**page**
02/5/9-5540	Redevances d'occupation du domaine public départemental 2023	101
02/5/10-5545	Syndicat Mixte de l'aérodrome de Montluçon-Guéret – Participation du département 2023	102

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Conformément au règlement en vigueur, je désigne Mme Delphine CHARTRAIN comme secrétaire de séance.

POUVOIRS

Mme LA PRÉSIDENTE. – Excusés, M. Laurent DAULNY a donné pouvoir à Mme Hélène FAIVRE, Mme Catherine DEFEMME à Mme Marie-Christine BUNLON, M. Thierry GAILLARD à M. Franck FOULON, Mme Marinette JOUANNETAUD à Mme Marie-France GALBRUN, M. Bertrand LABAR à Mme Delphine CHARTRAIN, M. Jean-Jacques LOZACH à M. Jean-Luc LÉGER, Mme Isabelle PÉNICAUD à M. Thierry BOURGUIGNON et Mme Marie-Thérèse VIALLE à Mme Laurence CHEVREUX.

Je vous invite à signer la feuille de présence.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous informe qu'une correction a été apportée au rapport « Organismes constructeurs – enveloppe de garantie départementale – année 2023 : dans le tableau de situation de l'état de la dette au 1er janvier 2023, il est indiqué comme nom de l'organisme : « ROD » ; il faut lire « COPROD ».

Par ailleurs, deux rapports supplémentaires vous ont été remis sur table, l'un concerne la représentation du Département au sein des EHPAD de MAINSAT et de CHAMBON-SUR-VOUEIZE, qui sollicitent un troisième représentant au sein de leur conseil d'administration ; l'autre vise à apporter une réponse commune à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Nouvelle-Aquitaine, dans une démarche de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts, le Conseil départemental étant identifié comme étant la collectivité la plus légitime pour être membre du consortium et co-porteur du projet.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je vous laisse en prendre connaissance.

Acceptez-vous que nous les examinions ce jour ?... *(Adopté à l'unanimité.)*

Par ailleurs, je dois vous informer, mais j'y reviendrai plus longuement dans mon discours, qu'un changement de représentant de groupe est intervenu au sein de la majorité. C'est ainsi que M. SAUTY fait suite à M. SIMONET.

DÉPÔT ET LECTURE DES MOTIONS ET VŒUX

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au dépôt des vœux et motions, qui sont en train d'être distribués. Je vous propose, comme à notre habitude que les membres des commissions concernées par ces vœux et motions les examinent lors de notre pause déjeuner et puissent nous faire des propositions de modification ou d'adoption à l'identique, que nous voterons en fin de séance.

J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

SITUATION DES MAIRIES DES PETITES COMMUNES RURALES

Vœu présenté par M. Jean-Luc LÉGER
au nom du Groupe de la gauche

M. LÉGER. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le 16 septembre 2022, le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales et l'Association des directeurs généraux des communautés de France ont organisé un colloque intitulé « Secrétaire de mairie : « espèce » menacée de la territoriale ou clé de voûte du bloc local au XXIe siècle ? », colloque durant lequel a été mis en avant le manque d'attrait de la profession et la pénurie dont les mairies de moins de 3 500 habitants sont les victimes. La Creuse est directement concernée par cette pénurie et ce manque d'attractivité.

« Cette situation cache une crise encore plus grave. La fonction d'élu local est directement menacée, les vocations sont découragées, la démocratie locale est en voie d'asphyxie.

« L'article 72 de la Constitution garantit la libre administration des collectivités territoriales, cellules de base de la démocratie. Cependant, vues « d'en haut », les communes ne seraient que le plus ancien échelon administratif, un archaïsme, alors que, dans les faits, et on l'a constaté pendant la crise du covid-19, les communes et leurs élus se sont tenus au plus proche de nos concitoyens, en première ligne.

« À quoi assiste-t-on depuis plusieurs années ? À une véritable mise sous tutelle des élus municipaux qui ne disposent plus d'aucune autonomie en matière de fiscalité locale. L'article 72-2 de la Constitution garantit pourtant l'autonomie financière des collectivités territoriales, puisqu'il indique que « les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources ». L'État a progressivement supprimé les impôts locaux, dont les élus fixaient librement le taux, pour les remplacer par des dotations et des impôts nationaux partagés. La suppression en cours de la CVAE du bloc communal et des Départements est justifiée aux yeux de l'État

par une urgente nécessité de réduction des impôts de production. Le Gouvernement se targue de compenser cette amputation au moyen d'une part des recettes de la TVA, nettement plus dynamique que la CVAE, et donc de préserver l'autonomie financière des collectivités territoriales concernées. Peu importe également si le lien entre entreprises et territoires est rompu.

« Comme le constate l'économiste Michel Cabannes, « la garantie constitutionnelle de l'autonomie financière n'est plus qu'une façade », et, comme le dit Philippe Laurent, vice-président de l'AMF : « Ce que veut l'État, au fond, c'est la suppression de la fiscalité locale. » Ce que les élus locaux peuvent retenir, eux, c'est que ce jacobinisme et cette recentralisation de moins en moins déguisée dénotent le peu de considération que l'État a pour eux, voire le mépris dans lequel il les tient.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,**

« **Demande à Mme la Première ministre** de rétablir l'autonomie financière des collectivités locales et de porter attention à la nécessité de conforter le service public local et la fonction d'élu, s'agissant notamment des petites communes rurales qui sont l'âme de nos cantons et donc des départements. »

(Ce vœu est renvoyé en première commission.)

MULTIPLICATION DES SQUATS EN CREUSE

Vœu présenté par Mme Catherine GRAVERON
Conseillère départementale du canton de BOUSSAC

Mme GRAVERON. – Je vous donne lecture du vœu :

« Le 21 janvier dernier, France 3 Nouvelle-Aquitaine se faisait l'écho de la multiplication des squats dans le sud-est de notre Département, une tendance qui inquiète de plus en plus les habitants et les élus locaux. À l'image de ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE ou encore LA VILLEDIEU, les communes creusoises voient fleurir des occupations illégales dans le désarroi le plus total.

« Ces squats viennent nier l'essence même de ce qui nous unit et instaurent un climat d'insécurité inacceptable dans nos territoires. En effet, comme le proclame l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme* », parmi lesquels se trouve la propriété, socle du pacte républicain. Être propriétaire en Creuse, ce n'est pas seulement posséder de vieilles pierres, c'est aussi s'inscrire dans une histoire et contribuer à entretenir le patrimoine local. Les pierres ont une histoire, on ne squatte pas l'histoire !

« L'image du territoire que véhiculent ces squats est désastreuse et sape le travail de fond que nous réalisons pour la promotion de la Creuse à travers le développement de *L'Esprit Creuse*. Le cadre de vie et la tranquillité font partie intégrante des raisons pour lesquelles des personnes décident de venir s'installer en Creuse, ces squats fragilisent ce qui rend le territoire attrayant.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,

« Demande à M. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme définitif à ces squats en Creuse et d'assurer à tous les citoyens la pleine et entière jouissance de leur droit de propriété. »

(Ce vœu est renvoyé en première commission.)

CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER
au nom du Groupe de la gauche

M. LÉGER. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« Le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 portant réforme des retraites, a été présenté le 23 janvier.

« Nous nous opposons :
- au relèvement uniforme de l'âge légal de départ à 64 ans ;
- à la non-prise en compte des personnes ayant commencé à travailler tôt ;
- à la non-prise en compte des pénibilités ainsi que de la situation des personnes à temps partiel contraint ou à la carrière hachée ;
- à l'injustice consistant à renforcer la faiblesse de la retraite des femmes ainsi que des personnes les plus socialement fragiles ou affectées par les précarités et des carrières incomplètes.

« En outre, le projet gouvernemental dégrade un peu plus la situation des agents du Conseil départemental de la Creuse. En effet, s'agissant de la fonction publique territoriale, le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) met en avant les conséquences du net « décrochage depuis plus de 10 ans des traitements indiciaires par rapport aux rémunérations des autres actifs » sur le montant actuel et à venir des pensions. Après de longues années de gel, le relèvement récent du point d'indice est inférieur de près de 50 % au montant de la hausse des prix sur un an. Or, le projet de réforme des retraites repose sur le principe d'un gel complet du point d'indice entre 2023 et 2027, mais aussi sur une baisse continue des effectifs de la fonction publique qui, en outre, compromettent l'avenir de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). À cet effet de réduction-paupérisation, s'ajoute le recours aux primes qui, *in fine*, accentue un peu plus l'écrasement des pensions de retraite de nos agents parallèlement à la baisse continue et sans précédent de leur niveau de vie.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,**

« **Demande à Mme la Première ministre** de retirer le projet de réforme des retraites. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

CONSTRUCTION DE LA CARTE SCOLAIRE EN CREUSE

Vœu présenté par Mme Hélène FAIVRE
Conseillère départementale du canton de DUN-LE-PALESTEL

Mme FAIVRE. – Ce vœu se lit ainsi :

« Jeudi 2 février 2023, France Bleu annonçait la suppression de 5 postes d'enseignants en Creuse à la rentrée prochaine. Plusieurs dizaines d'élus locaux ont été contactés seulement quelques jours en amont pour leur annoncer que leur commune était sur la liste des cas éligibles à la fermeture de poste. Rien de plus ! Le couperet tombera le 23 février, mais, d'ici là, on ne sait pas ! Et surtout, on avertit au dernier moment pour éviter la protestation… Les années se suivent et la méthode ne change pas, à notre plus grand regret.

« En tant qu'élus locaux, nous savons le rôle structurant d'une école pour le territoire et sa vitalité, et avant tout l'importance du maillage de proximité pour les enfants et leurs familles. Pour autant, nous ne nions pas la priorité à donner à la pédagogie. C'est pourquoi nos collectivités accordent toute leur attention, leur bienveillance et tous les moyens nécessaires afin de répondre aux besoins matériels et humains pour le bon fonctionnement de leurs écoles.

« Aussi, nous savons que lorsqu'une suppression de poste est annoncée, c'est tout l'équilibre de l'organisation des effectifs scolaires qu'il faudra repenser. Lorsqu'une suppression de poste est actée, c'est un établissement qui peut devoir être fermé et des agents que nous allons devoir réaffecter. Une école, ce n'est pas seulement un professeur et son enseignement. Dans de nombreux cas, les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) impliquent la présence d'une seule classe par école, si bien qu'une suppression de poste se traduit par une fermeture d'école ! Il est impensable et irrespectueux vis-à-vis de nos collectivités, de leurs personnels et des usagers, de bâcler la fermeture d'une école de plus d'un siècle en quelques semaines seulement, sans concertation ni préparation de la suite !

« Conscients de la nécessité de repenser l'avenir de nos écoles sur notre territoire, nous nous sommes proposés d'accompagner les services de l'éducation nationale pour coconstruire les choix des prochaines années. Nous ne pouvons donc que manifester notre désapprobation face à ce nouveau calendrier construit unilatéralement. L'absence de concertation avec les élus à l'échelle départementale et le manque de connaissance des réalités des territoires conduisent à des choix aux conséquences désastreuses.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,

« Demande à M. Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de mettre en place un calendrier partagé et moins « précipité » dans la construction des cartes scolaires et d'instaurer une véritable concertation préalable avec les élus. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

SITUATION SCOLAIRE DANS LA CREUSE
ET POLITIQUE ÉDUCATIVE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Motion d'urgence présentée par Mme Isabelle PÉNICAUD
et M. Thierry BOURGUIGNON
au nom du Groupe de la Gauche

M. BOURGUIGNON. – Je vous en donne lecture :

« **Considérant** que 41 postes d'enseignants seraient supprimés en Limousin à la prochaine rentrée scolaire, dont 23 postes de professeurs des écoles, que la Creuse perdrait 5 postes dans le premier degré ;

« **Considérant** que des baisses de dotation horaire globale (DHG) impacteront à nouveau les lycées et collèges de la Creuse et notamment l'enseignement de technologie en classe de 6ème, qui perdrait l'équivalent de 3,5 postes sur 18 ; qu'à moyen terme le maillage territorial de nos collèges est directement menacé ;

« **Considérant** qu'en 2018 et à nouveau en 2022, le ministre de l'Éducation nationale a déclaré solennellement que l'État aura « une vision pour les écoles et les collèges situés en milieu rural » et qu'il consacrera en 2023 des moyens à la réussite éducative et à l'innovation pédagogique en milieu rural dans le cadre de la refonte de la carte des zones d'éducation prioritaire (ZEP) ;

« **Considérant** qu'en 2018, a pris fin le « protocole ruralité » qui empêchait de retirer à la Creuse des postes d'enseignants, que depuis lors aucune politique concertée de prospective ou d'innovation partagée n'a été mise en œuvre dans la Creuse afin de prévenir et de tirer les conséquences de l'effacement du service public de l'éducation dans le département ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,**

« **Demande à M. le ministre de l'Éducation nationale :**

- **de doter** le département de la Creuse, à la rentrée 2023, des moyens indispensables à la grande ruralité et donc à la formation de sa jeunesse ;
- **d'y rétablir les moyens humains** de l'Éducation nationale afin d'interrompre le cercle vicieux : chute démographique - affaiblissement du service public - baisse d'attractivité - désertification - démédicalisation et déqualification territoriale ;
- **d'assurer à la prochaine rentrée scolaire un service de remplacement dans le premier degré** adapté aux besoins d'un enseignement de qualité pour tous nos enfants ;
- **de participer à la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation rurale par l'école**, par exemple, en corrigeant le critère peu adapté de « taux d'encadrement départemental » des élèves par celui de « taux de pauvreté parentale et d'éloignement géographique des élèves pour accéder au service public de l'éducation ».

(Cette motion d'urgence est renvoyée en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ZONAGE DE LA NOUVELLE CARTE DE CALAMITÉS AGRICOLES POUR LA SÉCHERESSE EN CREUSE

Vœu présenté par M. Valéry MARTIN
Conseiller départemental du canton d'AUBUSSON

M. Valéry MARTIN. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Les vagues de chaleur qui ont successivement touché la Creuse l'été dernier ont profondément déstabilisé l'écosystème. Soumise à ce stress climatique, la nature peine, en effet, à recouvrer l'ensemble de sa vitalité. Cette situation a des répercussions directes pour celles et ceux dont le travail est intimement lié à l'état de santé de l'environnement et, au premier rang desquels, les agriculteurs. Les fourrages manquent déjà dans de nombreuses exploitations en Creuse, une réalité que semble complètement sous-estimer la nouvelle carte de calamités agricoles pour la sécheresse.

« Alors que les bilans fourragers établis par les acteurs de la filière en Creuse, dont la Chambre d'agriculture, faisaient état d'une diminution des récoltes fourragères de 38 % à 45 % pour l'ensemble des exploitations en Creuse, le zonage retenu exclut 162 communes du département, soit plus de la moitié des communes creusoises. Entre la vue du ciel et la réalité sur le terrain, le Gouvernement a préféré rester hors-sol et se fier uniquement à des images satellites. Les conséquences de ces choix de zonage, eux, sont bien réelles, à commencer par la décapitalisation dans les exploitations, fragilisant encore un peu plus un des piliers de notre économie locale.

« L'avenir de notre pays passe par un soutien sans faille à celles et ceux qui contribuent à en assurer l'indépendance alimentaire. Autour d'une exploitation, c'est tout un équilibre local qui se crée. Du boucher aux restaurants, en passant par les négociants et autres entreprises de matériel agricole, il n'est pas un pan de notre économie qui ne soit pas fragilisé par une perte de productivité de nos exploitations agricoles.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,**

« Demande à M. Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de prendre en urgence les mesures nécessaires pour le classement de l'ensemble du territoire en zone de calamités agricoles pour la sécheresse de l'année 2022 en Creuse. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

CONSÉQUENCES DES CHUTES DE GRÊLE EN CREUSE

Vœu présenté par M. Jérémie SAUTY
Conseiller départemental du canton d'AUZANCES

M. SAUTY. – Ce vœu se lit ainsi :

« La nuit du 4 juin 2022 aura plongé une partie de la Creuse dans un désarroi sans précédent que l'élan de générosité a, pour un temps, apaisé. À ce titre, nous pouvons saluer l'action de nos pompiers qui ont accompli un travail titanesque pour assurer l'étanchéité provisoire des bâtiments et qui, au-delà du secours aux biens, ont réconforté et maintenu l'espoir pour ceux qui pensaient avoir tout perdu.

« Mais cet apaisement n'a duré qu'un temps seulement… Une fois passée l'urgence de la mise en sécurité des habitations, le quotidien s'est trouvé tout entier suspendu aux rapports d'expertise et aux procédures d'indemnisations. Et après plus de huit mois d'attente, nombreux sont ceux qui doivent vivre dans des conditions de grande précarité.

« Malgré toute la bonne volonté des entreprises locales, cet orage dévastateur laisse encore de lourds stigmates, des angoisses et une peur du lendemain relayée par de nombreux maires dont les communes restent profondément marquées par ces dégâts.

« Si l'action de l'État en Creuse a permis d'accélérer la rénovation des exploitations agricoles et qu'une attention particulière sera sans doute réservée aux collectivités dont le patrimoine a été touché, la situation est loin d'être réglée pour les maisons d'habitations, dont seulement 10 à 20 % ont pu être remis en état.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,**

« Demande à Mme Élisabeth BORNE, Première ministre, de poursuivre l'engagement de l'État vis-à-vis des sinistrés, et de prendre en urgence les mesures nécessaires pour accélérer la remise en état des habitations privées, avec un accompagnement renforcé pour les populations les plus vulnérables. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

AVENIR DE LA LIGNE POLT

Vœu présenté par Mme Hélène PILAT
Conseillère départementale du canton de BONNAT

Mme PILAT. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Depuis l'imbroglio généré par l'annonce de la suspension non concertée du train de 7 heures 35 reliant la gare de LA SOUTERRAINE à celle de Paris-Austerlitz, de nombreuses annonces ont été faites autour de l'avenir de la ligne POLT, sans pour autant clarifier la position du Gouvernement et de la SNCF à son égard.

« En attendant, pour les usagers les jours se suivent et se ressemblent… Un problème de givre, et c'est ce sont trois heures d'attente pour plus de 300 passagers de l'Intercités n°3624 avant-hier.

« Ces incidents en cascade prouvent à quel point il est nécessaire d'accélérer les travaux de régénération des infrastructures et l'acquisition du matériel roulant. Ils démontrent également la nécessité d'engager sans plus tarder la phase de modernisation de cette ligne vitale pour la Creuse, comme pour l'ensemble des territoires ruraux qu'elle traverse.

« La situation de la ligne POLT ressemble étrangement à celle de la ligne PARIS/CLERMONT-FERRAND puisqu'il fallait 2 heures 58 de trajet pour rallier les deux villes en 2008, contre 3 heures 14 aujourd'hui. Cet axe emprunté par les Creusois vivant plus à l'est du département subit, lui aussi, de nombreux retards occasionnant une dégradation de la qualité de service.

« Les lignes des trains *Intercités* représentent l'avenir de la mobilité dans l'ensemble des territoires, et plus particulièrement dans notre Massif Central. L'urgence est donc d'assurer très rapidement l'avenir de la ligne POLT. C'est pourquoi nous sommes fermement opposés à une éventuelle relance du projet de LGV LIMOGES-POITIERS, relance qui serait synonyme d'une aggravation du retard dans les travaux déjà prévus sur la ligne POLT. D'autres lignes nécessitent toute l'attention des pouvoirs publics pour améliorer le maillage de l'ensemble du territoire national ; la ligne PARIS-CLERMONT-FERRAND en fait partie.

Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,

« Demande à M. Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports, d'agir auprès de la SNCF pour que les investissements réalisés sur la ligne POLT se concrétisent rapidement, et d'accélérer le plan de rénovation de la ligne PARIS-CLERMONT-FERRAND. »

(Ce vœu est renvoyé en cinquième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Discours d'introduction de la Présidente du Conseil départemental

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous débattions, il y a quelques semaines à peine, des orientations budgétaires que nous pourrions prendre dans la conjoncture complexe que nous connaissons depuis plus d'un an. C'est aujourd'hui que vous êtes appelés à vous prononcer sur le budget prévisionnel 2023, que nous avons établi.

Ce budget se veut ambitieux, pour la Creuse et les Creusois. Il se veut, mais se doit d'être ambitieux au moment où le contexte contraint l'environnement des collectivités locales, tout particulièrement celui des Départements, premiers amortisseurs sociaux en cas de crise : nous le savons ô combien !

Un contexte extrêmement incertain : en effet, comment ne pas évoquer à nouveau le conflit déclenché, il y aura bientôt un an, en Ukraine, l'acharnement de ce despote russe, cette volonté inouïe d'asservissement d'un peuple, une guerre qui dure malgré des pertes humaines très importantes, pertes que Poutine remplace, sans foi ni loi, par des milices barbares recrutées dans les prisons. Tout cela nous fait, bien évidemment, craindre de nouvelles et violentes offensives dès le retour du printemps.

Nous nous devons de saluer nos voisins ukrainiens qui résistent, malgré l'hiver rigoureux, d'autant plus froid et sombre que se déversent, de façon incessante, des bombes sur leurs centrales électriques, leurs infrastructures, leurs immeubles, dans le mépris le plus total des droits des populations civiles, des droits des enfants, des droits de l'homme.

Le Président ZELENSKY, de LONDRES à PARIS et BRUXELLES, vient de remercier nos pays européens de « leur soutien sans faille », ceux-ci s'engageant à soutenir militairement l'Ukraine « aussi longtemps que nécessaire, jusqu'à la victoire… jusqu'au rétablissement des droits légitimes… afin de bâtir la paix ». Qui ne s'inquiète des menaces qui s'accroissent autour d'une Europe qui fut pourtant bâtie pour la paix, avec détermination, par ceux qui vécurent les horreurs de la seconde guerre mondiale ? Ceux qui, comme Jacques Bloch, disparu le 28 janvier dernier, participait à la libération de GUÉRET, et fut un de ces résistants et déportés de ces années sombres. Depuis le camp de Buchenwald, comparant son sort de déporté à celui d'un point de suspension, il utilisait, dans de minuscules poèmes, cette métaphore pour exprimer sa situation, tel un frêle interstice entre la vie et la mort, nous confiant que « les gens qui perdaient espoir disparaissaient en quelques jours ».

Alors, hier à AUBUSSON, c'était avec grand intérêt que le comité de pilotage prenait connaissance des propositions scénographiques de l'Agence Eugène, fruit d'un riche travail nourri de la collaboration, de l'association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation et d'un comité scientifique. La valeur et la conscience des messages de l'Histoire, projetés par les réalités de vie bouleversées des enfants, dans les conflits, en sont le fil conducteur. Ces enfants qui, si ce n'est dans les guerres, sont trop souvent les premières victimes de catastrophes et, à voir sur nos écrans les terribles images qui nous arrivent depuis la Turquie et la Syrie alors que, face à un séisme de grande magnitude, sans constructions adaptées, avec peu de moyens de secours et

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

de soins, dans une région très isolée, au climat hivernal rigoureux, le nombre de victimes ne cesse de s'alourdir. On parle, ce matin, de plus de 17 500 morts...

Nous avons tous souhaité un monde meilleur lors des nombreuses cérémonies de vœux lors desquelles nous avons été heureux de nous retrouver. Je veux adresser ces mots de remerciements aux Creusois pour tous ces élans de générosité et de solidarité dont ils ont fait preuve depuis trois ans : la crise sanitaire due au covid, la guerre en Ukraine, l'accueil de réfugiés, les dons ont été nombreux et de toutes sortes. Ils sont de nouveau appelés ce matin à soutenir les sinistrés de la région du nord-Kurdistan.

Nous ne savons quelles seront les conséquences dans le temps de ces conflits, aléas climatiques et géologiques, de plus en plus violents et fréquents.

C'est la raison pour laquelle notre collectivité veille, dans ce contexte et dans les missions qui sont les siennes, à agir au mieux, tout en ménageant des ressources pour demain. Vous comprenez qu'il est plus que jamais nécessaire de s'inscrire dans une vision pragmatique, certains diraient « résiliente », alors que nous mesurons assurément le rôle central du Conseil départemental, collectivité de proximité, acteur du lien social, d'autant plus en ces temps préoccupants pour nos concitoyens.

Je ne vais pas reprendre les éléments du BP 2023, nous y viendrons par la suite, mais vous dirai que ce budget repose sur les résultats de cette gestion rigoureuse que nous avons initiée, à la suite des difficultés rencontrées en 2015-2016. Notons cependant qu'après ces trois années de turbulences et de crises, sans l'excédent reporté, la situation serait préoccupante, avec un résultat de gestion négatif nous contraignant à renoncer à un certain nombre de projets.

Nous atténuons les conséquences de ce contexte grâce à une prospective des plus prudentielles et, comme annoncé depuis deux ans, avec une volonté de désendettement au moment où les taux d'intérêt grimpent.

Vous aviez noté, mes chers collègues, la cohorte de dépenses nouvelles intervenues au cours de l'année 2022, qui sont évaluées à près de 6,5 millions en 2023.

Vous aviez noté la volatilité de recettes, assises aujourd'hui quasi exclusivement sur le bon vouloir du Gouvernement et de ceux qui votent les projets de loi de finances, les lois de finances, les lois de finances rectificatives.

Vous aviez noté qu'en 2022, la compensation d'une part de TVA, en place du foncier bâti, a été annoncée en progression de 5,5 % au moment du vote du budget, puis ramenée à 2,9 %, puis à 9,9 % à l'automne et, finalement, rectifiée à 8,56 % en fin d'année avec – je vous l'annonce ce matin – un remboursement à effectuer début 2023 !

Il en ira de même, à n'en pas douter, de la suppression actée de la part de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) que nous percevions, compensée elle aussi par une part de TVA soumise aux variations de la consommation des ménages. De quoi rester inquiets !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

… et demain, les DMTO. Un rapport commandé par le Sénat que la Cour des Comptes préconise, en effet, le transfert des DMTO aux communes.

Seules collectivités à avoir mis en place un fonds de péréquation horizontal assis sur les disparités de recettes DMTO à l'échelle nationale, les Départements se sont montrés responsables les uns envers les autres. Cela a été assorti d'une démarche prudentielle avec la possibilité de mettre en réserve chaque année le surplus des DMTO perçues afin de remobiliser *via* le Comité des finances locales (CFL) ces ressources en cas de crise conjoncturelle. Vous imaginez aisément les conséquences de cette nouvelle atteinte au peu d'autonomie fiscale qui nous restait. Plus de péréquation ! Pensez-vous que nous pourrons nous en remettre à l'État, lui faire confiance pour espérer une meilleure équité de nos ressources alors que la refonte annoncée des indicateurs de richesse promet à la Creuse de nous faire perdre de la DGF ? Nous sommes nombreux à considérer qu'il s'agit là d'une ligne rouge à ne pas franchir, et à considérer que cela ressemble à un acharnement contre les Départements, à l'heure où le Président de la République consulte ses prédécesseurs, François Hollande et Nicolas Sarkozy, sur les modalités d'une nouvelle réforme des collectivités !

Quand on sait les préoccupations des Français, à savoir que leur pouvoir d'achat s'effrite jour après jour, qu'ils continuent à voir le prix des carburants, de l'énergie et des produits alimentaires s'envoler, les priorités du Président de la République ne devraient-elles pas être entièrement tournées vers eux ?

Du peu de considération témoignée, évoquons la réforme des retraites, visant à porter l'âge légal de départ retraite à 64 ans à partir de 2030, avec une durée de cotisation portée à 43 ans dès 2027, qui a été annoncée de façon brutale, laissant les Français en plein désarroi et à l'écoute de tout et de son contraire. Afin d'éviter le recours au 49.3, le Gouvernement a choisi d'introduire cette réforme dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale. Nous le savons, ce choix est tout sauf anodin : les délais d'examen des lois permettant de transmettre le texte sans vote au Sénat.

Je me suis attachée, et ce sera mon propos, à partager avec vous les effets que nous avons pu évaluer avec la DRH sur les conséquences de la réforme, telle qu'elle est précisée, avant amendements, pour notre collectivité.

En premier lieu, dans le projet de loi, et ce sans aucune consultation des associations d'élus ou des organismes représentatifs des employeurs des fonctionnaires territoriaux, il est prévu une hausse de la cotisation de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) pour tous les employeurs publics. Je ne rappellerai pas la contribution remise au Gouvernement, au début janvier, alertant sur les conséquences de la réforme sur les budgets des collectivités territoriales, d'autant que, depuis plusieurs mois, les associations d'élus alertent sur l'augmentation soudaine et importante de leurs dépenses de fonctionnement, du fait de l'explosion des prix de l'énergie et compte tenu du relèvement du point d'indice et des autres mesures catégorielles qu'il nous faut absorber budgétairement. Pour le Conseil départemental de la Creuse, l'incidence de la hausse de cette cotisation de la CNRACL est estimée à plus de 200 000 € de dépenses nouvelles.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Au-delà de ce point, nous avons demandé une réactualisation du bilan social de notre collectivité afin de mesurer les potentiels impacts pour les agents de ce relèvement de l'âge de la retraite. Pour des agents en fin de carrière, nous notons de plus en plus de restrictions médicales, notamment la limitation du port de charges, de congés longue maladie ou congés longue durée ou de maladies professionnelles. Le phénomène devrait mécaniquement s'accroître avec l'allongement de la durée de travail, d'autant que si le Conseil départemental comptait 36 agents de catégorie C de plus de 60 ans en 2017, il en compte 52 en 2020. Le nombre de congés maladie, dont les absences pour maladie professionnelle, ont augmentées de 208 jours en 2019 à 747 jours en 2020. Cela impliquera de fait, pour la collectivité, une augmentation des taux de cotisation auprès de notre assureur.

J'ajoute que la notion de « prise en compte de la pénibilité » ne s'applique qu'aux entreprises privées et n'est pas transposée dans la fonction publique. Selon les critères du Code du travail, aucun métier de notre collectivité ne serait concerné : contraintes physiques marquées, environnement physique agressif, travail de nuit...

Si cette réforme était votée, elle doit intégrer *a minima* : que les agents en invalidité ou incapacité doivent pouvoir partir à 62 ans ; que ceux aux carrières longues soient autorisés à un départ anticipé pour les débuts de carrière avant 20 ans ; que les congés parentaux pour les femmes dans le calcul des trimestres nécessaires soient intégrés ; qu'une reconnaissance pénibilité, avec la création d'un fonds de prévention de l'usure professionnelle, soit étendue à la fonction publique ; que le dispositif de retraite progressive soit étendu à la fonction publique pour permettre un départ deux ans avant l'âge légal ; que soient créés des instruments collectifs de maintien dans l'emploi, de prévention de l'usure professionnelle et de réduction des risques ; enfin, pour les très nombreuses femmes qui ont des carrières hachées pour congés parentaux, pour celles qui n'ont pas cotisé suffisamment longtemps, il faut instituer cet âge légal de départ sans décote, quel que soit le nombre de trimestres cotisés.

Un intérêt marqué cependant, qu'il soit pour nos fonctionnaires ou pour les Creusois qui perçoivent de petites pensions – je pense tout particulièrement aux agriculteurs, artisans, commerçants – pour cette mesure de revalorisation de l'ensemble des retraites les plus modestes, à 85 % du SMIC, soit 1 200 €, avec une rétroactivité pour 1,8 million de retraités.

D'inquiétudes en mécontentements, et non des moindres, les Creusois, mais finalement tous les Français, constatent les difficultés criantes qu'ils ont à accéder à des soins. Toute la France est en passe d'être un désert médical ou le sera dans les mois à venir. Il n'est pas un jour sans qu'un reportage témoigne de la situation de patients sans médecin ou de médecins débordés de patients. Les urgences de l'hôpital débordent et les soignants s'en éloignent… Le Gouvernement ne peut plus rester sourd à ces problématiques essentielles. Voilà un an, lors de sa venue à BOURGANEUF, le Président MACRON en faisait un sujet de table ronde. Que s'est-il passé depuis ? Quelles décisions ont été prises pour tâcher d'améliorer la situation ?

Il faut libérer du temps médical et déléguer des compétences médicales aux pharmaciens, infirmiers et kinésithérapeutes. Ces modèles sont éprouvés dans tant d'autres pays, pourquoi pas en France ? Ce ne sont pas les collectivités locales qui, à elles seules, doivent être sollicitées sans cesse, sans avoir les moyens réels de changer

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

la donne. Nous, collectivité départementale, déjà contraints par de réelles difficultés de recrutement, sommes de plus en plus inquiets de constater notre impossibilité d'avoir un médecin permanent à la MDPH par exemple et de ne savoir si nos médecins de protection maternelle et infantile (PMI), ou de médecine au travail pourront être remplacés lorsqu'ils feront valoir leur droit à la retraite. D'autant que nous pallions déjà des difficultés d'accès à des consultations de ville…

Je tenais à vous faire part de la démarche, dont je mesure pourtant pleinement l'intérêt, qu'ose nous proposer l'ARS alors même qu'en décembre dernier, dans le cadre de la consultation CNR, nos services de santé ont exprimé au directeur par intérim leurs réelles difficultés à faire face aux besoins croissants des Creusois, aux conséquences du manque de soins des populations déjà fragilisées. Nous avons, en effet, été sollicités ce lundi pour répondre à un appel à projet – et ce, avant le... 28 février ! – pour constituer un Centre départemental mobile de vaccination, en direction des collégiens de cinquième, dans le cadre de la prévention du Papilloma virus. Nos équipes vont y réfléchir, mais je crains que ce ne soit impossible !

Je me souviens que, dans le cadre des discussions de la loi 3DS, on a refusé aux Départements le transfert de la médecine scolaire... pour, ensuite, nous appeler à l'aide, face à l'incapacité de l'État de mobiliser des moyens !

Que vous dire, en fait ?

Peut-être comprendrez-vous mieux ma propension à être de plus en plus prudente, pour ne pas dire méfiante, à prendre les devants et à anticiper un certain nombre de réformes intéressant notre collectivité ou les Creusois. Sous couvert d'innovation ou d'expérimentation, il s'agit souvent d'avoir un coup d'avance. Nous y veillons particulièrement et préférons agir plutôt que subir. La démarche qui est la nôtre, celle d'être le seul territoire à l'échelle du département à expérimenter un accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, nous engage, dans la suite logique de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et du service public insertion et emploi (SPIE), à travailler de façon coordonnée et rapprochée avec Pôle Emploi dans la perspective de la mise en place de France Travail au 1er janvier prochain.

La venue vendredi, en Creuse, du Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, Thibault GUILLUY, pilote du projet France Travail, nous permettra de mener des tables rondes avec les acteurs de l'insertion, de l'emploi, de l'économie, les SIAE, les Fédérations d'employeurs et les Consulaires afin, non pas de rappeler ce que nous faisons déjà, mais de laisser expression de tout ce qui nous empêche de faire mieux dans un environnement départemental où sont recensées plus de 4 000 offres d'emploi non pourvues. Les élus de la commission de suivi des publics sont conviés à cette rencontre.

Cette journée me permettra aussi de présenter la démarche à notre Députée qui, me semble-t-il, s'en inquiète beaucoup et a enfin trouvé un peu de temps, sept mois après son élection, pour solliciter un rendez-vous au Conseil départemental. J'avoue avoir imaginé qu'au-delà de la question des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les nombreuses actions que nous menons au service des plus fragiles, présents que nous sommes avec nos équipes au plus près des réalités quotidiennes des Creusois,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

présenteraient un grand intérêt pour Mme COUTURIER, étant donné son engagement politique à gauche de la gauche.

Les questions sociales, mais aussi les questions environnementales pour lesquelles nous sommes particulièrement mobilisés – qu'elles intègrent la rénovation énergétique et l'amélioration de l'habitat ou bien le sujet prégnant de l'eau – seront donc à l'ordre du jour de cette rencontre. Il n'en demeure pas moins que je ne m'inscrirai pas dans un discours populiste qui ne servirait pas l'avenir de la Creuse. Je ne manquerai pas de rappeler que pour accueillir de nouveaux habitants et des actifs, il nous faut faire rayonner notre département et l'esprit des Creusois.

La Cité de la Tapisserie concourt indéniablement à ce défi, avec la tenture MIYAZAKI. La première œuvre issue de « Princesse Mononoké » sera prochainement prêtée au Grand Opéra de BORDEAUX, puis exposée en juin au Musée du Quai Branly à PARIS. Notre projet « Hommage à George SAND », tapisserie monumentale de 23 mètres, d'après une proposition de l'artiste plasticienne Françoise Petrovitch, vient d'être retenu par le Conseil National des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques et bénéficiera d'un soutien important du Ministère de la Culture. C'est dire combien le savoir-faire « AUBUSSON » a retrouvé intérêt dans le monde de l'art contemporain.

Le maire de CLERMONT-FERRAND le dit lui-même, qui nous a fait le plaisir de venir le 23 janvier à LAVAVEIX-LES-MINES pour témoigner de la vision qu'il nourrit d'un territoire de culture à l'échelle européenne, un territoire dont la Creuse et AUBUSSON font forcément partie !

La Creuse, un territoire connu et de plus en plus reconnu !

Alors, de nouveau, nous serons à PARIS dès le 25 février, pour neuf jours, au Salon de l'Agriculture, avec une soirée spéciale, le jeudi 2 mars, pour faire connaître nos productions agricoles de qualité.

Nous avons aussi rendez-vous~~,~~ le 23 février, ici même, pour une soirée Sport !

Enfin, parce que la vie d'une collectivité est faite de mouvements, d'arrivées et de départs, je tiens à remercier sincèrement et tout particulièrement deux personnes : l'un, M. MERPILLAT, Directeur général adjoint (DGA), voyant grandir trop vite ses enfants, choisit de se rapprocher de son domicile, en acceptant un poste à la Ville de LIMOGES ; l'autre, M. BOISSIER, Directeur du Pôle Bâtiments, retourne à son métier de formation initiale, celui des routes, en rejoignant la DIRCO.

Merci à tous deux d'un engagement salué par les élus, par le DGS, par leurs collègues, avec cette efficacité que nous leur avons connue face aux nombreux défis que nous avions à relever, et cet indéniable « petit plus » apporté par Jérôme BOISSIER dans le dossier du collège CROCQ-GIAT.

Un autre changement répond au souhait de Nicolas SIMONNET de passer le témoin à son collègue Jérémie SAUTY pour assurer la mission de Président du groupe de la majorité. Un grand merci pour le soutien sans faille que tu nous as apporté à tous, Nicolas ! Je sais combien tu es investi, toujours pour la Creuse, dans tes mandats et,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

depuis plusieurs mois maintenant, aux côtés de Philippe BAYOL, là où il est grand besoin aussi : dans l'appui aux maires et adjoints de notre département.

Chers collègues, il est temps que nous entrions dans le cœur de nos débats. Avant de céder la parole aux Présidents de groupe, MM. LÉGER et SAUTY, s'ils le souhaitent, permettez-moi de remercier M. FOULON, Vice-président en charge du budget, qui a travaillé avec ses collègues Vice-présidents et avec l'appui d'un service Finances et Budget sous la houlette de notre Directeur Pierre COSTES, pour nous proposer un document budgétaire de grande qualité. Merci de la pédagogie dont vous faites preuve, monsieur COSTES, du sérieux que vous affichez et de la vision prospective pertinente qui guide nos choix.

Bonne séance plénière à tous !

Les Présidents des Groupes souhaitent s'exprimer.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER, président du groupe de la gauche. – Mesdames, messieurs, chers collègues, le Conseil départemental n'est pas une île. Notre séance plénière se tient dans un climat social extrêmement tendu et, comme tous les actifs de ce pays, nos agents sont concernés par le projet de réforme des retraites.

Cette réforme est injuste, précipitée et idéologique.

Le Gouvernement a repris le scénario le plus pessimiste du Conseil d'orientation des retraites (COR), qui prévoit pourtant le retour à l'équilibre d'ici à 2070 dans trois scenarii sur quatre. Comme l'écrit le maître de conférences et économiste Michaël Zemmour : « Le système n'est pas du tout en danger, comme le laisse entendre parfois le Gouvernement. » Le choix du recul de l'âge légal du départ à la retraite à 64 ans n'est pas la seule possibilité pour veiller à l'équilibre futur des régimes de retraite. Le problème central du régime ne vient pas, en fait, d'une augmentation des dépenses, mais d'une baisse des recettes.

L'État pourrait, par exemple, augmenter sa participation parce qu'en réalité, le problème est là : l'État ne veut pas alourdir le déficit du budget mais, avec un peu de volonté politique – ou beaucoup – il pourrait accroître ses recettes, en particulier par une lutte beaucoup plus efficace contre la fraude fiscale. Pourquoi, par ailleurs, ne pas augmenter les cotisations ?

Les Français ont le sentiment que la réforme est injuste, car les sacrifices demandés ne reposent que sur les travailleurs et non sur les entreprises. Le vrai problème est que l'État a fortement baissé les impôts de production.

De plus, le Gouvernement n'a même pas attendu de mesurer les effets de la réforme TOURAINE de 2014, qui augmente la durée de cotisation d'un trimestre tous les trois ans entre 2020 et 2035.

La réforme est d'autant plus incompréhensible quand on connaît le faible taux d'emploi des seniors : seulement un peu plus d'une personne de plus de 60 ans sur trois occupe un emploi. Reculer l'âge de la retraite, c'est donc mettre dans l'embarras un tiers de ceux qui ont encore un emploi à 62 ans. C'est également jeter dans la précarité une partie des actifs les plus âgés, notamment dans les emplois les plus pénibles dans lesquels on est déjà usé à 62 ans.

L'augmentation prévue de la retraite minimum à 1 200 € par mois est un miroir aux alouettes. C'est tout d'abord oublier que, depuis 2003, un minimum de 85 % du SMIC a été voté, mais n'est pas appliqué. C'est oublier ensuite que le relèvement du montant mensuel des pensions ne permettraient d'atteindre 1 200 € qu'à ceux qui sont déjà à environ 1 100 €, pas à ceux dont le montant perçu est inférieur à cette somme. Un quart des retraites resteront encore inférieures à ces 1 200 € et, pour les bénéficiaires de l'ASPA, ce sera un jeu à somme nulle.

La réforme trouve une justification dans le fait que l'espérance de vie ne cesse de croître – ce qui est exact – et devrait encore augmenter dans les décennies à venir. Il en va de même pour l'espérance de vie en bonne santé. Mais cela sera-t-il vraiment le cas si les actifs travaillent plus longtemps ? Des études ont en effet démontré que l'on a plus de chances de vieillir en bonne santé quand on est à la retraite que quand on doit continuer à travailler. C'est particulièrement le cas pour les actifs exposés à des contraintes physiques, ceux qui exercent des métiers pénibles.

Quant à la comparaison avec les pays voisins, il faut reconnaître que la France se situe dans la moyenne basse pour ce qui est de l'âge légal du départ à la retraite, mais ces pays ont moins de difficultés que la France pour l'emploi des seniors ou la santé au travail et, surtout, avec 67 ans comme âge de départ à la retraite sans décote, la France se situe au même niveau que nombre de pays riches. Plus que l'âge légal de départ à la retraite, n'est-ce pas plutôt la durée des cotisations qui prime ? Tous ceux qui font des études – et ils sont de plus en plus nombreux – ne pourront pas partir à la retraite à taux plein à 64 ans.

Enfin, la réforme est particulièrement injuste pour les femmes. C'est sur leur dos que 60 % des économies réalisées dans le cadre de cette réforme se feront alors que, déjà, la pension moyenne des femmes est inférieure d'un tiers à celle des hommes.

J'aurais pu, en outre, dénoncer l'insuffisante prise en compte de la pénibilité, mais je ne veux pas m'étendre davantage sur un débat technique, alors qu'il s'agit, en réalité, d'un choix de société, d'un choix politique.

Depuis 1936, les éléments de langage demeurent les mêmes chez ceux qui veulent « remettre la France au travail ». Pourtant, l'urgence n'est pas tant de décaler l'âge de départ à la retraite que de revoir les salaires à la hausse. Cela présenterait le double avantage de réduire le phénomène des travailleurs pauvres et de financer en conséquence les retraites, par l'augmentation du volume des cotisations sur les salaires. Le journal *Le Monde* ne s'y est pas trompé, qui a consacré un article à la forte mobilisation creusoise contre la réforme des retraites. Le magazine *Marianne* vient de le faire également. C'est que, chez nous, au cœur de cette France périphérique maintes fois étudiée par les géographes et autres sociologues, on a le cœur à l'ouvrage mais, en même temps, un vrai sens de la justice sociale. Les Creusois veulent le retrait de la loi, et pas seulement des correctifs à la marge !

Souhaitons que cette réforme tombe à l'eau !

Je terminerai mon intervention par quelques marques d'humeur.

Tout d'abord, la ligne POLT ! Il y a été fait allusion dans un vœu. Je pense que l'on se moque vraiment de nous. Depuis des années, on nous promet une modernisation ; or les trains roulent de plus en plus mal. À mon avis, on nous prépare, peu à peu, à sacrifier encore davantage cette ligne au bénéfice de la réapparition du projet de barreau LIMOGES-POITIERS et du projet de ligne à grande vitesse (LGV) entre TOULOUSE et BORDEAUX. Oui, on se moque de nous ! Je crains que nous ne devions longtemps et souvent nous mobiliser, comme nous avons pu le faire pour le maintien du train de 7 heures 35.

Autre marque d'humeur sur ce qui se prépare au Sénat où l'on détricote tranquillement, loin des feux des projecteurs, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite loi Égalim, en remettant à l'ordre du jour la vente à perte par la grande distribution au détriment de nos producteurs et de nos agriculteurs. Certes, la loi Égalim n'avait pas émis tous les bénéfices que nous pouvions en escompter, mais elle représentait malgré tout une protection des prix de vente de nos agriculteurs.

J'en viens à la carte scolaire. J'ai participé à une réunion avec les élus du Sud en présence du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN). J'avais demandé si j'avais bien compris, car on nous proposait de renouer avec le fameux protocole triennal qui permettait à un élu de préparer pendant trois ans une remontée de ses effectifs avant que le couperet ne tombe. Eh bien, la carte scolaire est tombée comme un couperet ! Je ne pense pas que les élus qui ont ainsi appris des fermetures de classes dans leur commune aient été concertés et que la possibilité d'améliorer leur situation sur trois ans leur ait été accordée.

Enfin, s'agissant du traitement réservé par l'État aux collectivités, aux Départements et aux Communes en particulier, permettez-moi de reprendre une expression que j'ai bien appréciée du sénateur Éric JEANSANNETAS, lors de la dernière rencontre que nous avons eue entre les parlementaires creusois et le Conseil d'administration de l'AMAC, l'Association des maires et adjoints de la Creuse. Il disait que, finalement, tout ce qui se passe depuis quelques années, avec la recentralisation, la fin de l'autonomie fiscale et la fin de l'autonomie financière, était, selon lui la revanche des technocrates sur les lois de décentralisation de 1982 et 1983. J'y crois profondément, et pense qu'il a vraiment raison.

Je vais maintenant céder la parole au nouveau Président du groupe de la majorité...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Oui, mais c'est moi qui dirige les débats et donne la parole.

M. LÉGER. – Oui, mais je tenais à le saluer par élégance républicaine, puisque j'ai compris qu'il y avait eu un troisième tour des élections législatives à droite !
Mme LA PRÉSIDENTE. – Peut-être vous-même en rêviez-vous ? Il est dommage parfois de laisser sa place. Vous avez raison, monsieur LÉGER, et pour cause !

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY, président du groupe de la majorité départementale. – Je tiens tout d'abord, madame la Présidente, à m'associer à vos propos et à saluer l'action de Nicolas SIMONNET. Merci, Nicolas, pour ton engagement ! C'est un plaisir de poursuivre ton travail en animant le groupe de la majorité, fonction que Franck FOULON avait également assumée lors du précédent mandat.

Monsieur LÉGER, je ne considère pas qu'il y ait un lien de causalité entre l'occupation de la Présidence de groupe et une éventuelle candidature à des d'élections législatives ou à des élections partielles. Si cela est le cas à vos yeux, je prends acte de votre future candidature aux législatives et laisse Mme COUTURIER, votre collègue de la coalition de la NUPES, apprécier vos propos.

Je reviendrai, à mon tour, sur le sujet des retraites, dont nous avons déjà parlé. Si cette réforme peut sembler nécessaire au Gouvernement pour sauver sur le long terme le système par répartition, la proposition de loi du Gouvernement est vécue comme une injustice pour bon nombre de Creusois.

Une injustice envers les femmes dont les carrières hachées les pénaliseraient. Qui peut d'ailleurs, au XXIe siècle, cautionner un texte qui accroîtrait sciemment les inégalités entre les hommes et les femmes, inégalités reconnues par le Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Franck RIESTER, au micro de Public Sénat ?

Une injustice également envers ceux qui ont eu des carrières longues, à qui il faudrait proposer un départ anticipé avant 64 ans dès lors qu'ils ont cotisé leurs 43 annuités.

Une injustice envers ceux qui ont occupé les métiers les plus pénibles – en Creuse, on peut penser aux agriculteurs, aux artisans, aux commerçants, aux aides à domicile et à toutes les professions du domaine social –, à qui il faudrait octroyer une pension minimale de 1 200 € effective pour tous, et c'est bien là toute la difficulté !

Personne ne souhaite que le système périclite, mais cela ne signifie pas que la réforme doit se faire à n'importe quelles conditions. Or, aujourd'hui, le compte n'y est pas. Il reste cependant encore quarante jours de débats au Parlement pour que le Gouvernement entende la voix de nos territoires ruraux.

Je m'efforcerai d'être bref, afin que nous puissions entrer rapidement dans le débat, mais je reviens sur l'un des rapports sur lesquels nous nous pencherons plus particulièrement en ce jour, qui concerne le budget.

C'est un budget que nous considérons comme ambitieux, mais je partage également vos craintes, madame la Présidente.

Ce budget ambitieux de près de 300 M€, soit 29,6 M€ de dépenses d'investissement nouvelles, c'est-à-dire des dépenses d'investissement autres que le remboursement de la dette, affiche trois priorités : la mobilité, avec 9 M€ investis sur la voirie ; le bâtiment, avec 6,2 M€ investis sur la rénovation énergétique ; et 2,6 M€ sur la

troisième enveloppe consacrée à la politique départementale en matière d'eau et d'assainissement. À ces trois priorités, nous pouvons ajouter une quatrième portée sur le secours à la personne, puisque nous évoquerons également, dans un autre rapport, le service d'incendie et de secours (SDIS) auquel nous consacrerons un effort conséquent.

Notre Assemblée propose donc un budget 2023 placé sous le signe de la résilience, un budget qui se veut offensif et ambitieux dans l'accomplissement de nos missions de solidarité, humaine et territoriale. Toutefois, je partage également vos craintes, madame la Présidente : craintes nourries par le contexte inflationniste, craintes liées au sort réservé par l'État et à son souhait affiché de priver définitivement les Départements de leur ultime levier fiscal – souhait qui ne peut que nous inquiéter, car comment envisager sereinement notre avenir quand nous n'avons pas les mains libres financièrement ? Craintes également à propos de la réforme territoriale : d'après les journaux, ne subsisteraient que de deux échelons administratifs. Ce serait la fin des grandes Régions et le retour du Conseiller territorial. Dans ce contexte, quel avenir serait réservé aux Départements dans la prochaine réforme territoriale ? Il me semblait pourtant qu'au travers de nos actions, nous avions prouvé collectivement que, dans nos territoires ruraux, le Conseil Départemental a toute sa place en tant qu'échelon de proximité.

Enfin, pour ponctuer et conclure cette première prise de parole en tant que Président de groupe, je tenais à apporter une touche d'optimisme qui contraste avec les propos que vous pouvez tenir, monsieur LÉGER... pas forcément aujourd'hui mais, globalement, dans vos dernières interventions en séance plénière dont je vais reprendre un petit florilège. Vous aviez déclaré : « La Creuse décroche et regarde passer le train ; enfin, quand il s'arrête ! » au sujet de la ligne POLT ; « Nous assistons à une accélération du déclin » ; et, dernier morceau choisi, « J'ai l'impression que le Titanic coule pendant que l'orchestre joue. »

M. LÉGER. – C'était plutôt bon !

M. SAUTY. – Je ne dis pas le contraire, mais reconnaissez que ce n'est pas très engageant.

Il faut savoir résister au pessimisme, et un illustre Président de la République corrézien a dit, un jour, que « le pessimisme ouvre la voie à tous les renoncements. » Lors de la dernière plénière, vous vous demandiez si *L'Esprit Creuse* existait bien et regrettiez même qu'il ne soit pas encore descendu sur vous. Je souhaite qu'en cette année 2023, *L'Esprit Creuse* rayonne sur cette Assemblée, le Département dans son ensemble et sur toute la France, car je n'ai aucun doute quant au fait qu'au Salon de l'agriculture, le stand creusois sera le stand le plus incontournable.

Bref, je souhaite que cette année 2023 soit l'Année de la Creuse !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

En termes d'organisation des débats, dans la mesure où je dois m'absenter cet après-midi, de façon tout à fait exceptionnelle, pour des obsèques, je vous propose de déroger à l'ordre du jour et d'aborder, dès ce matin, le projet de budget pour 2023.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT N° CD2023-02/1/46

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.

Appelle-t-il des commentaires de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous abordons l'examen des rapports par ceux de la première commission – Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines.

INDEMNITÉS DONT ONT BÉNÉFICIÉ LES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ANNÉE 2022

RAPPORT N° CD2023-02/1/15
DOSSIER N°5563

Mme LA PRÉSIDENTE. – M. FOULON s'étant absenté quelques instants, je vais le suppléer.

Depuis la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, chaque année, dans toutes les collectivités – communes, intercommunalités, syndicats, etc. –, l'obligation est faite de présenter les indemnités versées aux élus siégeant au sein de ces collectivités.

Ce rapport vous livre cette information pour les trente élus du Conseil départemental. Ce n'est pas nominatif.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à me donner acte que cette information vous a été communiquée. *(Adopté à l'unanimité.)*

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS
DÉPENSES DE PERSONNEL

RAPPORT N° CD2023-02/1/16
DOSSIER N°5564

Mme LA PRÉSIDENTE. – Dans ce rapport, vous sont présentés les articles concernés du Code général des collectivités locales fixant les modalités du fonctionnement des groupes d'élus. Il vous est proposé, pour l'année 2023, une enveloppe affectée aux personnels des groupes d'élus calculée sur la base de 3 545 € par Conseiller départemental membre d'un groupe, soit une somme de 63 810 € pour le groupe d'Union de la Droite et du Centre, et de 42 540 € pour le groupe de la Gauche. Il convient donc d'inscrire un crédit global de 106 350 €, charges patronales comprises.

Ces sommes ne peuvent être affectées qu'à des rémunérations, salaire et charges, de collaborateur de groupe. De plus, sont à l'usage de ces collaborateurs de groupe, et donc des élus des groupes, les moyens généraux de la collectivité – petit matériel et impression. Il n'y a pas de modification de ce point de vue.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je formule toujours la même remarque : nous regrettons le sort qui a été fait à notre secrétaire de groupe après les dernières élections. Certes, nous avions perdu un binôme mais, par contrecoup, compte tenu des modes de calcul, lui-même avait perdu en salaire. Nous nous en étions d'autant plus émus que nous sommes loin d'utiliser l'enveloppe maximale qui pourrait être attribuée au fonctionnement des groupes d'élus.

Cela dit, vous avez été rattrapés par la patrouille, si je puis dire, puisque vous avez été obligés, en raison des règles qui prévalent, de compenser sa perte de salaire et de pouvoir d'achat. Pour autant, il n'a pas retrouvé le niveau de salaire qu'il avait auparavant. Je le regrette.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons, parce que nous sommes loin du montant maximal que nous pourrions utiliser. Il ne s'agit pas de dépenser à tout va, mais d'accorder une juste rétribution à une personne qui est en fin de carrière et n'a pas démérité du Conseil départemental.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je prends note de votre position. Nous avions déjà évoqué ce point. Je me tiens à votre disposition pour échanger sur ce sujet. Il est peu convenu d'échanger sur des situations particulières en séance plénière, publique. Nous n'allons pas traiter des 1 100 situations de chacun des agents de la collectivité.

Je vous ferai communication et information sur un élément, que vous rapportiez à l'instant, qui n'est pas de bon aloi. S'il y a eu une revalorisation via la garantie individuelle du pouvoir d'achat, elle ne s'est pas appliquée par compensation ni

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

seulement aux collaborateurs du groupe de la Gauche, mais également à d'autres agents. Tout cela entre dans le cadre des procédures qui régissent les rémunérations de nos agents, quels qu'ils soient. Il n'est pas réservé de sort spécifique aux uns plutôt qu'aux autres.

Je reste à votre disposition pour un rendez-vous pour évoquer cette situation individuelle.

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Pour revenir sur cette question, mais sans entrer dans la situation particulière qu'évoquait M. LÉGER, l'enveloppe a tout de même bien évolué puisqu'en 2021, elle s'élevait à 43 875 € pour le groupe de la Gauche. Elle a certes diminué en 2022, passant à 40 500 € en raison de la baisse du nombre de conseillers liés aux résultats des élections. Mais on peut considérer qu'une belle revalorisation est intervenue puisqu'elle atteint aujourd'hui 42 540 €, soit à peu près le montant de 2021. Il faut savoir proportion garder.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci, Monsieur SAUTY. Je suppose que c'est le Président de la Commission des finances qui parle.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport, je vous propose de fixer, pour l'année 2023, les enveloppes affectées aux dépenses de personnels des groupes d'élus, comme suit :

- groupe d'Union de la Droite et du Centre, 63 810 € ;
- groupe de la Gauche, 42 540 €. *(Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche vote contre.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – M. GAILLARD a convenu avec M. FOULON, qui est de retour, que ce dernier présenterait les rapports qui lui incombaient.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Et je m'efforcerai de faire aussi bien que lui !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N° CD2023-02/1/17
DOSSIER N°5561

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le présent rapport porte sur la création d'un emploi de catégorie A, de chargé de mission permanent en charge de l'accompagnement des processus métiers au sein de la Mission « Évaluation et Performance » de la Direction générale des services, afin de répondre à la transformation numérique des services.

Je pense qu'il en va de même dans toutes les collectivités. Il s'agit de se pencher sur les questions de performance des politiques publiques, couplées aux questions budgétaires. Nous le verrons par la suite, nous mettons également l'accent sur les questions de protection des données, des ressources, et tout particulièrement sur la cybersécurité.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite à adopter la proposition de création d'un poste au sein de la Mission Évaluation et Performance du Conseil départemental de la Creuse.

Cette proposition porte notamment sur la modification du tableau des emplois, du tableau des effectifs et de l'organigramme de la collectivité. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES
ET DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

RAPPORT N° CD2023-02/1/18
DOSSIER N°5556

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce sujet fait l'objet d'un fascicule spécial. Comme chaque année, lors du vote du budget prévisionnel de la collectivité, vous sont présentés un état de l'ensemble des emplois ainsi que le tableau des effectifs qui en découle. Vous avez pris connaissance de ces éléments et de l'ensemble des emplois de la collectivité, qui vous sont présentés par service ou par fonction support.

Le tableau des effectifs est décliné par filières, catégories, grades ; le tableau des emplois en fonction de la situation administrative des fonctionnaires et des agents qui les occupent. Ils sont complétés par les effectifs que nous mettons à la disposition de tiers, comme le Syndicat mixte du Conservatoire Emile GOUÉ, le Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé ou encore l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse.

Des effectifs sont également affectés ou mis à disposition du GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et du Centre Hospitalier de Guéret pour la vaccination et la médecine préventive au travail. Sans vouloir tout lister, je vous rappelle que le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) est devenu un service de la collectivité attaché à l'Aide sociale à l'enfance. Voilà pourquoi vous sont également présentés dans ce rapport le tableau des effectifs du CDEF.

Il vous est proposé d'adopter :
- le tableau des emplois budgétaires de la collectivité,
- le tableau des effectifs de la collectivité, tels que présentés en annexe ;

et m'autoriser à procéder aux modifications :
- du tableau des emplois, au fur et à mesure des décisions prises par le Conseil Départemental,
- du tableau des effectifs, au fur et à mesure des recrutements. *(Adopté à l'unanimité.)*

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Les représentants du personnel vous ont proposé, me semble-t-il, de les rencontrer, mais que les élus. J'ai bien noté ce « que ». Avez-vous répondu favorablement à cette demande ? Pourquoi ne demandent-ils à ne rencontrer que les élus ? Que pensez-vous du climat social qui règne au sein du personnel du Conseil Départemental ?

J'ai assisté, comme d'autres, aux vœux du personnel. Deux aspects m'ont marqué. D'abord, je n'ai pas trouvé qu'il y avait grande affluence. Cela dit, je constate

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

que, peu à peu, les séances de vœux perdent en fréquentation. J'ai, ensuite, remarqué que, sur dix agents qui devaient recevoir la médaille d'or, seule une personne est venue la chercher. Je me suis demandé ce que cela traduisait : était-ce un symptôme d'un malaise ?

Comme vous tous, j'ai écouté avec grand intérêt le discours enregistré du Directeur général des services. J'ai entendu des mots comme « adaptabilité », qui est très à la mode. J'ai plus eu l'impression d'entendre le discours d'un cadre d'une entreprise privée que celui d'un responsable d'une collectivité locale. Cela participe-t-il du malaise que l'on ressent au sein du personnel ? Je ne sais pas.

Je souhaitais donc, madame la Présidente, connaître votre avis sur le climat social, sur cette demande de rencontre avec vous, sur les relations entre les uns et les autres. Pourquoi les représentants du personnel souhaitent-ils ne rencontrer que les élus ? Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je n'avais pas noté que le courrier que j'ai reçu s'adressait aux trente élus du Conseil Départemental. Je souhaitais le revoir puisque nous avons répondu en proposant une date, mais vous pouvez imaginer que ces dernières semaines ont été occupées par la préparation du budget.

Dans un premier temps, j'ai trouvé cette demande logique, je l'avais d'ailleurs dit à ma directrice de Cabinet. Les nouveaux représentants des agents de la collectivité ont été élus début décembre. Souvenez-vous, à la plénière de décembre, je les ai salués. Puis, sont venus les congés de fin d'année ainsi que la séance plénière consacrée au budget qui sera voté aujourd'hui. Bien évidemment, je les recevrai le plus rapidement possible. Je ne sais même pas si une date n'a pas déjà été fixée très prochainement.

Mais je vais relire ce courrier car je n'avais pas noté qu'il s'adressait aux trente élus. Cela signifie qu'il faudrait que nous imaginions un format spécifique, autre qu'un rendez-vous avec la Présidente.

M. LÉGER. – Je ne le sais pas mais...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pour en avoir échangé avec Thierry GAILLARD, je pense qu'il vous aurait répondu plus précisément. Il n'est malheureusement pas présent. Cette demande me semble tout à fait légitime, mais nécessite un temps de préparation car une rencontre avec les organisations syndicales ne se borne pas à un simple bonjour et à un café pris ensemble. Il convient de les entendre sur des points que Thierry GAILLARD, qui préside le CST, auraient perçus comme saillants et d'intérêt, sur lesquels il convient d'apporter des réponses assez rapidement.

Cela me gêne de m'exprimer à sa place, mais il ne m'a pas parlé de points bloquants au sein des instances, sinon de débats empreints de respect, en présence du Directeur général des services, d'autres Directeurs et élus. Mais je vais m'enquérir de tensions spécifiques ou particulières qui pourraient exister.

Ensuite, vous avez raison, nous avons également remarqué le manque d'affluence à ces temps de cérémonie des vœux aux agents du Conseil départemental. Peut-être – c'est aussi ce que l'on nous avait reproché lors d'une récente cérémonie organisée à LAVALEIX-LES-MINES – que si nous avions prévu ce temps dans un territoire plus proche de GUÉRET où travaille le plus gros pool des agents du Conseil départemental auraient-ils été plus nombreux. Il est vrai que certains nous ont dit qu'ils ne se déplaceraient pas jusqu'à CHÉNÉRAILLES ou à LAVALEIX-LES-MINES. C'est un sujet dont nous pourrons discuter non pas dans un temps de réunion syndicale, mais à d'autres niveaux d'échange et de discussion avec le personnel.

Enfin, il faut être réaliste, et vous l'avez été ce matin en expliquant combien le contexte actuel était contraint financièrement. Il me semble avoir entendu deux élus expliquer sur les ondes de France Bleu qu'il fallait faire plus d'investissements. J'y suis favorable, mais c'est encore la quadrature du cercle, mes chers collègues : un plus un n'a jamais fait trois. Donc, si nous ne parvenons pas à nous adapter, avec l'incidence que l'on mesure déjà si la réforme des retraites est adoptée, le travail ne se fera pas simplement en disant, le lundi au lever, aujourd'hui, je vais faire un peu de routes, mardi recruter plus d'agents, mercredi acheter plus de véhicules. Dans le contexte actuel, ne plaisantons pas !

Donc, oui, c'est bien le mot d'ordre politique de la présidente et des élus qui m'entourent, nous avons intérêt à ce que la collectivité s'adapte au contexte et au monde d'aujourd'hui. La question d'un numérique en est un exemple criant, comme celle de savoir comment continuer à se déplacer et être en proximité demain avec un prix des carburants qui flambe. Si l'on continue à laisser filer sans réagir toutes les dépenses courantes de fonctionnement, vous savez ce qui se passera. Vous le savez bien dans les collectivités dans lesquelles vous êtes élus : vous n'arrivez plus à fonctionner ni à dégager des marges de manœuvre pour réaliser des investissements.

Il faut donc faire preuve d'adaptabilité. Elle n'est pas forcément souhaitée, il ne s'agit pas de faire de l'adaptabilité pour faire de l'adaptabilité. Elle s'impose à nous par un contexte contraint. Vous l'avez tous dit ce matin, vous le dites à longueur de séance. Cela me semble plutôt sain, concret. et clairement exprimé. Mais sachez que bon nombre d'agents le savent, agissent avant même que nous ne le leur demandions et nous proposent de nouvelles façons d'agir le cadre des missions qui sont les leurs.

M. LÉGER. – Les agents ont des représentants syndicaux. Je ne veux pas parler à leur place. Mais ils ne sont ni irresponsables ni inconséquents. Ils connaissent bien les contraintes budgétaires qui pèsent sur le Conseil départemental. J'imagine que ce sont plutôt des méthodes de management qui peuvent les déconcerter, des soucis de dialogue social. Ils vous le diront s'ils le souhaitent. Je le répète, je ne suis pas représentant syndical.

Pourrions-nous rapidement faire un point sur tout ce qui concerne l'aide à l'insertion ? Nous sommes entrés dans un dispositif d'expérimentation du RSA sous conditions. La mise en place d'un nouveau service public de l'emploi entraîne des répercussions sur nos agents chargés du suivi de l'insertion. Pour le demander simplement, cette expérimentation du RSA provoque-t-elle des bouleversements au sein de nos services pour ce qui concerne les conseillers en insertion ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous n'en sommes qu'aux balbutiements, discussions et réflexions.

Je puis vous assurer que, dès notre souhait de travailler dans le cadre de cette expérimentation, ils ont été associés. Monsieur MORANÇAIS, il me semble que nous en sommes déjà à trois rencontres ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Nous pouvons en effet faire un point sur l'expérimentation, ses objectifs et ses conséquences sur notre organisation.

Je vous rappelle que nous avons été informés à la fin du mois de décembre de la décision de retenir le département de la Creuse dans son intégralité. Depuis, nous avons travaillé avec l'ensemble de nos partenaires, dont Pôle emploi appelé à devenir France Travail. Cette expérimentation pourrait d'ailleurs être prolongée et ne pas s'interrompre au 31 décembre 2023, car le délai risque d'être un peu court.

Nous travaillons avec nos partenaires ainsi qu'avec M. METGE et M. Authier, le nouveau directeur de la Direction Insertion Logement. Ce travail s'élabore en collaboration avec tous nos partenaires. Cela peut paraître aller de soi, mais je sais que les collègues qui siègent à la Commission départementale de suivi des publics (CDSP) le comprendront, nous avons tout d'abord à résoudre le problème de l'arrivée des flux informatiques en provenance de la CAF et de la MSA. *A minima*, cette expérimentation nous permettra, je l'espère, de poser les choses d'un point de vue technique.

Ensuite, l'ambition de cette expérimentation est, pour nous, d'accompagner 100 % des bénéficiaires du RSA. Il s'agirait d'un accompagnement soutenu, visant à éviter les ruptures. Nous en avons déjà parlé dans le cadre du SPIE ; il s'agit de consolider les parcours afin d'éviter de perdre des personnes au long de leur parcours d'insertion, qui peut aller jusqu'à une sortie de l'insertion par l'activité économique car, à peu près la moitié connaissent une sortie positive et durable, mais nous en perdons également.

Ce travail sur le fond requiert de mener une action plus collective avec nos partenaires sur l'orientation et les délais d'orientation. Dans la grande majorité des cas, la porte d'entrée pour solliciter l'allocation est la CAF. Il convient donc de demander à ce premier partenaire de réduire les délais. Ensuite, quand les bénéficiaires du RSA arrivent au stade de l'orientation, il faut également avoir une meilleure réactivité et réduire les délais d'orientation à quinze jours. Cela nécessite donc un travail massif.

Nous voulons également tester l'approche du guichet unique. En commission, lundi matin, j'ai dit à notre directeur que, pour l'instant, cette expérimentation était encore une petite broussaille et que nous avions besoin d'y voir plus clair. Ce n'était pas une critique mais, quand les choses seront vraiment posées, nous pourrons vous présenter la feuille de route de la personne qui arrive à la CAF ou à la MSA. Nous verrons comment elle est suivie et accompagnée. Je le répète, il s'agira d'un accompagnement soutenu,

car nous retrouvons trop souvent, parmi les nouveaux entrants, d'anciens bénéficiaires que nous avions perdus. C'est donc un aspect important.

Si je continue à développer, nous préfigurerons le projet de France travail pour demain. Nous verrons bien la place que cette structure pourra occuper dans la nouvelle organisation. Nous sommes dans le cadre d'une expérimentation. Nous comptons bien faire remonter nos objectifs et, pour revenir à votre question, monsieur LÉGER, faire en sorte que le Conseil départemental, qui a la compétence Insertion, soit toujours présent en première ligne, avec nos chargés d'insertion professionnelle (CIP).

Ces derniers seront toujours en première ligne. Vous le verrez lors de la prochaine Commission Permanente – monsieur METGE, je vous invite à me corriger si je me trompe – puisque nous vous proposerons trois nouvelles conventions avec nos partenaires, notamment avec Pôle Emploi. En réalité, nous savons déjà que les personnes sans frein particulier seront orientées vers Pôle Emploi pour trouver rapidement un emploi ; quant aux autres, si l'accompagnement global remet l'insertion professionnelle au centre, il n'empêchera pas, bien évidemment, de traiter les freins sociaux ou de santé.

Les conseillers de Pôle Emploi – puisque, pour l'instant, l'on parle toujours de Pôle Emploi – et nos CIP, qui seront peut-être également dénommés différemment, joueront un rôle essentiel. Pour nous, les CIP restent au cœur du dispositif. Je ne vois pas d'ailleurs comment Pôle Emploi pourrait pallier leur travail.

Cette orientation répond à la priorité qui nous est demandée d'aller vers un projet professionnel d'insertion, de formation ou d'immersion. Un certain nombre de pistes sont à travailler et à proposer.

Donc, le diagnostic et l'orientation sont les questions centrales. Nos CIP seront au cœur de ce dispositif. Ils ne sont aucunement remis en cause dans leur action. Peut-être faudra-t-il se positionner différemment. Nous avons eu une discussion à ce sujet lundi dernier : une personne entre dans l'accompagnement global. Elle a des soucis de santé, mais peut entrer dans l'accompagnement global. À un moment donné, la partie insertion professionnelle sera mise en veille, et nous traiterons son dossier pour lever les freins sociaux. En l'occurrence, il s'agit de freins de santé, mais la perspective du retour à l'emploi reste au centre du dispositif, en mobilisant les outils des dispositifs d'accompagnement. Avec, d'un côté, 4 000 offres d'emploi non satisfaites aujourd'hui dans le département et, de l'autre, des personnes sans emploi, il convient d'étudier comment les accompagner de manière soutenue, plus intensive.

Nous rencontrons également un problème auquel j'ai fait allusion au début de mon intervention : ils trav aillent avec des outils informatiques numériques qui leur sont propres ; il convient d'en avoir une utilisation commune afin que le bénéficiaire n'ait pas à toujours fournir les mêmes renseignements et les mêmes documents. Il me semble qu'au niveau national, l'inscription d'un demandeur de RSA auprès de la CAF nécessitera des renseignements plus fournis afin de favoriser une orientation plus rapide.

Ensuite, se pose la question de la réalisation des quinze-vingt heures, non pas de travail, mais d'activité. Les choses méritent d'être précisées. La venue du Haut-Commissaire nous permettra sans doute d'aborder la question, sachant que, dans un

département hyper-rural comme le nôtre, le problème de la mobilité est important. Il faudra essayer de traiter ce temps d'activité en proximité.

À cet égard, il a beaucoup été question des associations caritatives, mais elles ne sont pas les seules concernées. Il sera peut-être possible d'agir en proximité en mobilisant les collectivités, les mairies, afin qu'une personne vienne en observation de tel ou tel métier. Les perspectives restent à travailler, mais le premier élément est tout de même de mobiliser tous les acteurs. Il faut faire bouger tout le monde, en particulier la structure d'État que représente Pôle Emploi, futur France Travail.

Quant à ce qui se passera à l'issue de l'expérimentation, Mme la Présidente pourrait mieux l'expliquer que moi, puisqu'un suivi est également assuré au niveau de l'Association des Départements de France (ADF). Je ne vous cacherai pas qu'il serait gênant que les conséquences de cette expérimentation sont déjà tirées avant même de l'avoir menée, mais nous espérons bien faire remonter nos difficultés car, comme Mme la Présidente l'a souligné dans son propos productif, ce qui fonctionne en matière d'insertion au Conseil départemental est satisfaisant. Il n'en demeure pas moins que d'autres leviers sont nécessaires pour résoudre le problème des personnes que l'on perd. Mes collègues de la CDSP le savent bien ; il reste beaucoup à faire. La pertinence du SPIE et de cette expérimentation tient au suivi renforcé des personnes qui sont depuis des années inscrites dans des parcours, entrecoupés de moments d'activité durant lesquels on les repère, on les retrouve. Elles ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi, ne signent pas leurs contrats d'engagement réciproque, une sanction est donc prise, et ainsi de suite. Je ne m'attarderai pas sur le sujet mais cela reste assez complexe et, il faut le reconnaître, pas toujours efficient.

Nous allons donc essayer de mettre cela en œuvre. Je vous ai expliqué où nous en sommes. Nous attendons la venue du commissaire vendredi prochain, qui nous permettra de faire un point. Mais nous avons également un lien à tisser avec le monde de l'entreprise, grâce à notre Plateforme JOB 23. Au-delà des collectivités et du secteur public, le monde de l'entreprise est assez frileux et hésite à recruter des bénéficiaires du RSA. Avec eux également, il faut lever un certain nombre de freins.

Le travail qui nous attend est passionnant et j'espère qu'au terme de l'expérimentation, les expériences vécues dans les territoires ruraux comme le nôtre seront retenues pour s'inscrire dans le sens de la nouvelle organisation que sera France Travail où, je l'espère bien, les politiques d'insertion du Conseil départemental trouveront toute leur place.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Thierry GAILLARD m'a fait parvenir un petit message dont je vous fais part : « Le dialogue social se déroule dans un esprit constructif. Nous échangeons régulièrement et autant que de besoin avec les organisations syndicales dans le cadre des instances, et en dehors. Pour ce qui est du climat social, chaque fois qu'il existe des points de tension – et cela arrive –, nous les traitons avec eux. Bien entendu, le climat social national, l'inflation et le pouvoir d'achat en baisse sont naturellement des sources de difficultés pour nos agents, comme pour l'ensemble des concitoyens de notre pays, en particulier pour les revenus les plus modestes en Creuse. »

Il ajoute un autre élément d'intérêt, à partager avec vous : « Les votes du CT se font à l'unanimité. » Il laisse donc entendre que le dialogue est là et les échanges fructueux.

M. LÉGER. – Ce n'est pas moi qu'il faut convaincre.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je ne cherche à convaincre personne. Je vous donne des éléments factuels, par message interposé, mais Thierry GAILLARD aurait pu vous en faire part directement.

S'agissant du courrier des représentants du personnel, il est dit effectivement : « Madame la Présidente, mesdames et messieurs les élus départementaux ». Mais, par la suite, il est précisé qu'ils demandent un rendez-vous avec la Présidente et les Vice-présidents.

Je vous propose d'éclaircir leur souhait auprès de ceux qui sollicitent ce rendez-vous et, s'il le faut, nous nous réunirons ensemble. En tout cas, cette demande ne pose aucune difficulté.

M. LÉGER. – À ma question très précise, j'ai reçu une réponse extrêmement précise de la part de M. MORANÇAIS, ce dont je le remercie. À partir de ma question, il a dressé le bilan des premières expérimentations du RSA sous conditions. Loin de moi l'idée d'engager à nouveau le débat que nous avons déjà eu sur l'expérimentation. J'ajouterai seulement deux ou trois points.

Tout d'abord, je crains, comme lui, que les conclusions de l'expérimentation soient déjà écrites avant même d'en dresser un réel bilan. Il en va de même lorsque l'on commandite à un cabinet d'étude une analyse financière ; souvent, les conclusions sont écrites avant même que l'étude ne soit engagée.

Je remarque également un hiatus entre le mois d'août, date à laquelle vous avez fait acte de candidature – tout du moins, Madame la Présidente, vous aviez déclaré que le Conseil Départemental ferait acte de candidature pour cette expérimentation – et le mois de mars, date à laquelle, finalement, vous rencontrerez le Haut-Commissaire. Il y a là une sorte d'engagement à l'aveugle puisque, apparemment, le rendez-vous est pour bientôt, pour déterminer précisément ce qui relève de l'activité et non pas de l'emploi. La différence est subtile mais importante !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas du tout cela.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Peut-être mes explications n'ont-elles pas été suffisamment claires. La visite du Haut-Commissaire n'est pas que figée. Elle nous donnera l'occasion d'aborder ce sujet, comme tous ceux liés à cette expérimentation et aux politiques d'insertion, monsieur LÉGER.

Il est vrai que la question des quinze à vingt heures avait appelé l'attention dès le l'origine. Puis, il a été précisé que ce n'était pas quinze à vingt heures de travail, mais d'activité. Comment les mettre en œuvre concrètement dans notre département ? Je le redis, le problème de la mobilité est important. Si ces activités peuvent se mener en proximité, ce sera un avantage pour les bénéficiaires comme pour les partenaires de l'expérimentation. Mais il est question de quinze à vingt heures au maximum. Pour des personnes qui renouent avec une activité ou rencontrent des difficultés, cela peut se limiter à quatre ou cinq heures seulement. L'accompagnement que nous mettrons en œuvre vers l'insertion a pour finalité que nos CIP et les conseillers de Pôle Emploi puissent tous, à leur niveau, faire des propositions à nos publics.

Prévue le jeudi 16 février, la venue du Haut-Commissaire est reportée au vendredi 17. Il s'agit vraiment d'avoir une vision d'ensemble sur ce que nous avons déjà avancé en Creuse, que j'ai essayé de vous résumer très brièvement. Les échanges entre M. METGE, M. AUTHIER et Mme BARTOLI, la cheffe de projet France Travail, sont permanents. Des groupes de travail sont organisés et des échanges réguliers ont lieu. C'est la fondation d'une nouvelle organisation ; il faut déjà travailler avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels de l'emploi et de l'insertion.

Par exemple, évoquer l'arrivée des flux peut paraître anodin, mais cela fait partie des choses basiques, techniques, à organiser avec nos services et nos partenaires. Ensuite, nous avons la volonté de booster les délais relatifs au diagnostic et l'orientation. Avec Pôle Emploi, nous étions parvenus à raccourcir les délais de deux mois à un mois. Il faudrait les réduire à quinze jours. En toute objectivité, pour y parvenir, il faut disposer d'outils qui le permettent. Le dire, c'est bien, le faire, c'est mieux. L'outil commun numérique partagé et sécurisé entre tous les partenaires permettra de gagner du temps pour appréhender le dossier des personnes que l'on accompagne.

Quant aux quinze à vingt heures, il nous est bien confirmé qu'il ne s'agit pas d'un travail mais d'une activité : une mise en situation, une insertion en activité dans une entreprise, ou une association. Nous avons évoqué les associations caritatives, je pense notamment à l'arrivée d'Emmaüs dans la Creuse qui peut, également, être une structure avec laquelle travailler. Toutefois, cela ne doit pas se limiter aux associations, il ne faut pas instaurer de rupture avec le monde de l'entreprise, mais au contraire aller vers le monde de l'entreprise pour mettre en immersion – dans un premier temps, dans le cadre de leur accompagnement – les personnes qui le souhaitent auprès des entreprises qui, dans tous les domaines, recherchent des salariés.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je disais ce matin que je ne suis pas naïve. Revenons en arrière, car qu'est-ce que cette affaire ? En réalité, c'est celle d'un candidat à la Présidence de la République, également Président de la République, qui se retrouve face à une autre candidate, très populiste, et qui annonce, de but en blanc, que le RSA sera conditionné à quinze ou vingt heures d'activité. Il est assez surprenant de faire des annonces de la sorte sans savoir de quoi l'on parle, ni comment on pourra les mettre en œuvre. Pour ceux qui connaissait le contexte, l'annonce a quelque peu surpris. Lorsque, réélu, le Président de la République réaffirme, le 14 juillet, ces quinze à vingt heures d'activité, nous cherchons ce qui se trame et, en fait, le véritable sujet du Président de la

République est surtout la rénovation de Pôle Emploi : que faire demain de Pôle Emploi qui ne fonctionne pas très bien ?

Nous avons perçu très tôt l'éviction potentielle et probable des Conseils départementaux de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, de ces publics les plus éloignés de l'emploi. C'est ce qui a déclenché ce dont je vous parlais ce matin, à savoir l'idée que nous n'allions pas nous laisser faire et nous laisser, à nouveau, déposséder d'une compétence qui, chacun peut en juger, est plus ou moins bien coordonnée puisque ce n'est pas le même qui traite de l'emploi, de l'insertion, de la formation... Rassembler les acteurs semble une bonne idée ; voilà comment est né le SPIE. Cette vision nous convenait plutôt bien.

Nous avons donc perçu cette démarche et ces propos comme une alerte au regard de ce que nous faisons. Aussi, avons-nous décidé que cela suffisait, que nous n'allions pas encore subir. Il nous a semblé qu'entrer dans l'expérimentation nous permettrait de dresser un bilan – quoique nous le faisons déjà chaque année en dressant le bilan du Plan départemental d'insertion (PDI) – et de réaffirmer les moyens, les outils, les actions, les missions auxquelles nous répondons.

Notre objectif est d'aller plus loin. En raison des offres d'emploi non pourvues, en nombre et assez accessibles que nous enregistrons dans le département, nous nous sommes dit que, si on nous laissait faire, nous irions plus loin. L'intérêt à nos yeux est de travailler à l'écoute des acteurs de l'insertion et de l'accompagnement des publics autour de nous, avec nos travailleurs sociaux et nos chargés en insertion professionnel qui, globalement, sont les premiers à savoir ce qui pourrait être fait de mieux pour aller plus loin et mettre les gens en emploi.

« Mettre les gens en emploi » n'est pas un dogme non plus, c'est tout simplement leur permettre de disposer de ressources plus importantes. Qui peut rêver et qui ose encore proposer aujourd'hui 598 € dans la durée, en considérant que c'est déjà bien et que les gens n'ont qu'à s'en contenter ? Car tel est le cœur du sujet : peut-on réellement vivre décemment, avoir une famille et l'élever avec 598 € par mois ? Si on le pense, on ne fait rien et on se contente du minimum syndical, si je puis dire. Si l'on considère que ce n'est pas le cas, il faut faire davantage. C'est ce que nous recherchons.

Nous ne sommes pas naïfs non plus quant au fait que cette expérimentation n'est peut-être qu'un leurre. À la fin de cette expérimentation – qui durera sans doute un an de plus car nous voyons mal comment nous pourrions passer à France Travail au 1er janvier 2024, dans à peine neuf mois –, avec M. MORANÇAIS, nous avons imaginé, sur la base d'éléments clairs et probants, démontrer que le cadre réglementaire et législatif actuel ne permet pas de faire mieux ni différemment. C'est aussi ce que nous ne perdons pas de vue au cours des prochains mois.

M. LÉGER. – Après votre enthousiasme de l'été et de l'automne derniers, je vous sens plus mesurée dans vos propos, mais c'est une appréciation qui ne vaut que ce qu'elle vaut.

Pour terminer, je dirai que le grand problème de ce pays est de ne jamais prendre le temps de l'évaluation des politiques publiques. Des Départements plus riches

que le nôtre ont déjà testé le RSA sous conditions. C'est le cas du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Cela fut un échec. Quelqu'un quelque part tire-t-il les leçons de ses échecs pour envisager comment faire mieux ? Sinon, comment, dans un département pauvre comme le nôtre, ferions-nous mieux que les Départements riches qui ont déjà expérimenté le RSA sous conditions ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Tout d'abord, ce n'était pas de l'enthousiasme, mais du pragmatisme : je nous fais plus confiance qu'au Gouvernement. Je l'ai toujours dit, ce n'est pas nouveau.

Ensuite, qu'est-ce que ce RSA sous conditions ? De quoi parlons-nous ? Je pourrais vous citer les propos du Président du Conseil départemental du Nord qui, bien avant la démarche actuelle, expérimentait le RSA sous conditions pour ses bénéficiaires. Je ne me souviens plus du montant exact des allocations et de son Plan départemental d'insertion, mais cela se compte en plusieurs centaines de millions d'euros. Il dispose de recettes à la hauteur mais, dans le Nord, ils ont déjà inclus un certain nombre de mesures dans le cadre réglementaire de l'accompagnement du RSA. Comme l'expliquait Patrice MORANÇAIS, ils ont mis des moyens et ont négocié avec l'État dans le cadre du SPIE et du Plan Pauvreté. Nous l'avons fait également, mais peut-être est-ce moins visible dans notre département.

Dans le département du Nord, une personne qui s'inscrit sur la plateforme CAF pour obtenir le RSA déclenche automatiquement des droits. Les services se doivent de recevoir les bénéficiaires sous un délai de quatre jours. Pôle Emploi souhaiterait également instaurer cette règle. Des solutions d'accompagnement, des mises en situation, du tutorat, etc. sont proposées. La vraie question tient à la réponse de la personne que vous avez en face de vous. Si elle refuse d'accepter le contrat d'engagement que vous lui proposez, que se passe-t-il ? C'est le cœur du sujet : qui a le droit, qui peut, qui ne peut pas ?

Il faudra également étudier ce qu'il en est pour un allocataire de la prestation de chômage : quelles sont ses obligations pour la conserver ? Patrice MORANÇAIS parlait de broussaille : le caractère diffus et touffu de l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi-nous fait prendre conscience de certaines réalités : la question du guichet unique, la question de ne fournir qu'une seule fois les renseignements nécessaires car demander à des publics en difficulté et fragiles quarante fois à la même chose, pour quarante rendez-vous, à AUBUSSON, à GUÉRET, à l'UTAS... cela doit cesser ! Il faut se rassembler et répondre à un objectif commun.

Pour ce qui est de l'évaluation des politiques publiques...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – C'est prévu.

Mme LA PRÉSIDENTE. – ... nous ne faisons que cela !

À l'occasion de sa présentation, le rapport annuel sur le Plan départemental d'insertion, fournit tous les éléments d'évaluation. J'entendais dire que personne n'était au courant dans cette collectivité, mais, j'en suis désolée, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, vous disposez des documents. Nous faisons tant de choses que je comprends bien que ce soit compliqué de tout suivre, mais nous avons ces évaluations qui, pour le moins, dimensionnent nos missions, le besoin en personnels, en moyens, en structures, en espaces, le besoin en collaboration avec les centres de vie sociale et l'ensemble de nos partenaires. Donc, rassurez-vous, personne ne navigue à vue sur des questions aussi importantes que celles qui déterminent la vie de personnes et de familles dans notre département : dans notre département, plus de 5 000 personnes dépendent du régime RSA, dont près de 2 000 enfants de moins de dix-huit ans. Cela me tient en alerte, je puis vous l'assurer.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Pour compléter, ces deux derniers mois, nous avons eu dix-huit rencontres techniques avec les différents partenaires et le ministère. Nous avons également mené plusieurs demi-journées de travail avec l'ensemble des personnels du Conseil départemental qui travaillent sur les politiques d'insertion, les CIP bien évidemment, mais également les assistants sociaux, les chefs d'UTAS, sous forme d'ateliers participatifs pour avancer en collaboration et à l'écoute de nos services.

L'évaluation, Mme la Présidente l'a dit, est prévue et est obligatoire dans l'expérimentation.

Concrètement, le démarrage de l'action est prévu en avril avec environ quatre-vingt nouveaux entrants au cours du second trimestre 2023. Nous aborderons ainsi la phase concrète de cet accompagnement rénové, qui sera suivie par l'extension progressive aux publics en renouvellement du contrat d'engagement réciproque.

Autre élément important, et je m'en tiendrai là : dans cette expérimentation, la gouvernance est partagée entre le Conseil départemental et l'État – et Pôle emploi donc.

Mme Armelle MARTIN. – Comme je le dis souvent, une remise à plat du système du RSA me semble nécessaire. Elle n'interviendra peut-être pas dans le cadre de cette expérimentation. On parle d'expérimentation mais nous ignorons ce que sera la suite. Mon inquiétude porte sur France Travail car en quoi consistera cette grande nouveauté ? Nous avons quelques idées du fonctionnement actuel d'une autre maison que nous connaissons bien. Je ne sais pas comment nous pourrons embaucher des milliers de conseillers France Travail pour suivre tous ces bénéficiaires, qui reste tout de même une question essentielle.

Essentielle est également la coordination. Il est un acteur dont il est peu question. Je veux parler de la Mission locale. Quel rôle lui sera dévolu, connaissant son expérience en matière de contrats d'engagement jeunes ? On nous dit que l'on veut généraliser ce contrat d'engagement jeune à tout le monde. Or, même si je ne dis pas toujours ce que j'en pense en Commission départementale d'insertion, je considère qu'il y aurait des choses à revoir en la matière. En fait, les missions locales sont très liées au

financement de l'État s'agissant du financement du contrat d'engagement jeune et, au bout du compte, il y a tout de même le bénéficiaire. Ces contrats sont-ils toujours à son bénéfice et permettent-il une insertion durable dans la continuité ? Cela mériterait d'être étudié de près.

Donc, effectivement, cette question est entourée d'une broussaille de questionnements. En commission départementale d'insertion, nous avons demandé une feuille de route précise, comprenant un état des lieux de l'avancement de l'expérimentation. Cela a été acté. Je pense donc qu'au fil du temps, nous suivrons la façon dont l'expérimentation se déroulera. Ma plus forte inquiétude porte sur le guichet unique avec France travail à la manœuvre, demain. *Quid* des autres acteurs ? Qu'adviendra-t-il de la CAF, de la Mission locale, des conseillers d'insertion, etc. ? Nous avons un grand besoin de coordination et de clarté. Franchement, ce n'est pas facile à suivre.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Oui, merci. Je rejoins votre intervention. Nous avons les mêmes interrogations : sur les conclusions de l'expérimentation et sur la façon dont l'État positionnera France Travail.

Autre interrogation, nous ne sommes pas sur un RSA sous conditions rénové, puisque le cadre de l'expérimentation se limite aux droits constants et à la contractualisation avec les bénéficiaires. L'allocation est gérée dans le cadre d'une politique nationale et, *a priori*, il n'est pas prévu pour l'heure de modifier le cadre national. C'est certainement ce que nous demanderions, car nous sommes à même de mener ces politiques d'insertion, avec toutefois plus de souplesse et d'adaptation locale.

Mais nous le voyons bien, c'était encore le cas lundi dernier : des sanctions sont prises pour des non-inscriptions à Pôle emploi, les gens se réinscrivent donc, et nous les perdons. Nous voyons à toutes les commissions des cas de non-signature et de non-respect du contrat d'engagement. Certes, en commission, nous examinons les situations les plus complexes mais, tout de même, je rejoins Armelle MARTIN dans ses interrogations. Laurence CHEVREUX, Marie-Thérèse VIALLE, Delphine CHARTRAIN ont les mêmes.

Ce n'est pas simple. J'espère que cette expérimentation permettra, pour le moins, de remobiliser tous les acteurs qui travaillent dans ce secteur. Armelle MARTIN citait la Mission locale. Nous avons aussi un partenariat avec la MSA, et bien d'autres. Espérons que cette expérimentation permettra de les remobiliser et de les coordonner car, il est vrai, certains sujets nous interpellent. En termes d'efficience des politiques publiques, on peut parfois s'interroger.

Mais nous pourrions en parler toute la matinée.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Bien évidemment, Mmes JOUANNETAUD et MARTIN sont invitées à se joindre à nous vendredi prochain si elles sont disponibles.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - BUDGET 2023
MASSE SALARIALE ET FRAIS GÉNÉRAUX

RAPPORT N° CD 2023-02/1/18
DOSSIER N°5556

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – La prévision de dépenses s'élève globalement à 53,013 M€. La masse salariale se monte à 49,533 M€, dont 6,873 M€ destinés aux assistants familiaux (ASFAM).

Il est à noter qu'en 2022, la masse salariale était prévue à hauteur de 41,243 M€. À la suite des différentes décisions modificatives imposées par les décisions gouvernementales, ce montant a été abondé de 1 186 722 €. C'est un point sur lequel nous reviendrons lorsque nous examinerons les grandes lignes budgétaires.

Dans le rapport, figurent les différents éléments concernant les catégories et le nombre des agents qui perçoivent ces indemnités, le montant de 2022 et la prévision pour 2023.

Je rappelle également que, jusqu'en 2022, la rémunération des ASFAM, s'inscrivait dans le budget du PCS ; elle est désormais incluse dans la masse salariale totale du Département. Cette évolution explique également la forte évolution de la masse salariale, que vous comprendrez aisément.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ils étaient déjà agents du Conseil départemental, mais leurs rémunérations – salaires et charges – seront désormais prises en charge par sur le budget général.

Vous noterez qu'en termes d'action sociale, le Conseil départemental va au-delà du paiement des charges et salaires. Cela témoigne des relations entre l'administration et les représentants et organisations qui accompagnent nos agents dans le cadre de mise en œuvre et de soutien auprès de ceux qui ne nécessitent.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite à me donner acte de la communication de ces informations. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT N° CD2023-02/1/20
DOSSIER N°5571

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Comme vous le savez tous, à partir du 1er juillet 2023, le GIP TERANA intègrera en son sein le Laboratoire départemental d'analyses. Cela dit, il nous faut voter le budget annexe du laboratoire Départemental d'analyses pour les six premiers mois de l'année.

Je n'entre pas dans le détail, puisque ce sujet avait été largement développé lors du débat d'orientations budgétaires. Il est prévu de verser une dotation prévisionnelle d'équilibre de 515 260 €. Elle était de 635 000 € en 2022. Des ajustements ont été faits. Il faut savoir que ce budget annexe ne va pas disparaître parce que TERANA reprendra le Laboratoire ; il se poursuivra au-delà de l'année 2023.

Tout le monde connaît les deux grandes missions du Laboratoire : d'une part, la protection de l'environnement et la sécurité des aliments ; d'autre part, la santé animale et le diagnostic vétérinaire.

Si nous entrons dans le détail, les dépenses de fonctionnement du budget de 2023 sont estimées à 2 417 760 €, dont 524 920 € de charges à caractère général et 1 752 300 € de charges de personnels, qui intègrent la revalorisation de leurs rémunérations, notamment celles des personnels paramédicaux de laboratoire qui passent de catégorie B en catégorie A. Les recettes sont d'un montant identique, de 2 417 760 €, les prévisions de recettes commerciales s'établissant à 1 250 000 € pour le premier semestre.

Nous divisons par deux puisque l'année 2023 sera une année charnière pour le Laboratoire, qui sera donc piloté durant les six premiers mois par le Conseil Départemental et, les six autres mois, par le GIP TERANA.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La première Assemblée générale de TERANA à laquelle nous assisterons se tient justement la semaine prochaine.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – S'agissant des recettes de fonctionnement, au chapitre 074, la subvention d'équilibre – prestation d'exploitation s'entend aussi sur six mois ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Non, c'est pour l'année.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. BODEAU. – Elle sera donc de l'ordre de 2 M€, si l'on a un budget sur six mois ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le budget reste le même, les modifications sur six mois concernent la rémunération des personnels titulaires.

M. BODEAU. – Sinon, hors le chapitre 012, en fonctionnement, nous restons sur ce chiffre ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Exactement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est ce que nous avons voté au mois de décembre lorsque nous avons validé l'intégration du Laboratoire dans le GIP TERANA.

M. BODEAU. – La dépense demeure donc de l'ordre de 500 000 €, au minimum, car je suppose qu'un réajustement pourrait intervenir en fin d'année si une subvention d'équilibre supérieure était nécessaire.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'est la raison pour laquelle j'ai rappelé le montant de l'année dernière.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Normalement, il s'agit d'un montant plafond. Les estimations sont aussi assises en tenant compte de la participation des autres Départements. Évidemment, si pour *x* raisons, tout explosait, ce pourrait être le cas, mais je pense vraiment qu'ils ont été assez prudentiels, peut-être même trop. C'est en tout cas ce que nous espérons. Nous pensons que la subvention sera plutôt réévaluée à la baisse. Toutefois, compte tenu du contexte actuel, nous restons prudents mais, *a priori*, la demande de participation est inscrite à hauteur de la somme maximale.

La parole est à M. BARREAUD.

M. BARREAUD, Directeur du Laboratoire départemental d'analyses. – La participation du CD 23 au GIP TERANA sera acté cette année : 2023 sera une année charnière. Nous entrons dans le GIP avec une participation de 23,03 % au budget de fonctionnement, soit 602 000 € en année pleine, mais comme cela se fera sur une demi-année, le Conseil départemental réajustera sa participation.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport nous permet d'inscrire cette somme au budget 2023, et les crédits y afférents.

Il vous est proposé :

- d'affecter, avant l'adoption du compte administratif 2022, le résultat anticipé de la section d'investissement au budget 2023, au compte 001, pour un montant de 211 807,80 € ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de voter le budget primitif annexe 2023 du Laboratoire, ci-annexé, qui prévoit l'inscription d'une dotation départementale à hauteur de 515 260 €. Celle-ci correspond à la compensation financière des missions de service public exercées par le Laboratoire au cours du premier semestre 2023. *(Adopté à l'unanimité.)*

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
BUDGET ANNEXE 2023

RAPPORT N° CD2023-02/1/21
DOSSIER N°5575

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Il s'agit deuxième budget annexe départemental.

Je vous rappelle que la capacité d'accueil du CDEF est de trente places. Une facturation est établie auprès du Département d'origine des enfants, sur la base de prix de journée fixés par arrêté. Le tableau figurant dans le rapport précise les prix de journée depuis 2019.

La section de fonctionnement, à hauteur de 2 854 782 €, tient compte des différentes revalorisations décidées par l'État auxquelles nous devons nous soumettre, dont l'impact est de 222 963 €. Les dépenses de personnel représentent 81,95 % du budget primitif, ce qui n'est pas neutre, pour encadrer ces trente gamins.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent également à 2 854 782 €, dont 2 750 431 € correspondant à des prix de journée. Ce sont essentiellement les dépenses de personnel qui évoluent, les dépenses de structures demeurent stables.

Les éléments détaillés figurent dans le rapport auquel je vous renvoie.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Ma question n'est pas d'ordre budgétaire, elle porte plutôt sur l'aspect humain. Sait-on ce que deviennent ces jeunes par la suite ? Avons-nous un retour sur le fait que nous ayons réussi à les stabiliser ? Eux qui ont connu des épreuves réussissent-ils dans la vie ? S'insèrent-ils ? Avons-nous un retour sur l'avenir de ces jeunes qui sortent du CDEF ? Un suivi est-il assuré par la suite ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous connaissons probablement le suivi que nous pouvons leur proposer, s'ils le souhaitent, lorsqu'ils deviennent majeurs et bénéficient de contrats Jeune majeur. Comme vous le savez, nous sommes le seul Département à n'avoir jamais arrêté cette mesure, avant qu'elle ne soit confiée à nouveau de façon obligatoire aux Départements.

Le retour que nous avons tient à des relations qui se sont construites, ou pas. Le CDEF n'est pas un lieu de vie, c'est un lieu d'évaluation des situations, qui permet

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

d'estimer ce qui est réparable avec les familles, le souhait n'étant pas de couper le lien familial.

Mme Laurence CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Il existe tout de même un suivi durant un temps dans la mesure où un suivi est assuré par les travailleurs sociaux auprès des jeunes qui sont en chantier de réinsertion ou au foyer des jeunes travailleurs, par exemple. Mais il est vrai que, dans la durée, cela devient plus complexe.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ces jeunes ne restent pas forcément dans le département non plus.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Mais nous avons des exemples de jeunes qui ont bien réussi.

Mme Laurence CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Oui, c'est exact. Je ne saurais vous le dire exactement, mais nous pourrions demander des éléments en ce sens.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Les prix de journée se monteront à 263,43 € pour l'internat des plus jeunes, et à 380,06 € pour les autres. Multiplié par 30 jours, vous voyez que, là aussi, les besoins sont importants en matière d'accompagnement pour les 16-18 ans à la Villado.

Je vous propose de voter le budget annexe 2023 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons au budget annexe le plus simple, celui des énergies renouvelables.

BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES
BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT N° CD2023-02/1/22
DOSSIER N°5576

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Ce budget ne connaît pas de réelle modification, quoique, cette année, un petit projet vient s'y greffer.

Ce budget annexe permet à notre collectivité de vendre l'énergie des centrales voltaïques en projet sur son patrimoine immobilier. Cette année, la grande modification est qu'il est prévu de créer une troisième centrale sur la toiture du centre de GOUZON.

Dans ce cadre, nous inscrirons 45 000 € en investissement. L'investissement est donc assez conséquent car il faut équiper.

Mme LA PRÉSIDENTE. – M. le Conseiller départemental de GOUZON précise qu'il ne s'agit pas de toitures photovoltaïques installées au centre même de GOUZON, mais sur son centre d'exploitation.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je pense que tout le monde avait compris.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous vous taquinons, monsieur FOULON !

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je souhaite m'assurer que j'ai bien compris, sur un budget de fonctionnement de 15 000 €, la recette de la revente d'électricité représente 2 500 €. Comment cela se passe-t-il ? Le tarif est-il régulé ? Cette recette est-elle appelée à augmenter ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le tarif est en effet régulé.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Plus nous investissons et installons de parcs photovoltaïques pour produire de l'énergie, plus nous engrangeons de recettes.

M. LÉGER. – À quel terme est prévu le retour sur investissement ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Douze à treize ans.

M. LÉGER. – Je crois trop aux énergies renouvelables pour remettre en cause ces dispositifs.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce projet fait suite à une étude qui avait été menée par le Pôle des bâtiments sur l'opportunité du nombre de mètres carrés de toitures propriétés du Conseil Départemental susceptibles d'être équipées de panneaux. Nous connaissons toutes les problématiques qui existent, et nous avions décidé de nous engager dans cette voie.

Je trouve qu'avec ce petit budget annexe, la situation est très claire et nous permet d'en mesurer tout l'intérêt.

M. LÉGER. – Le photovoltaïque sur toiture me semble une bonne solution ; au sol, cela pose des problèmes de concurrence avec le foncier agricole mais, sur les toits, sur les parkings et autres emplacements de ce type, il n'y a aucun souci.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Mais pas sur les églises !

M. BAYOL. – Car cela existe aussi.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'est bien pour cette raison que je le précise.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous aurons ce débat à une autre occasion.

Il vous est proposé :

- d'affecter avant l'adoption du compte administratif les résultats de l'exercice 2022 de la manière suivante :
    - Reprise du résultat anticipé de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de 2 862,44 € au compte 001, en dépense d'investissement donc, au budget 2023 ;
    - Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

solde d'exécution négatif constaté fin 2022 via l'émission d'un titre au compte 1068 pour 2 900 € ;

- Reprise du résultat anticipé de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 12 059,89 € au compte 002, en recette de fonctionnement donc, au budget 2023. *(Adopté à l'unanimité.)*

- de voter le budget annexe 2023 Énergies Renouvelables, tel qu'annexé, qui est assujetti à la TVA avec une déclaration de TVA trimestrielle. *(Adopté à l'unanimité.)*

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT

RAPPORT N° CD2023-02/1/23
DOSSIER N°5579

Mme LA PRÉSIDENTE. – Dans le cadre du Budget Primitif 2023, il est proposé de voter des autorisations de programme (AP) complémentaires à hauteur de 20 128 836 €. Elles sont détaillées en annexe du rapport que vous avez sous les yeux. Si vous les validez, elles permettront d'actualiser les programmations antérieures à 2023 et d'ouvrir des crédits de paiement (CP) qui pourront, si besoin, s'échelonner sur plusieurs exercices.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je précise, madame la présidente, que ces AP concernent essentiellement la voirie et les bâtiments.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de valider ces AP/CP. *(Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose d'examiner maintenant les rapports supplémentaires.

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT

RAPPORT N° CD2023-02/1/28
DOSSIER N°5599

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit de désigner un troisième représentant du Conseil départemental au conseil d'administration des EHPAD de MAINSAT et de CHAMBON-SUR-VOUEIZE.

Je vous propose de désigner Mme Marie-Christine BUNLON pour l'EHPAD de MAINSAT et Mme Laurence CHEVREUX pour celui de CHAMBON-SUR-VOUEIZE.

D'autres candidatures sont-elles proposées ?...

Tel n'est pas le cas.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

**RÉPONSE COMMUNE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)
PORTÉ PAR LA DRAAF DE NOUVELLE-AQUITAINE
« DÉMARCHES DE CONCERTATION TERRITORIALE
POUR VALORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS »**

**RAPPORT N° CD2023-02/4/27
DOSSIER N°5591**

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport vous avait été transmis par mail avant la séance. Je pense que vous en aviez pris connaissance.

Cet appel à manifestation d'intérêt a trait à un sujet de préoccupation concernant la forêt, son exploitation, l'exploitation de la filière Bois durables et les missions Haies qui sont en cours avec nos partenaires, CAUE et CPIE. Ce sont eux qui nous ont sollicités pour que nous fassions partie de ce consortium d'acteurs et que nous nous inscrivions dans une vision plus opérante, plus concertée autour de ce sujet de la valorisation et de la fonction des forêts aujourd'hui, alors que l'on sait combien le champ est large.

Il s'agirait donc d'intégrer ce consortium d'acteurs et d'être co-porteur du projet.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Il nous est demandé de désigner un Conseiller départemental qui sera le co-porteur du projet. Je vous propose la candidature de Thierry GAILLARD.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous invite :

- à approuver l'engagement du Département de la Creuse dans le consortium d'acteurs, en tant que co-porteur du projet autour de la structuration de filières Bois durables en Creuse ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- à désigner M. Thierry GAILLARD, comme un Conseiller départemental co-porteur ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- à participer à l'élaboration d'une réponse collective à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par la DRAAF de Nouvelle-Aquitaine « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts » ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- à donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ce dossier et à m'autoriser à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° CD2023-02/1/24
DOSSIER N°5584

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Comme l'indiquait notre nouveau Président de groupe dans son propos introductif, le budget qui vous est proposé pour 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 297 782 616 €, en augmentation par rapport aux années précédentes, puisqu'il s'élevait à 253 M€ en 2021 et 277 M€ en 2022.

Il convient toutefois de l'examiner de plus près dans la mesure où ce montant intègre de manière anticipée la reprise des résultats constatés à l'issue de l'exercice 2022. Nous intégrons donc à ce BP 2023 l'excédent, le fameux bas de laine de 32,8 M€ de la fin de l'exercice 2022, qui est quasiment identique à celui de 2021. Cela signifie dans un premier temps qu'en 2022, nous n'avons pas eu à « piocher » dans notre bas de laine pour exécuter le budget prévisionnel 2022, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Je vous indique également qu'une modification est intervenue au 1er janvier, puisque nous sommes passés en nomenclature M 57, qui engendre quelques changements quant à la constitution du budget et de son suivi notamment. Vous constaterez par la suite que la Présidente vous proposera un vote par nature et non plus par fonction. Sans entrer dans le détail comptable, cela permet d'éviter les Décisions modificatives puisque nous ne votons plus de dépenses imprévues, mais nous constituons des réserves par nature. Au sein d'un chapitre, les crédits sont désormais fongibles, ce qui nous offre une plus grande souplesse dans l'exécution budgétaire au jour le jour.

Je reviens sur ces 6,5 M€ auxquels plusieurs intervenants ont fait allusion : ils ne donnent matière à aucune compensation, nous les prenons de plein fouet. Il convient de les mesurer à l'aune de notre CAF nette. Cette dernière s'établit autour de 11 M€. Donc, en 2023, nous devrons utiliser la moitié de notre CAF nette, sans compensation. C'est loin d'être neutre pour nos finances, la difficulté étant que nous avons quatre domaines d'intervention, sur lesquels 2,2 M€ sont liés à des charges de frais de personnel qui s'articulent autour de quatre décisions unilatérales de l'État, qui nous sont tombées dessus en 2022 et qui, en 2023, auront un effet en pleine année. Il s'agit, vous le savez, des 4 % de revalorisation du RSA, des 3,5 % d'augmentation du fameux point d'indice, de l'application du Ségur de la santé, et de la revalorisation des ASFAM, sans oublier le GVT que nous devons prendre en compte pour 270 000 €.

C'est ainsi que nous arrivons à un montant de 2,2 M€.

Par ailleurs, le Département souhaite poursuivre son action auprès du SDIS. En effet, au-delà des contraintes que je viens d'énumérer, une action a été conduite en faveur du SDIS. Des échanges ont eu lieu à ce propos avec l'AMAC et le Conseil d'administration, afin que le SDIS puisse continuer à investir. Une modification s'impose

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

toutefois aujourd'hui : nous favorisons le fonctionnement au détriment de l'investissement, afin de bénéficier de plus de fluidité dans les casernes. Aujourd'hui, nous inscrivons + 550 000 € en faveur du SDIS, diminuons les crédits d'investissement de 400 000 € et inscrivons 150 000 € en crédits de fonctionnement. C'est une mesure essentielle, car les pompiers sont la sécurité des Creusois. Le SDIS est fondamental pour notre département, pour nos collectivités. Cette augmentation est le moyen de faire en sorte de conforter nos sapeurs-pompiers volontaires, car qui sont le nerf de la guerre dans nos territoires.

Le montant de la section de fonctionnement se situe donc autour de 189 M€. l'augmentation est conséquente par rapport aux 183 M€ de l'année dernière parce que nous devons également y inclure les dépenses imprévues.

S'agissant des recettes de fonctionnement, Mme la Présidente l'a dit et cela a été souligné également par plusieurs intervenants, déjà en 2022, nous n'avions plus de visibilité. C'est ainsi que nous sommes sur la troisième fraction de TVA qui nous est redonnée pour compenser une reprise de CVAE. Les DMTO sont aujourd'hui en question et peut-être, l'année prochaine, une quatrième fraction de TVA nous sera donnée, mais vous pouvez constater combien le pilotage est difficile. Je partage les propos de M. LÉGER concernant l'observation du sénateur JEANSANNETAS, on a vraiment le sentiment d'une recentralisation et que nous sommes de plus en plus dépendants de l'État. Il y a quarante ans, les lois de décentralisation, ce n'était pas cela !

Monsieur BAYOL, vous avez la parole.

M. BAYOL. – Nous allons également prendre de plein fouet, Mme la Présidente l'a évoqué ce matin, le millefeuille territorial auquel veut s'attaquer M. Macron. Il souhaite supprimer un échelon, voire deux, mais nous ignorons lesquels. À mon avis, ce qui arrangerait surtout les technocrates parisiens serait la suppression de tout échelon de proximité ; cela leur ferait des soucis en moi. Ils auraient moins d'élus de proximité pour les gêner. Il faudra être très vigilants.

Nous revoyons poindre l'idée du Conseiller territorial. Ce n'est pas la première fois que M. MACRON essaie de faire passer des réformes souhaitées par M. SARKOZY à une époque. Après la loi sur les retraites, viendra celle sur l'immigration, elle-même suivie de la loi de réforme territoriale dont on ne sait pas exactement ce qu'il en ressortira. En tout cas, il est sûr qu'il s'attaquera au millefeuille territorial. Il se dit même, dans certains entretiens, qu'il serait question de s'attaquer au redécoupage régional.

Avant de crier au loup, attendons de voir ce que proposera cette réforme, mais à mon avis, les élus de proximité sont en danger. Si la réforme territoriale supprime le Département, quelle sera la place de la Creuse et quelle sera sa représentation dans l'échelon régional ? Combien aurons-nous d'élus creusois ? Ils seront certainement très peu nombreux par rapport aux autres. En outre, qu'adviendra-t-il de l'identité de nos Départements ? L'identité de la Creuse, de nous, Creusois, sera à nouveau remise sur le tapis.

M. LÉGER. De plus petites régions dotées de toutes les compétences des Conseils départementaux pourraient bien nous pendre au nez.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Pour revenir à la présentation de M. FOULON, il est vrai qu'au fil des années, nous avons perdu toute autonomie financière. Nous recevons des fractions de TVA au bon vouloir de l'État. Je crains que l'on ne cherche à nous asphyxier pour mieux nous tuer.

Pour rejoindre les propos de Philippe BAYOL, les élus de proximité sont sans doute gênants, mais qui a été à la manœuvre pendant les crises sur le terrain, au plus près de nos administrés ? Ce sont bien les élus municipaux, les conseillers départementaux, le Conseil Départemental ! Je revois encore tout ce que nous avons dû mettre en œuvre avec la Directrice générale adjointe du Pôle Cohésion sociale.

Notre population, les habitants des territoires ruraux, sont particulièrement attachés à la commune et à ce qu'ils appellent encore le Conseil général, devenu le Conseil départemental, parce qu'historiquement, ce sont des repères. Nous sommes tous sollicités, vous le savez bien. C'est donc important. Dans un contexte qui a vu disparaître, les uns après les autres, les services publics des territoires ruraux, il reste les communes et le Conseil départemental, au travers de nos différents services. Je pense tout particulièrement à nos UTAS. Si la réforme s'inscrit dans ce sens, elle s'inscrira en totale opposition avec la population des territoires ruraux. Vous me répondrez que ce ne serait pas la première fois mais, ensuite, il ne faudra pas s'étonner du résultat des élections.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pour rester très pragmatique, je citerai deux sujets qui sont peu anodins aujourd'hui : le traitement des déchets et la sécurisation de la ressource en eau.

La Région dessine ses grands schémas et c'est ainsi que le Schéma sur l'organisation et l'élimination des déchets nous oblige en Creuse à tout reconceptualiser parce que nous ne pouvons plus utiliser les exutoires que nous utilisions habituellement pour une large part du département puisqu'ils sont dans l'Indre et dans le Puy-de-Dôme, ce n'est pas la même région ! En raison de mesures de ce genre, nous devons nous mobiliser pour inventer de nouvelles solutions. Au surplus, on nous dit qu'il ne faut pas que cela coûte plus cher, et on nous laisse nous débrouiller.

Il en va de même pour ce qui est de la question de l'eau. Nous connaissons le problème par cœur : 84 unités de gestion de l'eau si nous ne nous emparons pas de cette question. À cet égard, malgré des tensions et des visions différentes, je tiens à saluer l'engagement de tous les élus qui avancent, au regard du travail que nous avions porté avec l'Agence de l'eau, pour se saisir de cette question de la sécurisation de l'eau. Je ne sais pas où nous en sommes, mais le législateur n'est jamais clair. Jamais il ne conçoit, de manière pratico-pratique, la réalité des nouvelles réformes qu'il introduit.

La gestion de l'eau a donc été transférée aux intercommunalités, sans transférer les ressources qui ont pu rester dans les communes. On nous donc explique que l'eau est transférée aux communautés de communes – qui n'en veulent pas

forcément – mais attention, si elle était auparavant gérée par un syndicat, il est conseillé à ces syndicats d'intégrer une commune qui n'est située pas dans le périmètre de l'intercommunalité ; ainsi, ils pourront déroger à la loi ! Mais où allons-nous ? Que fait le législateur si ce n'est, avec sa vision parisienne, semer le trouble dans des organisations qui ne fonctionnent pas si mal et pourraient fonctionner mieux avec la mise en synergie des visions des élus locaux ? On chamboule tout !

Au-delà, je n'ai jamais été favorable – et je ne pense pas que nous soyons nombreux à l'être – à ces grandes régions XXL, avec BORDEAUX, LYON, et nous au milieu. Comment a-t-on pu procéder à de telles fusions ? Souvenez-vous des difficultés rencontrées par Poitou-Charentes, le Limousin et de l'Aquitaine. Nous étions alors en 2017 et il faudrait tout détricoter, quelques années seulement après, avec tout l'argent, toute l'énergie et toutes les réorganisations RH que cela a nécessité ? Quelle folie ! Je le dis haut et fort : ils sont complètement fous !

Ensuite, monsieur BAYOL, ce qui m'inquiète, c'est ce à quoi je faisais allusion ce matin : le Président de la République consulte Nicolas SARKOZY. Ce dernier a été Président en 2012, voilà plus de dix ans. Malgré tout le respect que j'avais pour lui, c'était tout de même avant-hier. Quant à François HOLLANDE, c'est la loi NOTRe, dont on voit bien les résultats aujourd'hui, même si celle-ci n'a pas été évaluée non plus. Comment le Président de la République peut-il prendre attache avec ces deux anciens présidents de la République alors qu'il ne consulte pas les associations d'élus ?

M. BAYOL. – Il méprise les élus.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous ne savons rien de la Commission transpartisane qu'il met en place sur ces questions de réforme des institutions et des collectivités locales. Quelle en est la composition ? Quelle sera la représentativité des collectivités ? Comment seront entendus les Départements, les Régions, les Communes et les Communautés de communes ? Il le fait exprès !

M. BAYOL. – C'est beaucoup de provocation.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Soit c'est de la provocation, soit ses décisions sont déjà prises.

Tout cela nécessitera une réforme constitutionnelle. Nous allons donc nous rassurer et nous en remettre à la sagesse du Parlement français, Assemblée nationale et Sénat. Qui dit réforme constitutionnelle, dit vote aux trois cinquièmes de la majorité des Députés et des Sénateurs, mais le Conseiller territorial pourrait prendre un autre chemin législatif.

Il y a aussi les grands Départements. Mes collègues me disent que les gens ne connaissent pas et ne défendront pas le Conseiller départemental. Mais, chez nous, en Creuse, si Intercommunalités et Département ne travaillent plus ensemble, j'imagine mal où nous allons aller. Ce sont les synergies entre les unes et les autres qui feront le développement local de demain, et qui le font déjà aujourd'hui.

C'est navrant, mais j'espère, en tout cas, car c'est un vrai sujet, que les associations des différentes collectivités locales ne joueront pas chacune leur jeu, car le Président de la République n'attend que cela. J'espère que nous parviendrons à nous concerter et à faire front commun face à cette propension à réformer. Il ne faudrait pas que certains souhaitent tirer leur épingle du jeu au détriment des autres. Mais nous verrons bien.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – M. le Vice-président en charge des finances, que j'ai écouté avec attention, a déclaré que la CAF nette 2022 s'établissait à 11 M€. En 2023, l'augmentation des charges fera qu'elle sera en partie utilisée mais, d'un autre côté, la recette de fraction de TVA de 2022 qui est venue gonfler cette CAF nette n'était pas attendue. À ce sujet, madame la Présidente, quel sera le montant du reversement de cette fraction de TVA que nous avons perçue, qui était de l'ordre de 6 M€, me semble-t-il ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Non, elle était bien plus élevée. Nous devons rendre 110 000 €, qui correspondent au montant trop perçu en 2022. Le taux de progression devait être à 9,6 % à la fin 2022, puis il est descendu à 8,56 % en janvier, et l'État nous demande de rendre la différence. Je vous rappelle que nous sommes partis d'un taux de 5,3 au mois de mars ; il a ensuite été question de 2,9, avant de passer à un taux de 9,6, pour que l'on nous annonce, au début de l'année 2023, que nous avions trop perçu et qu'il fallait rendre 110 000 €.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La part complémentaire de TVA suit l'évolution des produits de recettes de TVA à l'échelle nationale, pour compenser la suppression du produit de la taxe sur le foncier bâti.

C'est un vrai débat. J'ai été auditionnée par la commission des finances du Sénat au nom de l'ADF au regard du rapport de la Cour des Comptes qui, dans ses conclusions, parmi les différents scénarios, envisagerait de supprimer les DMTO. Le Président de la commission des finances m'a dit que, pour la Creuse, petit département, le montant des DMTO n'était pas très élevé, sachant qu'en termes de progression, par rapport à un Département du littoral les disparités sont d'un à sept.

Pour autant, nous n'avons pas confiance dans l'État. N'oubliez jamais que le transfert en 2021 du foncier bâti vers une part de TVA s'est soldé pour nous par année blanche : nous avions perçu 27,7 M€ en 2020 et nous avons perçu la même somme en 2021 alors qu'entre-temps, les bases ont été revalorisées, avec un produit conséquent qui aurait été une recette nouvelle pour nous, que nous avons perdue par je ne sais quel coup de baguette magique. Franchement, c'est impensable !

S'agissant de la part de TVA, nous profitons de l'augmentation de la TVA, mais pour combien de temps compte tenu de la crise économique et sociale que nous

traversons ? Je parle donc de prudence, mais plus que de prudence, il s'agit de défiance à l'égard de ce qui peut nous arriver.

Nous n'avons contesté aucune des augmentations qui nous ont été imposées : le Ségur, les accords Laforcade qui se profilent, la revalorisation du point d'indice. Nous y faisons face, et c'est normal car nous comprenons parfaitement la situation des uns et des autres, mais franchement, cela nous est annoncé en fin d'année et, au mois de septembre, nous avons subi des dépenses qui n'étaient pas intégrées dans nos budgets. Nous ne pouvions pas les prévoir lorsque nous avons voté le budget l'année dernière. Donc, aujourd'hui, nous vous présentons un budget, mais je suis incapable de vous dire ce qu'il adviendra en cours d'année. On peut tout à fait imaginer des dépenses nouvelles ou des compensations prévues qui ne seront pas versées parce que Bercy joue à l'équilibriste, au regard des conditions d'emprunt de l'État. N'oublions pas que, pour payer ses fonctionnaires et ses retraites, l'État emprunte à un tout autre taux d'usure que celui des années précédentes.

Heureusement que la France est la France, mais les indicateurs financiers de l'État ne sont pas ceux que nous avons connus il y a quelques années. Je pense qu'à Paris, ils s'inquiètent de savoir à quel taux ils pourront emprunter. De plus, dans le contexte politique international actuel, sur quel marché trouveront-ils les fonds nécessaires ? Je vous rappelle que c'est la Chine qui nous prête en priorité.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Le procédé est toujours le même et commence à être éculé. Cela devient même une mauvaise habitude : d'abord, on supprime un impôt local – le Conseil départemental n'en perçoit plus du tout – que l'on compense par des fractions de taxes nationales ; au début, on essaie de compenser à l'euro près, puis cela se dégrade et l'on change les règles en cours de route. En conséquence, nous sommes mis en difficulté et l'on nous dit que les communes et le Départements, vieux de deux siècles, sont des dinosaures, qu'ils ne parviennent plus à exercer leurs compétences et qu'il faut donc accepter la modernité et la réforme du millefeuille territorial.

Pendant ce temps, les gens ne suivent plus, à commencer par les maires qui, depuis une vingtaine d'années, ont été les premiers dessaisis de plus en plus de compétences ! Ce n'est pas pour rien que cette mandature connaît le plus grand nombre de démissions de maires et de conseillers municipaux. La population et les maires ne suivent pas ces réformes.

On détricote la proximité, vous avez raison. Je ne sais pas si une réforme territoriale sera proposée au Parlement, mais si tel est le cas, elle risque de passer : on assomme les Français avec la réforme des retraites qui va être adoptée malgré la forte mobilisation. Puis, on amusera le gogo avec une loi sur l'immigration, en pointant comme bouc émissaire des personnes qui viennent chez nous non pas par choix le plus souvent, on le sait bien. Ensuite, dans une sorte d'atonie générale, viendra sans doute la réforme territoriale... qui passera ! Elle ne passera peut-être pas au Parlement grâce au vote des trois cinquième, mais soyez assurés qu'à petits coups de canif, on continuera de détricoter la proximité. Pourtant, comme le disait Patrice MORANÇAIS, l'État est bien content de nous trouver en période de crise.

Bref, on l'a compris, il faut démolir les corps intermédiaires, démolir ce qui fait un peu ancien. Tant pis si cela rend service aux gens : si c'est ancien, c'est mauvais ! On voit bien les idées qui prévalent depuis une quinzaine d'années.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Il faut maintenir l'échelon de proximité. Cela est flagrant si l'on pense à la problématique que nous avons rencontrée au collège de CROCQ à GIAT, collège qui concerne le Département, mais dont la problématique transport concerne la Région. Avec Marie-Hélène MICHON et Philippe LAFRIQUE, nos collègues de la Région, nous nous sommes heurtés à la difficulté de faire entendre raison à BORDEAUX pour modifier un simple réseau de transport scolaire ! Cela a été catastrophique. Comment voulez-vous que le citoyen le comprenne ? Le pire est qu'il nous en veut alors que nous avons fait le maximum. La proximité est donc essentielle.

Je pense également que le mode de désignation des élus a un sens : plus on va vers de grands ensembles, plus les modes de désignation s'entendent à la proportionnelle, et plus il est difficile de s'y retrouver. Je ne remets pas en cause les résultats des dernières élections régionales, mais comment voulez-vous comprendre que la liste conduite par Alain ROUSSET, qui emporte 40 % des voix, dispose de 100 % des sièges ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pour la Creuse.

M. SAUTY. – En Creuse, bien sûr, mais cela reste difficile à expliquer. Nous constatons que de tels scrutins engendrent une forte non-participation à toutes les élections. Lors d'élections départementales ou municipales, on voit bien que les lecteurs sont plus attachés au nom de la personne pour laquelle ils votent qu'à son étiquette. Si l'on détricote les mairies et les Conseils départementaux, l'abstention sera encore plus forte, les manifestations plus nombreuses, le populisme ne cessera de croître et, aux prochaines élections européennes, le RN réalisera des scores record parce que, pour exister, on aura besoin d'être dans l'outrance. Il est plus que nécessaire de maintenir ces échelons de proximité.

M. BAYOL. – L'échelon de proximité, c'est le suffrage universel. La seule légitimité des élus est la légitimité du scrutin. C'est bien ce qui les gêne, là-haut, à Paris : nous sommes légitimés par la population. Cela les embête parce que nous sommes majoritaires, représentants d'une majorité de la population. Cela les ennuie.

M. SAUTY. – De plus, sur une liste, on peut mettre des personnes très compétentes, mais on peut aussi mettre n'importe qui.

M. BAYOL. – Cela existe partout.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est ainsi qu'il y a peu, est apparue l'idée du non-cumul des mandats. Certes, cela fait plaisir aux gens : ces méchants élus politiques qui cumulent ! Si ce n'est que nous avons pu apprécier, en 2017, le fruit de cette décision ; nul besoin d'avoir été ou d'être maire ou conseiller municipal pour être député et décider de lois qui vont gérer et organiser les collectivités !

M. BAYOL. – Et le Premier ministre derrière !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Oui, ou pas... mais ce bazar est surtout un discours servi par des Parisiens, élus ou administratifs, qui n'ont aucune relation avec les vraies gens et la réalité du terrain, et qui ont une propension à décider pour nous, mais qui décident clairement en faveur des administrations d'État !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, après ces échanges fort intéressants, permettez-moi de revenir au budget.

Avant de passer à la section d'investissement, je précise que les recettes de fonctionnement ont été estimées de façon extrêmement prudente pour les raisons qui ont été évoquées. Avec la CVAE qui disparaît en 2023, l'IFER, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, est désormais le seul impôt que nous levons et percevons. Il représente aujourd'hui 700 000 €, soit un montant dérisoire.

Avez-vous des remarques ou des questions sur la section de fonctionnement ?...

J'en viens donc à la section d'investissement. Des chiffres sont annoncés, qu'il faut ensuite examiner dans le détail. Ainsi, les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 68,419 M€. C'est bien ce qui est inscrit, mais sont incluses dans ce montant les opérations d'ordre. Aussi, la réalité, qui donne lieu à des mouvements de trésorerie, est un budget d'investissement qui s'établit à 45,118 M€. De plus, la M 57 nous fait intégrer des réserves, que nous avons estimées à 3,6 M€. Donc, en ôtant les réserves, nous arrivons à une prévision budgétaire en investissement de 41,5 M€.

Comment se décompose ces dépenses ? Il nous faut tout d'abord rembourser les emprunts et la dette, pour 11,5 M€. Nous comptons également 350 000 € d'opérations financières, d'avances sur des prêts remboursables versées à des tiers. Il nous reste donc, en réalité, 29,3 M€ pour l'investissement à proprement parler. Pour mémoire, nous avons bouclé l'année 2022 avec un investissement de 24 M€ pour un prévisionnel fixé à 29 M€, soit un taux de réalisation aux alentours de 78 %. Monsieur LÉGER, je sais combien vous êtes attaché à ce taux de réalisation ; je préfère donc le rappeler avant que vous ne me le demandiez.

Sur ces 29 M€, *grosso modo*, 21 M€ sont des investissements réalisés par la collectivité sur les bâtiments, les routes, dans le domaine de l'informatique pour la poursuite du développement de la fibre, qui avance très bien – et peut-être serons-nous d'ailleurs fibrés à 100 % avant 2025, l'objectif que nous nous étions fixé – et 8 M€ sont destinés à nos satellites et aux collectivités par le biais des contrats Boost'Ter et de Boost'Comm'Une, aux collectivités qui nous sollicitent sur des projets que nous abondons. Pour avoir de grands chiffres à l'esprit, disons que cela représente environ un rapport 72/28.

Voilà pour ce qui est des dépenses d'investissement. Je n'entre pas dans le détail et je voulais surtout vous donner les grandes masses.

Philippe BAYOL a levé les yeux au ciel quand nous parlions d'investir 6,2 M€ pour les bâtiments...

M. BAYOL. – Pas du tout. C'était plutôt sur les routes, parce que je trouve qu'en la matière, les inscriptions ont beaucoup baissé.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – J'ai vu les yeux se lever, j'ai cru...

En faveur des routes, nous consacrons 1 M€ de moins que l'année dernière. Nous y avions consacré 10 M€ d'euros en 2022 et nous inscrivons 9 M€ en 2023. Mais, sans reprendre le débat entre le nord et le sud du département, l'état des routes s'est bien amélioré.

M. BOURGUIGNON. – Sans vouloir chipoter, avec l'augmentation du coût des matériaux, cela fait aussi moins de routes pour le même prix.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Souvenez-vous également qu'en 2021, nous avions budgété 1 M€ supplémentaire dans le cadre de la reprise des activités des entreprises de travaux publics. C'était une année exceptionnelle, nous l'avions expliqué. Malheureusement, nous savons que les besoins sont largement supérieurs. Nous ne parlerons même pas des besoins des bâtiments départementaux ou tout simplement dans les collèges au titre de la mise en accessibilité qui représentent plusieurs dizaines de millions d'euros. Nous ne les avons pas et, à mon avis, nous ne sommes pas près de les avoir, à moins d'un miracle.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le débat sur les routes passionne tout le monde, et c'est bien normal. Sur l'aspect bâtimentaire, effectivement, nous inscrivons 6,2 M€, parce que le diagnostic est aujourd'hui réalisé. Si nous devions mettre aux normes l'accessibilité aux handicapés de l'ensemble de nos bâtiments, cela représenterait 35 M€. Je rappelle que notre bas de laine est de 32,8 M€. Nous n'allons pas griller toutes nos cartouches uniquement pour les seuls bâtiments, il n'en demeure

pas moins que des aménagements sont nécessaires. Des aides intéressantes existent, telles que le Fonds vert dont les coprésidents de l'AMAC pourraient vous parler. Toutefois, pour l'instant, même si ce Fonds vert est annoncé à 2,2 Md€ au niveau national, nous ne savons pas ce qu'il en sera au niveau départemental. Nous inscrivons donc 6,2 M€.

Nous prévoyons également 2,2 M€ pour l'informatique, car il faut nous adapter, l'activité évoluant avec les nouveaux outils. À cela, s'ajoute le déploiement de la fibre.

Les recettes réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 29 486 687 M€ : 2,6 M€ du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) nous seront reversés parce que nous avons réalisé de nombreux investissement en 2022. Nous bénéficierons également de 3,7 M€ de subventions d'investissement, dont la DSID, la DDEC (Dotation départementale d'équipement des collèges), le produit des amendes des radars et de police, etc.

Pour couvrir la section d'investissement déficitaire, il nous faudra transférer 14,1 M€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Telle est l'architecture globale de ce budget. Avec la connaissance plus fine que vous avez à la suite du débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance plénière de décembre, voilà tracées les grandes lignes, tant en fonctionnement qu'en investissement, de ce que nous proposons pour la collectivité en 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Ma question porte sur les dépenses réelles d'investissement. Nous voyons que 11,5 M€ sont dévolus au remboursement des emprunts bancaires et à l'encours de la dette. Je suppose que les banques ont dû appliquer des pénalités.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Non, pourquoi des pénalités ? C'est le capital que nous avons à rembourser. Le désendettement se poursuit. Le montant de la dette a baissé de 4,6 M€ en trois ans pour s'établir aujourd'hui aux alentours de 92 M€. Dans la constitution du budget, l'appel à l'emprunt a été prévu à hauteur de 9 M€, et nous remboursons 11,5 M€ de capital. Donc, nous nous endettons tout doucement. Nous avons prévu 9 M€ mais, comme nous le disions hier en commission des finances, si nous pouvons faire moins, nous le ferons, en fonction de l'évolution.

Aujourd'hui, vu les ratios du Département, nous inscrivons ce montant pour tenir compte de la difficulté de l'État à trouver des fonds. Je rappelle que notre taux d'épargne brute s'élève à plus de 12 %, celui des Départements de la même strate s'établissant à 18 %. L'an dernier, nous étions en dessous de 10 %. Forts de cela, nous pourrons rechercher des fonds auprès des banques. Toutefois, les taux ont évolué. Je parle sous le couvert de Pierre COSTES mais, à ce jour, ils s'établissent aux alentours

de 4 %. Il y a un an, ils étaient entre 1 et 1,5 %. Si nous pouvons économiser 1 M€ de recours à l'emprunt au taux de 4 %, faites le calcul !

Les projections annoncées pour la fin de l'année sont très mauvaises. L'inflation alimentaire en janvier s'établissait à 11 % ; en juin, je suis bien placé pour le savoir, elles prévoient une inflation à 15 %. Le pilotage est donc extrêmement compliqué, pour aller chercher des fonds. D'où l'importance d'avoir des critères de gestion fiables.

M. BODEAU. – Quel sera l'endettement par habitant ? Il était, me semble-t-il, de 827 € ces dernières années.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Il est de 810 €.

M. BODEAU. – C'est précis.

M. LÉGER. – À mettre en rapport à une moyenne nationale de 630 €…

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous pourrions abaisser ce niveau d'endettement. C'est d'ailleurs bien ce que nous souhaitons, mais il convient d'étudier d'autres paramètres, comme le montant moyen de dépenses sociales par habitant en Creuse comparé à celui d'autres Départements et à la France, ou encore la dotation à la culture et la dotation au sport. Nos dépenses de fonctionnement sont plutôt très élevées. C'est aussi le cas des dotations aux collèges parce que le nombre de nos collèges ne varie pas depuis des années alors que les collégiens sont de moins en moins nombreux ; obligatoirement, le coût de fonctionnement résiduel n'est pas proportionné.

C'est intéressant à étudier. Je vous invite à reprendre les documents que nous partageons avec vous chaque année au moment du débat d'orientations budgétaires. Vous pourrez suivre l'évolution de ces paramètres au fil des ans : CAF brute, CAF nette, taux d'endettement, capacité à rembourser, etc. Nous veillons également à partager avec vous des tableaux sur un certain nombre d'indicateurs, tout au moins relatifs aux Départements de la même strate.

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Selon les indicateurs qui ont été retenus, il faudrait 4,25 ans pour que notre Département se désendette complètement si nous y consacrions la totalité de notre épargne brute. En huit ans, nous avons d'ores et déjà divisé la capacité de désendettement par trois. Au-delà de quinze ans, nous sommes dans une situation critique et d'alerte. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en 2014, la capacité de désendettement se situait aux alentours de douze ans. Certes, il reste encore du travail à faire, mais une capacité de désendettement à 4,25 ans n'est pas excessive, même plutôt correcte.

M. BODEAU. – Le ratio de désendettement est effectivement un ratio d'alerte, mais j'appelle à la prudence car, pris de façon circonstanciée, les résultats peuvent varier.

Ainsi, lorsque je suis arrivé à la Communauté d'agglomération, nous avons connu une année à 40 ans de désendettement, car nous avions réalisé une opération spécifique dans la zone d'activité. Aujourd'hui, nous sommes revenus à 3,2 années. Sorti de son contexte, ce ratio n'est pas déterminant, mais effectivement – et cela a d'ailleurs été le cas durant un temps – une telle situation suscite des attaques politiques à l'encontre de ceux qui géraient à l'époque, considérés comme des incapables. Il est vrai qu'avec un taux d'endettement de 40 ans, on se dit que l'on va être placé sous tutelle. Ce n'est pas nécessairement le cas lorsque ce taux est tout à fait ponctuel, que ce soit en dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

C'est donc un ratio à prendre en considération avec la plus grande prudence. Sur le long terme, il est toutefois vrai que cela peut dénoter de la bonne structure financière d'une collectivité locale ou d'un EPCI.

À votre arrivée, l'endettement était peut-être plus important et la CAF nette effondrée, comme vous l'avez fait remarquer. Cela étant, il faut rapprocher ce ratio d'une situation consubstantielle aux dépenses de fonctionnement et aux investissements du moment. Il faut rationaliser ces ratios, mais je sais bien qu'en période électorale, il est toujours intéressant de pointer du doigt une CAF nette effondrée ou un ratio de désendettement élevé. Ramené au contexte, il est possible d'expliquer pourquoi ces ratios sont à ce niveau et pourquoi la CAF nette a été, un temps, effondrée.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je ne m'immisce pas dans la gestion des autres collectivités pour dire si c'est bien ou mieux, mais pour ce qui est du Conseil départemental de la Creuse, nous ne le regardons pas ces indicateurs *one shot* chaque année.

Malgré tout, il est un élément dont personne ne parle et que je n'oublie pas : au-delà de tous ces indicateurs et des budgets, il y a surtout la trésorerie ! Lorsque vous devez chaque mois verser une rémunération à 1 100 agents, sans oublier les dotations que nous versons dans le cadre de l'APA, des EHPAD, des SAAD, des établissements médico-sociaux, de la PCH et autres, il faut bien disposer de la trésorerie qui vous le permet. Donc, je vous rassure : nous étudions tout cela depuis 2016. Gérard GAUDIN était alors à nos côtés, et je puis vous assurer que la gestion du budget était, déjà à l'époque, extrêmement sérieuse et que nous étudions ces indicateurs dans la continuité.

De plus, qu'on les regarde ou pas, après tout, on pourrait en faire une sémantique politique, il y a aussi ce qu'en pensent les banques. Ce sont elles qui examinent ces indicateurs de près. Si nous avons pu à l'époque forcer l'emprunt et nous faire prêter jusqu'à 13,5 M€, c'est parce qu'elles ont compris que nous avions pris conscience de la situation et que nous mettions en place les mesures nécessaires pour retrouver une situation financière saine.

Sur ces sujets, nous avons été très critiqués. Je le comprends parfaitement, mais nous constatons aujourd'hui, et ce depuis quelques années, que nous avons bien

fait de suivre cette trajectoire parce que notre CAF nette est encore positive malgré le contexte que nous avons connu ces trois dernières années. Nous avons bien l'intention de continuer à faire ce qui est nécessaire car, derrière, il faut entretenir les routes, les ponts, les digues des étangs, les fossés qui se bouchent, rénover énergétiquement les bâtiments et rendre accessibles les collèges.

Cela ne concerne pas uniquement les projets propres au Conseil départemental, puisque près de 30 % de nos investissements se font également en faveur de tiers. On nous reproche d'avoir abandonné le FDAEC, mais grâce aux contrats Boost'Ter et Boost'Comm'Une, nous avons redonné des fonds aux communes. J'ignore jusqu'à quand cela pourra durer. Ce débat nous ramène à celui de l'autonomie financière et de la capacité à agir et à investir dans notre département. Si l'on nous prive de tout, si l'on nous restreint de toutes parts, si nos dépenses de fonctionnement continuent de croître au rythme que nous connaissons depuis deux ans, la situation deviendra très compliquée.

C'est la raison pour laquelle ce budget, nous le disons et le voulons encore ambitieux. Pour cette année 2023, c'est encore le cas. Nous verrons ce qu'il en sera par la suite.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Sans revenir sur ces chiffres que nous n'étudions pas tous les jours, ce qu'a dit Jérémy SAUTY est exact : nous sommes assurés d'avoir un bas de laine de 32,8 M€ grâce auquel, d'une part, la collectivité est moins sous pression car, comme l'indiquait Mme la Présidente, avec une masse salariale annuelle de 53 M€, nous avons un bon montant à sortir tous les mois, d'autre part, il est possible d'amorcer la pompe à investissement sans être obligés de recourir à l'emprunt.

Il est donc bien de bénéficier de 32,8 M€ dans un bas de laine, même si, comparé aux autres Départements de la strate, nous sommes en queue de peloton, car certains disposent d'un fonds de réserve de 50 à 60 M€ qui leur permet de voir les choses arriver.

C'est la raison pour laquelle, nous devons éviter de piocher dans notre bas de laine pour faire de l'investissement ; il y va de la survie de la collectivité dans les années qui viennent.

M. LÉGER. – Philippe BAYOL a regretté la baisse des investissements routiers. Permettez-moi d'évoquer un point très précis. Nous connaissons actuellement des périodes de gel comme la Creuse n'en avait plus connu depuis des années. Sur le plateau, il gèle encore plus durement. Puis cela dégèle et regèle. Du fait de l'absence de barrières de dégel, les routes sont sur le point d'exploser.

Je vous invite à repenser à la mise en œuvre de barrières de dégel parce que si des routes comme la RD 59 ou la RD 16 explosent, cela nous coûtera extrêmement cher. Cela tombe particulièrement mal en ce moment car la demande en bois n'a jamais été aussi forte ; les camions de bois roulent sur ces routes départementales de plus en plus nombreux et de plus en plus lourdement chargés. Lorsque nous connaîtrons une

nouvelle période de dégel, je crains que la situation soit terrible. Je ne suis pas technicien, mais il me semblait que les barrières de dégel étaient un bon procédé pour limiter les dégâts.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. –Barrer les routes pose toujours souci, car cela complique les flux. En l'occurrence, pour la RD 16, il est prévu de faire un point. Les conditions sont en train de s'adoucir et nous devrons revoir la situation avec les services. Pourquoi pas, mais ensuite, attention aux répercussions et aux retours de bâton, car les routes barrées suscitent toujours des mécontentements ; il y a toujours des dérogations.

M. LÉGER. – Le camion de bois peut attendre dix jours. Celui des aliments pour bestiaux nécessitera une dérogation, mais ce n'est pas celui qui occasionne le plus de dégâts.

Sans être technicien, je constate que les barrières de dégel fonctionnent bien sur le plateau.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, vous avez parlé d'une prorogation des contrats Boost'Comm'Une sur 2023, mais aucun montant n'est inscrit à ce sujet dans le budget.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le montant total inscrit pour ces contrats s'élève à 1,1 M€.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous renvoie à la page 45 du fascicule spécial sur le budget. Au chapitre Solidarité territoriale, il est écrit : « Les crédits sont inscrits à hauteur de 625 000 € pour les contrats Boost'Ter et de 480 000 € pour les contrats Boost'Comm'Une, dont 400 000 €-pour solder les dossiers contractualisés. »

Je rappelle qu'au regard des demandes qui nous ont été présentées, nous avons préféré achever de financer les dossiers en cours. Nous les avons validés dans le délai de trois mois dont nous avions parlé lors de la dernière séance plénière. L'information circule, en réunion cantonale notamment.

Je vous propose donc :

- d'affecter avant l'adoption du compte administratif les résultats de l'exercice 2022 de la manière suivante :
    - Reprise du résultat anticipé de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de 13 700 595,37 € au compte 001, en dépenses d'investissement donc, au budget primitif 2023 ;

- Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le solde d'exécution négatif constaté fin 2022 *via* l'émission d'un titre au compte 1068, pour 14 100 000 € ; *(Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)*
- Reprise du résultat anticipé de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 32 419 577,47 € au compte 002, en recette de fonctionnement donc, au budget primitif 2023. *(Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)*

- de voter le budget primitif 2023 du budget principal, d'un montant de 297 782 718 €, tel que proposé ci-dessus :

Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2022 + DM n°1, 2 et 3 de 2022	BP 2023
013 : atténuations de charges	620 000,00 €	726 031,00 €	665 000,53 €
016 : APA	16 400 000,00 €	16 655 346,00 €	15 391 000,00 €
017 : RSA	- €	73 500,00 €	50 000,00 €
70 : produits des services, du domaine	1 810 499,80 €	1 838 019,80 €	1 825 000,00 €
73 : impots et taxes	91 600 000,00 €	97 163 618,00 €	58 969 432,00 €
731 : fiscalité locale	13 643 451,00 €	13 955 218,00 €	52 615 000,00 €
74 : dotations et participations	56 337 675,00 €	58 704 971,00 €	59 971 234,00 €
75 : autres produits de gestion courante	2 702 364,00 €	2 669 913,00 €	2 651 884,00 €
76 : produits financiers	100,00 €	100,00 €	- €
77 : produits spécifiques	4 000,00 €	380 488,00 €	5 000,00 €
78 : reprises sur provisions	- €	- €	- €
Sous total recettes réelles	**183 118 089,80 €**	**192 167 204,80 €**	**192 143 550,53 €**
042 : opérations d'ordre	4 715 074,00 €	4 715 074,00 €	4 800 000,00 €
002 : reprise du résultat antérieur	31 660 403,20 €	31 660 403,20 €	32 419 577,47 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**219 493 567,00 €**	**228 542 682,00 €**	**229 363 128,00 €**

-

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	BP 2022 + DM n°1, 2 et 3 de 2022	BP 2023
011 : charges à caractère général	16 667 999,00 €	17 135 813,00 €	19 026 547,00 €
012 : charges de personnel	47 208 700,00 €	48 360 328,00 €	51 933 000,00 €
014 : atténuations de produits	4 797 821,00 €	4 797 821,00 €	4 967 821,00 €
016 : APA (allocations)	34 865 000,00 €	33 497 102,00 €	35 976 000,00 €
017 : RSA (allocations)	16 500 000,00 €	16 500 000,00 €	16 800 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	58 902 805,00 €	60 641 079,00 €	63 585 609,00 €
6586 : fonctionnement des groupes d'élus	101 250,00 €	102 525,00 €	106 350,00 €
66 : charges financières	1 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 150 000,00 €
67 : charges spécifiques	104 180,00 €	107 196,00 €	300 000,00 €
68 : Dotation aux Provisions	- €	83 620,00 €	460 000,00 €
Sous total dépenses réelles	**180 647 755,00 €**	**183 225 484,00 €**	**195 305 327,00 €**
042 : opérations d'ordre	10 830 000,00 €	11 330 000,00 €	11 427 000,00 €
023 : virement à la section d'investissement	21 515 812,00 €	28 413 262,00 €	22 630 801,00 €
022 : dépenses imprévues	6 500 000,00 €	5 573 936,00 €	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**219 493 567,00 €**	**228 542 682,00 €**	**229 363 128,00 €**

Dépenses d'investissement	BP 2022 + RAR	BP 2022 + DM n°1, 2 et 3 de 2022	BP 2023 (dont RAR)
10 : dotations, fonds divers et réserves	326 650,00 €	326 650,00 €	- €
16 : emprunts	11 760 000,00 €	35 760 000,00 €	11 500 000,00 €
20 : immobilisations incorporelles	2 375 394,97 €	2 313 726,97 €	3 501 331,97 €
204 : subventions d'équipement versées	5 904 923,00 €	6 224 923,00 €	8 842 810,07 €
21 : immobilisations corporelles	5 551 437,98 €	5 879 025,98 €	6 037 408,59 €
23 : immobilisations en cours	15 693 000,00 €	15 224 500,00 €	14 912 342,00 €
26 : participations et créances rattachées	- €	- €	- €
27 : autres immobilisations financières	105 948,00 €	105 948,00 €	324 000,00 €
45421 : opérations de remembrement	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Sous total dépenses réelles	**41 718 353,95 €**	**65 835 773,95 €**	**45 118 892,63 €**
040 : opérations d'ordre	4 715 074,00 €	4 715 074,00 €	4 800 000,00 €
041 : opérations patrimoniales	1 510 000,00 €	1 623 124,00 €	4 800 000,00 €
001 : Résultat antérieur reporté	7 538 025,24 €	7 538 025,24 €	13 700 595,37 €
020 : dépenses imprévues	2 380 839,81 €	1 838 924,81 €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**57 862 293,00 €**	**81 550 922,00 €**	**68 419 488,00 €**

Recettes d'investissement	BP 2022 + RAR	BP 2022 + DM n°1, 2 et 3 de 2022	BP 2023 (dont RAR)
10 : dotations, fonds divers et réserves	2 200 000,00 €	2 400 152,00 €	2 600 000,00 €
13 : subventions d'investissement	4 644 182,00 €	4 340 287,00 €	3 704 541,00 €
16 : emprunts	9 000 000,00 €	25 259 993,00 €	9 000 000,00 €
204 : subventions d'équipement	- €	3 272,00 €	- €
1068 : Affectation du résultat	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	14 100 000,00 €
23 : immobilisations en cours	- €	- €	- €
27 : autres immobilisations financières	87 299,00 €	87 299,00 €	81 146,00 €
45421 : opérations de remembrement	- €	- €	1 000,00 €
Sous total recettes réelles d'investissement	**23 931 481,00 €**	**40 091 003,00 €**	**29 486 687,00 €**
024 : produits des cessions d'immobilisations	75 000,00 €	93 533,00 €	75 000,00 €
040 : opérations d'ordre	10 830 000,00 €	11 330 000,00 €	11 427 000,00 €
041 : opérations patrimoniales	1 510 000,00 €	1 623 124,00 €	4 800 000,00 €
021 : virement de la section de fonctionnement	21 515 812,00 €	28 413 262,00 €	22 630 801,00 €
001 : reprise du résultat antérieur	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**57 862 293,00 €**	**81 550 922,00 €**	**68 419 488,00 €**

(Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche vote contre.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il est également proposé :

- concernant les avances remboursables aux EPCI dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire, de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers ; (*Adopté à l'unanimité.)*
- concernant l'application des mesures Laforcade au secteur des personnes handicapées, de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers et le versement des sommes aux structures concernées. (*Adopté à l'unanimité.)*
- d'accepter la donation par le Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé des œuvres dont il est devenu propriétaire au fil des années, au titre du Fonds régional, pour un montant global de 3 058 586 €, conformément à la liste annexée ;
- de mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé, pour un montant global de 3 058 586 € conformément à la liste ci-annexée. (*Adopté à l'unanimité.)*

**PARTICIPATIONS AUX STRUCTURES ANNEXES
ET ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**RAPPORT N° CD2023-02/1/25
DOSSIER N°5583**

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – À la suite du budget que nous venons de voter, il convient de voter nos participations prévisionnelles aux structures annexes, ce que nous appelons « les satellites » du Conseil départemental, et de procéder au versement des subventions prévues au budget 2023 aux associations dont le dossier est complet et des avances de subvention aux associations actuellement liées au Conseil départemental de la Creuse par une convention pluriannuelle d'objectifs.

La liste figure dans le rapport. Elle est conséquente, puisqu'elle concerne une soixantaine de satellites, mais je reviens à nouveau sur le SDIS, car l'effort consenti par le Département concernant son fonctionnement est important : + 550 000 € en fonctionnement et – 400 000 € en investissement, soit une hausse de 150 000 € pour le Département.

Je fais également un point sur Domo Creuse car la renégociation de la convention qui nous lie à cette structure nous permet d'économiser un peu plus de 300 000 €. Cette année, nous ne verserons que 195 000 € au lieu des 497 000 € versés en 2022.

Je le répète, le montant versé au Laboratoire est conséquent, puisque la subvention d'équilibre s'établit à 515 280 €.

Ensuite, je vous renvoie au rapport pour prendre connaissance de la liste des subventions versées par le Département. Je me limiterai à relever les plus importantes : celle versée au Conservatoire Emile GOUÉ dont le Département est le contributeur hégémonique, unique, pour 1,798 M€, montant qui est loin d'être neutre. Je citerai également le CCHIL pour 77 000 €, Creuse Oxygène pour 37 000 €, et le GIP Traces de pas pour 134 810 €.

Telles sont les différentes participations du Département que nous voterons immédiatement après le vote du budget, afin de permettre à ces structures de continuer à avancer et leur éviter de se retrouver paralysées.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de vous faire voter sujet par sujet.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – S'agissant de la Scène nationale, il est proposé de voter une avance de 77 000 €. Est-il toujours question de réduire la participation du Département au budget

de la Scène nationale ? J'avais gardé en mémoire l'idée d'une réduction de 10 000 € de la participation du Département. Cette idée est-elle fausse ? Où en est-on sur ce sujet ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pour l'instant, nous ne bougeons pas, mais nous allons évaluer les dépenses de fonctionnement du bâtiment dans son usage. Nous étions sur place hier. Vous connaissez ce bâtiment, chauffé par convecteurs électriques. Si le coût de l'énergie augmente de 300 %, il faut malgré tout se réinterroger. Nous avions scindé la consommation afin de mieux faire apparaître la consommation des différents usagers. Toutefois, aujourd'hui, à l'exception de la petite bibliothèque de Creuse Grand Sud, il n'y a pas d'autres usagers que la Scène nationale qui occupent cet espace. Il conviendrait de travailler avec la Région et l'Éducation nationale sur la mise à disposition de ces larges espaces qu'étaient les salles du musée pour l'enseignement des classes théâtres du lycée d'AUBUSSON et d'une partie des collégiens.

Il convient de savoir quelle sera l'évolution pour déterminer qui paie quoi, si nous donnons une subvention globale ou si nous séparons. C'est le sujet sur lequel nous butons. Il ne se passe pas de rencontre sans accrochages, mais, à un moment donné, il faudra comprendre les enjeux des uns et des autres. Certes, il y a des enjeux de diffusion culturelle, que nous soutenons, mais dans quel bâtiment et avec quels moyens ? Et surtout, qui paie les dépenses courantes ? Si ce n'était pas un réel sujet auparavant, il le devient de façon criante aujourd'hui.

Nous travaillons également sur la question du bâtiment, puisqu'une étude est programmée. Nous ne savons pas encore quel sera le montant des travaux nécessaires ni qui les financera.

Se pose aussi la question de la gouvernance. Aujourd'hui, le Conseil départemental est propriétaire d'un bâtiment, qu'il n'occupe pas, mais c'est vers nous que l'on se tourne pour financer les charges. La situation est tout de même assez compliquée.

J'ajouterai que le dernier sujet en date porte sur la désignation d'un responsable unique de sécurité, le fameux RUS. Jusqu'à présent, parce qu'il y a toujours des problèmes, le Directeur général des services avait aimablement accepté d'être désigné RUS par la Présidente. Il se trouve qu'aucune réelle logique ne préside à la désignation d'une personne installée à GUÉRET pour remplir cette mission. Nous avons donc demandé aux occupants, en l'occurrence à l'association, qui refuse de s'en charger. Dont acte. Nous avons pris soin d'écrire aux occupants pour leur exposer la problématique ; le maire a répondu en retour que, dans le cadre de l'autorisation d'ouverture au public de cet espace, un RUST devait être désigné avant une date, en mars ou avril, je ne m'en souviens plus précisément, mais très prochainement.

Voilà où nous en sommes. C'est tout de même ennuyeux. Je vous raconte cela parce que les problématiques en termes de gouvernance de ce bâtiment sont telles que l'on se renvoie la balle : ce n'est pas moi, c'est l'autre ! Nous avons un gros travail à réaliser. Nous attendons que l'association revienne vers nous. Un rendez-vous a été demandé. Nous en rediscuterons donc, comme nous le faisons souvent. Nous échangeons avec la coprésidente et travaillons surtout avec l'Éducation nationale et la Région pour définir le modèle après la phase d'expérimentation de l'occupation par les classes CHAT.

La parole est à Mme NICOUX.

Mme NICOUX. – La problématique quant à l'occupation de ces locaux tient à la pluralité des occupants : la médiathèque, l'association qui gère la Scène nationale et, l'été, les expositions de la Cité de la Tapisserie. Cette multiplicité des occupant occasionne ces réflexions. Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas trouver le bon responsable, mais c'est l'utilisation qui en a été faite antérieurement conduit à ces hésitations ou tergiversations.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En fait, le Conseil départemental, et même le Conseil général, étaient présents tout simplement parce qu'avant le syndicat mixte, le musée était départemental, mais dès lors qu'en 2016, le musée s'est constitué en tant que syndicat et qu'il a déménagé dans la Cité de la Tapisserie, maintes interrogations, pour ne pas dire maints problèmes, ont surgi.

Dans le schéma des usages, il était bien dit spécifié que la question de la gouvernance devait être revue, mais ce sujet n'avance pas non plus. Cela dit, nous finirons bien par y arriver, il ne faut pas laisser fermer ce bâtiment. Il faudra bien qu'il soit pris en main localement, peut-être par votre communauté de communes, qui occupe aussi un espace sans payer de loyer.

Mme NICOUX. – Il est vrai qu'à l'origine, le mode de fonctionnement différait. Il est donc nécessaire que la situation évolue. Pour ce qui est du coût du chauffage, le bâtiment est toujours propriété du Département. En tant que propriétaire, ne serait-il pas possible d'installer des panneaux solaires, par exemple ? Nous avons évoqué l'idée de poser des panneaux solaires sur certains bâtiments départementaux afin de réduire la consommation d'énergie. Pourquoi ne pas le faire sur celui-ci ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le bâtiment se situe dans le périmètre du château d'AUBUSSON.

Mme NICOUX. – Des panneaux solaires sont installés sur des bâtiments à proximité. Maintenant, cela ne gêne plus personne, cela peut se faire. Grâce à la pose de panneaux, l'électricité consommée serait produite par le bâtiment lui-même. Des pistes de réflexion peuvent aller dans le sens à la fois des économies d'énergie et du respect de l'environnement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est la raison pour laquelle nous lançons une étude globale sur les défaillances de ce bâtiment, construit dans les années 80, qui est un peu vieux et dont les méthodes de construction ne sont plus du tout d'actualité.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Ce bâtiment a plus de quarante ans et a mal vieilli. Sa réhabilitation est prévue dans le volet culturel du contrat de plan État-Région. Nous ne savons pas combien cela coûtera, mais ce sera cher, nous le savons d'ores et déjà. Une clé de répartition de la prise en charge d'investissement nécessaire est-elle prévue ou ne s'agit-il que d'une ligne dans le contrat de plan « Réhabilitation du centre culturel Jean LURÇAT » ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – De mémoire, seule l'étude est inscrite, validée et financée dans le CPER.

Je vous propose de procéder aux votes...

M. LÉGER. – À moins que le Règlement ne l'exige, nous pouvons procéder à un vote global sur l'ensemble.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je mets donc aux voix l'ensemble de ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

M. LÉGER. – Mon vote est tout de même un vote de prudence par rapport au Centre culturel Jean LURÇAT. En tant que membre du conseil d'administration, je suivrai le dossier avec toute l'attention nécessaire.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Moi également d'ailleurs.

La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Je pense que l'État n'apprécie pas la musique. Laurent DAULNY n'est pas présent, mais nous n'avons pas évoqué sa participation au Conservatoire ni aux classes CHAM. Nous assistons à un désinvestissement de l'État, de la Région et, en fait, de l'ensemble des acteurs l'égard de ce Conservatoire qui profite à toute la population et attire de nombreux élèves. Dieu sait si je le soutiens mais nous nous retrouvons toujours dans la même panade, si je puis dire, avec l'État qui s'en moque royalement !

Mme LA PRÉSIDENTE. – La situation n'est pas en passe de s'améliorer. Nous attendions le projet du directeur qui, malheureusement, connaît des problèmes de santé et ne restera probablement pas. Nous reprenons donc le dossier que nous croisons avec l'élaboration d'un projet des pratiques culturelles et artistiques, qui est dans sa première phase de recueil de données. Bien évidemment, le Conservatoire départemental de

musique est au cœur du volet enseignement culturel et artistique. De nouvelles pistes sont proposées. La situation se complexifie.

Nous souhaiterions conserver un rayonnement départemental et faire en sorte que les Creusois qui ne viendront jamais au Conservatoire à GUÉRET pour suivre une pratique musicale puissent y accéder ailleurs.

Il faudra également se poser la question des offres proposées dans la ville préfecture par d'autres structures. Ce sujet est prêt à exploser, nous le savons. Derrière, se pose la question du coût de déplacement des enseignants, des modalités, des classes CHAM, etc. C'est un sujet de préoccupation avéré.

La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Nous le constatons : l'État se désengage de ces établissements alors même qu'il leur impose de fortes contraintes. Cet établissement a une classification : c'est un CRD, c'est-à-dire un Conservatoire à rayonnement départemental. Cela n'a rien à voir avec son positionnement territorial ; par ce classement, on lui impose d'avoir tant de professeurs diplômés, titulaires d'un DE, et tant de professeurs certifiés, titulaires d'un CA, les salaires qui vont avec, et d'autres contraintes auxquelles il est impossible de déroger.

Nous rencontrons également de grandes difficultés de recrutement parce que des antennes sont installées dans tout le département et, si les professeurs acceptent de venir enseigner à GUÉRET, ils ne souhaitent pas sillonner le département en tous sens. Nous sommes donc confrontés à de grandes difficultés pour recruter des professeurs, parfois à mi-temps, les classes n'étant pas complètes.

Quoi qu'il en soit, nous assistons au désengagement de l'État dans le domaine de la culture, et pas seulement dans ce domaine ! C'est un problème auquel il faudra réfléchir. Faut-il scinder ? En tout cas, sans une réflexion sur le sujet, nous n'irons pas très loin. Nous avons appris en Conseil d'administration que nous disposions à peine des fonds nécessaires en fonctionnement pour acheter un peu d'huile pour les pistons de trompette.

M. BAYOL. – Je ne savais pas qu'il fallait mettre de l'huile dans les pistons de trompette.

M. BOURGUIGNON. – Et dans les rouages de la politique, ce ne serait pas mal aussi !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Si j'ai cité ces trois ou quatre satellites, c'est que les montants que nous leur attribuons sont conséquents pour le Département : d'un montant de 1,7 M€, la subvention versée au Conservatoire est loin d'être neutre. Il y a trois ans, nous bénéficiions d'un petit bas de laine de plus de 200 000 € ; aujourd'hui, il est de 100 000 €. Cela signifie qu'il devient relativement urgent de trouver une clé de répartition parce que la situation devient difficile et qu'au-delà des mots, le fameux

rayonnement départemental que vous évoquiez, monsieur BOURGUIGNON, doit trouver toute sa justification dans les actes.

M. BOURGUIGNON. – Je soutiens beaucoup cet établissement, mais nous serons amenés à réfléchir à son fonctionnement et à étudier les moyens de le faire fonctionner en lien avec d'autres structures. Mme la Présidente l'a dit très justement : ne serait-il pas possible de mutualiser les offres ? Nous devons nous asseoir autour de la table et, ensemble, étudier la meilleure solution pour que tous les Creusois puissent prétendre à un enseignement musical de qualité.

Dans une République, il est essentiel qu'une même politique s'applique à l'ensemble du territoire, que l'on habite dans le sud, le nord ou l'est du département. Or ce n'est pas le cas. C'est en ce sens que je dis que l'État est défaillant.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Je souhaitais faire un petit focus en matière de lecture publique sur la manifestation Coquelicontes.

Vous le savez, le festival Coquelicontes était habituellement organisé par le Département. Ce dernier en était le maître d'œuvre en collaboration avec la Communauté d'agglomération du Grand GUÉRET. Je regrette que le Département se soit désengagé à hauteur de 25 % du financement de Coquelicontes. Cette manifestation était auparavant financée à 50 % par le Département et 50 % par la Communauté d'agglomération. Depuis deux ans, le Conseil Départemental ne participe plus qu'à hauteur de 25 %. La Communauté d'agglomération est donc intervenue pour surseoir à cette baisse du Conseil départemental, et participe donc à hauteur de 75 %, et le Département de 25 % alors que la Communauté d'agglomération n'est pas maître d'œuvre. Il est vrai qu'aujourd'hui, en raison du réel succès que rencontre Coquelicontes, nous sommes passés de huit ou neuf représentations dans les écoles à quatorze, avec l'augmentation budgétaire que cela suppose. Toutefois, la Communauté d'agglomération n'est plus en mesure d'assumer une participation à hauteur de 75 %.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Peut-être l'enveloppe était-elle plafonnée. C'est un point à vérifier. Dans le cadre de ce festival, nous nous sommes engagés dans le cofinancement d'un certain nombre de manifestations. Aujourd'hui, il y en a dix ; demain, il peut y en avoir trente et, après-demain, cinquante ou cent. L'enveloppe doit être fermée. C'est peut-être ce qui fait bouger les taux. Mais nous étudierons la question et en discuterons avec Catherine DEFEMME. Je ne peux vous apporter de réponse à l'instant.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de poursuivre l'ordre du jour.

TAUX DE RÉPARTITION DE LA PART DÉPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

RAPPORT N° CD2023-02/1/26
DOSSIER N°5566

Mme LA PRÉSIDENTE. – Comme chaque année depuis 2017, il revient aux Conseils départementaux de fixer les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des Espaces naturels sensibles (ENS) et les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

De manière assez logique, les recettes encaissées relatives à la taxe d'aménagement depuis 2016 fluctuent. Il vous est proposé pour 2023 de maintenir la dotation affectée au fonctionnement du CAUE à hauteur de 170 000 €. Ce montant avait été augmenté il y a deux ans.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – De 135 000 €, elle était passée à 170 000 €. Les taux de répartition de la taxe d'aménagement basés sur les encaissements de l'exercice *n-1*, sont fixés à 84,77 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS) et 15,23 % pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je tiens à souligner que nous avons un CAUE exceptionnel, très investi et très engagé dans de nombreuses missions. S'agissant du conseil aux collectivités et aux communes qui le sollicitent, les retours sont positifs, tout particulièrement en ce qui concerne les cours d'école. Après les cours des collèges, aujourd'hui, de nombreuses communes sollicitent le CAUE pour aménager et repenser la fonctionnalité des cours d'école et des groupes scolaires. C'est une bonne chose.

Au-delà de l'ingénierie qu'il développe pour les projets de communes, de son intervention en amont des projets et de la finition des cahiers des charges, des Petites Villes de demain (PVD), il s'attache également à animer des réunions. L'un des architectes conseil, tout à fait formé à l'exercice, déploie des techniques d'animation auprès des élus et des populations dans le cadre de la définition de projets.

Le CAUE de la Creuse est en réseau avec d'autres CAUE, que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou avec nos voisins du Massif central et engage des réflexions autour des paysages comme de l'urbanisme. Donc, demain, ils sont à même de vous accompagner dans vos PLUI. C'est une véritable mine d'ingénierie au service des communes, des intercommunalités, et des particuliers que je n'oublie pas dans leurs fonctions.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous indique que les élus membres du Conseil d'administration du CAUE ne participeront pas au vote.

Je vous invite donc à vous prononcer sur cette clé de répartition et sur la dotation de 170 000 € accordée au CAUE. *(Adoptées à l'unanimité des votants – Mmes Catherine DEFEMME, Valérie SIMONET, Renée NICOUX et M. Guy MARSALLEIX ne prennent pas part au vote.)*

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE
MARCHÉS CONCLUS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

RAPPORT N° CD2023-02/1/11
DOSSIER N°5534

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Comme à chaque séance plénière, Mme la Présidente rend compte de l'exercice de la compétence qui lui a été déléguée en matière de marchés publics inférieurs aux seuils européens.

Le compte rendu figure en annexe du rapport.

.
Mme LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions sur ces marchés ?...

Ce n'est pas le cas.

Je vous propose de prendre acte du compte rendu ci-joint des marchés relevant de la compétence qui m'a été déléguée, depuis l'Assemblée Départementale du 16 décembre 2022. *(Adopté à l'unanimité.)*

COMPTE RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE

RAPPORT N° CD2023-02/1/12
DOSSIER N°5524

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport vise à rendre compte des actions en justice menées par le Conseil départemental. La liste de ces actions figure dans le rapport : contentieux en cours, actions en cours, dans le détail, et non nominatives naturellement.

Avez-vous des interrogations sur ces actions en justice ?...

Je vous propose de me donner acte du compte rendu joint à ce rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

SUBVENTIONS 2023 – DOTATIONS CANTONALES

RAPPORT N° CD2023-02/1/13
DOSSIER N°5549

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Tous les ans, une dotation est attribuée à chaque canton, pour les deux Conseillers départementaux, afin de surseoir aux demandes de subventions émanant des associations sportives, culturelles et sociales implantées dans le canton.

Pour 2023, une enveloppe globale de 204 160 €, identique à celle de 2022, sera distribuée entre les quinze cantons conformément à la répartition figurant dans le rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, je souhaiterais comprendre le calcul de la répartition. Je me suis attardé sur le sujet et j'ai constaté que les cantons de GUÉRET 1 et de GUÉRET 2 sont les plus mal lotis en dotation alors que nos deux cantons qui couvrent la ville de GUÉRET comptent énormément d'associations.

J'ai pensé que la répartition se faisait peut-être au nombre d'habitants, mais je vois AUBUSSON avec 8 900 habitants, et GUÉRET 2 avec 9 300 habitants. Cela tenait peut-être au nombre de communes par canton – dix communes pour le canton d'AUBUSSON, sept communes pour GUÉRET 2 – alors que nous constatons 190 % de subventionnement supplémentaire pour AUBUSSON, dont la dotation s'établit à 18 040 € contre 9 900 € pour GUÉRET 2.

Si je prends l'exemple du canton d'AUZANCES, 195 % de dotation supplémentaire, alors qu'il ne compte que 7 679 habitants. Pour ce qui est du canton de GOUZON, il en va de même : 19 000 €, soit 200 % de mieux, pour un canton composé, il est vrai, de vingt-cinq communes, mais de 9 300 habitants, comme dans nos cantons guérétois. Quant à celui de DUN-LE-PALESTEL : 12 000 € pour 7 500 habitants et, certes, dix-sept communes.

Je rencontre quelques difficultés à comprendre le calcul, d'autant que la ville préfecture accueille un très grand nombre d'associations – et mon collègue Thierry BOURGUIGNON pourrait en témoigner. Je ne dis pas qu'il n'existe pas d'associations ailleurs, ce n'est absolument pas mon propos. Mais vous comprenez bien que, dans une ville comme GUÉRET, les associations qui demandent une participation sont très nombreuses. Je n'arrive pas à comprendre cette distorsion de la dotation cantonale, qui va du simple au double.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je ne saurais vous répondre aujourd'hui. De mémoire, et comme me le rappelait Patrice MORANÇAIS, la modification du périmètre des cantons

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

avait entraîné une refonte de la dotation. Mais je ne me souviens plus des critères retenus pour la répartition des dotations cantonales et pour les sommes attribuées aux nouveaux cantons. Je vous propose de reprendre cela.

Souhaitez-vous que nous ajournions ce dossier ?... Toutefois, la prochaine plénière étant en juin, cela risque de reporter le versement de ces dotations de plusieurs mois.

M. BODEAU. – Non. Ce n'était pas mon propos.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous votons donc aujourd'hui en retenant les critères qui vous sont proposés, qui font les sommes que vous connaissez, et nous réexaminerons ce sujet par la suite.

M. BODEAU. – Avec mes deux collègues de GUÉRET, nous souhaiterions que soit introduit un nouveau mode de calcul. Il ne s'agit pas d'enlever aux uns pour donner aux autres. Même si nous sommes prudentiels sur les budgets de fonctionnement notamment, je suis de ceux qui souhaiteraient que l'enveloppe soit supérieure aux 204 000 € retenus, afin de pouvoir intervenir davantage auprès de nos associations.

Comme mes collègues, nous les avons toutes listées et, vous le savez tous, les dotations que nous leur versons sont essentielles au milieu associatif de notre département.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pour mémoire, d'un commun accord, nous avions déjà augmenté cette dotation de 10 % en 2021, et nous l'avons maintenue.

Nous réexaminerons la question des critères de répartition et nous rediscuterons de la dotation.

La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Il s'agit d'une réflexion plus globale sur l'aide aux associations. Celle-ci est importante, car c'est un vrai choix politique, pour ne pas dire un choix de société.

Cela a été rappelé, ces aides sont importantes pour nos associations qui, comme nous tous, ont subi la crise. Les deux années de Covid ont été compliquées pour certaines d'entre elles. Mais au-delà, ces associations sportives, culturelles, socioculturelles jouent un rôle social essentiel dans nos territoires, tout particulièrement en Creuse. Elles servent souvent d'amortisseurs sociaux – vous le savez bien, dans vos communes – et, parfois, au travers de leurs activités, elles remplissent, il faut le dire, une mission d'éducation populaire, qui est tout aussi importante.

Décider d'augmenter ou pas notre contribution est un choix important.

Je terminerai en faisant un petit parallèle avec les retraites. C'est important parce que personne n'a relevé cet aspect. Lorsque l'on arrive à la retraite, cela ne signifie pas que l'on cesse toute activité. Lorsque l'on arrive en bonne santé à la retraite, souvent, on aide ses enfants, dans la garde des petits-enfants, etc. On facilite le quotidien des familles. Lorsqu'ils sont en bonne santé, certains décident de s'engager dans la vie publique en tant que maire ou conseiller municipal d'une commune. D'autres encore, qui ont eu une vie engagée, décident de continuer dans le milieu associatif.

Je ne sais pas si l'on a pris le temps de mesurer l'incidence que cela aura de repousser de deux ans l'âge de la retraite sur le fonctionnement de notre société, voire sur son équilibre. Je sais que certains d'entre vous aiment les tableaux Excel et les chiffres : le budget des associations en France représente 3,3 % du PIB ; cela représente 1,9 million de salariés en France, quelque 1,4 million d'équivalents temps plein, assurés par les bénévoles de ces associations.

Pour ma part, j'ai toujours considéré, notamment lorsque j'ai été élu à la ville de GUÉRET, que voter des subventions à nos associations ne représentait pas tant une aide pour soutenir ces associations qu'un investissement pour assurer l'avenir et l'équilibre de notre société.

C'est un plaidoyer en faveur du monde associatif, que je revendique depuis de nombreuses années parce que c'est la réalité des faits. Sans nos associations dans nos communes, plein de choses ne se feraient pas. Vous parliez tout à l'heure de festivals ici et là. Retirez les bénévoles, et le nombre de manifestations et de rendez-vous culturels et sportifs dans ce département sera bien moindre qu'il ne l'est aujourd'hui.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose d'entériner la répartition de la dotation cantonale de 204 000 €, telle que listée dans le tableau. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

CONTRATS DE PROJET
ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT
ET ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
AU SEIN DU PCT – DRNT

RAPPORT N° CD2023-02/1/14
DOSSIER N°5562

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je serai brève, car je pense que vous en avez pris connaissance.

L'alimentation en eau potable, assainissement et milieu aquatique sont des domaines dans lesquels le Conseil départemental et ses équipes sont engagés via un partenariat fort, renforcé année après année avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Nous bénéficions de l'appui de l'Agence de l'eau et, *de facto*, nous mettons cette ingénierie à disposition – même si ce n'est pas gratuit, on le sait bien – sous forme de convention auprès des communes, des collectivités compétentes.

Il vous est proposé, sur ces deux volets, la création de deux emplois, l'un pour l'assistance technique en assainissement, l'autre pour l'assistance technique en alimentation en eau potable au sein de notre collectivité, en recrutant deux agents sur la base d'un contrat de projet puisque, là encore, nous sommes sur des politiques non pas pérennes et durables, mais temporaires, avec des financements à la clé temporaires également sur deux ans.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose de valider ces créations de poste. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il est douze heures quarante. Comme je vous l'ai expliqué, je dois m'absenter cet après-midi. M. MORANÇAIS présidera la suite de la séance plénière du Conseil départemental.

Je propose que, comme à l'habitude, les commissions se réunissent avant la reprise de la séance cet après-midi.

Hiver oblige, la raclette est de saison, la raclette Montlait, bien évidemment, venue de producteurs creusois du sud-est du département. En revanche, la charcuterie qui l'accompagnera viendra du nord-ouest du département, de la boucherie Baraille installée à DUN-LE-PALESTEL, bien connue dans son engagement, car il faut de l'énergie pour faire des courses sportives cyclistes.

Suspendue à douze heures quarante, la séance est reprise à quatorze heures vingt, sous la présidence de M. Patrice MORANÇAIS, Vice-président, remplaçant Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LE PRÉSIDENT. – La séance est reprise.

J'invite Mme Delphine CHARTRAIN à nous donner connaissance des pouvoirs.

Mme CHARTRAIN. – Excusés, Mme Isabelle PÉNICAUD a donné pouvoir à M. Philippe BAYOL, M. Thierry BOURGUIGNON à Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Nicolas SIMONNET à Mme Catherine DEFEMME, Mme Valérie SIMONET à M. Jérémy SAUTY.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous poursuivons l'ordre du jour, en traitant des dossiers de la deuxième commission – Accueil et Attractivité.

**SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE
DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ
SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2022**

**RAPPORT N° CD2023-02/2/1
DOSSIER N°5527**

Mme Catherine DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil et de l'Attractivité, rapporteur. – L'action du Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé repose sur quatre missions principales : la conservation et la diffusion d'une collection de référence sur la tapisserie d'Aubusson ; la conduite d'une politique volontariste de création contemporaine avec la constitution du Fonds contemporain et la réalisation de grandes tentures événementielles ; la pérennisation de la filière de production complète et préservée, avec l'impératif de formation par le biais du GRETA du Limousin, de transmission et de promotion de ses savoir-faire d'excellence ; et le développement de l'écosystème art textile/art tissé AUBUSSON-FELLETIN en lien avec les différents partenaires institutionnels.

Le projet s'oriente donc autour des quatre axes suivants : le patrimoine ; la création contemporaine et la recherche ; la formation et développement économique ; l'équipement immobilier de la Cité.

Le Conseil départemental est le premier financeur du syndicat mixte, d'une part, au travers de sa participation en sa qualité de membre, d'autre part, par le soutien financier qu'il accorde aux diverses actions qui sous-tendent la démarche, notamment la deuxième tranche de son projet immobilier.

Je reviens sur quelques faits marquants de l'année 2022.

La fréquentation constatée revient à la normale, avec un retour légèrement supérieur au nombre d'entrées de 2019. Les réservations de groupes ont également repris, puisque pendant le Covid, elles étaient tombées à un niveau bien moindre, comme partout.

L'exposition estivale au Centre culturel et artistique Jean LURÇAT a eu pour thématique « Tisser la nature » et a été conduite en partenariat avec les acteurs du réseau TRAME(S) constitué de six établissements liés à l'art tissé en Massif Central.

Nous poursuivons la création de tentures-événements à fort potentiel communicant :

- La tenture TOLKIEN, composée de douze tapisseries et deux tapis, financée par le Programme FEDER, sera terminée en 2023 ; deux autres tapisseries compléteront la tenture et sont financées en totalité par un mécénat de « The Tolkien Trust ».
- La Commande publique artistique d'une tapisserie long format « Hommage à George Sand », de plus de 50 m² ;

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

- la première tapisserie de la tenture-événement « L'imaginaire d'Hayao Miyazaki en tapisserie d'Aubusson »

La Cité mène également une politique dynamique de recherche de mécénats. Parmi ses nombreux mécènes, je citerai la Fondation Bettencourt, le Tolkien Trust, Hermès, AG2R, le Crédit Agricole Avia, et bien d'autres partenaires qui ont été sollicités et ont répondu présent.

Des partenariats sont constitués avec les acteurs du secteur. La création des tapisseries contemporaines est principalement mise en œuvre à partir du Fonds régional. Recherche et innovation sont conduites par appel à la mobilisation d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche tournés vers la création : ENSA LIMOGES, ENS d'Architecture de BORDEAUX, ESADSE/Cité du Design de SAINT-ÉTIENNE, Département Arts Appliqués du Lycée Raymond Loewy de LA SOUTERRAINE, Lycée Duperré à PARIS, Ecole Camondo à PARIS, Cité de la Mode et du Design de PARIS, Centre international de la tapisserie de TOURNAI, HEPIA GENÈVE.

S'agissant de la formation, de l'accompagnement de professionnels pour le Pôle art textile/art tissé, au-delà de la mise en place de la formation de lissiers, la Cité s'est engagée dans un dispositif d'accompagnement à la création d'ateliers qui se solde par un premier bilan positif d'ouverture de cinq nouveaux ateliers – solde net entre les ateliers créés et fermés. Par ailleurs, les diplômés de la formation de lissiers sont recrutés par les manufactures et ateliers existants ; bien évidemment, nous en voyons tout l'intérêt puisque le recrutement se fait sur place et avec des personnes formées en les lieux.

J'évoquerai également le partenariat avec la Villa Châteaufavier, porté par la CCI de la Creuse et la Communauté de communes Creuse Grand Sud. Une articulation s'est mise en place entre la Cité de la Tapisserie et la Villa Châteaufavier.

Parmi les projets lancés, je citerai l'extension de la Cité de la Tapisserie. Le permis de construire et les études de projet seront déposés pendant le premier semestre 2023 et l'appel d'offres pour les travaux devrait être conclu au début du second semestre, sous réserve du calage définitif du plan de financement. Le garage situé avenue de la République et destiné à accueillir le pôle professionnel de la Cité a été acquis en novembre 2022. L'architecte Béatrice BAUDOIN est engagée dans la phase d'avant-projet sommaire. Les marchés de travaux seront conclus en juin 2023 et le pôle professionnel devrait être opérationnel en milieu d'année 2024.

Pour ce qui est des perspectives pour 2023, le Conseil départemental, en sa qualité de membre statutaire du syndicat mixte, accompagne financièrement l'action de la Cité dans les projets qu'elle conduit.

Dans le cadre du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines, s'achèveront cette année les tissages des œuvres de l'appel à projets 2019, avec la réalisation de deux à trois Carrés d'Aubusson supplémentaires. Le fonds pourra être exposé dans des institutions de type musées ou centres d'art, et devenir l'ambassadeur de la création contemporaine en tapisserie d'Aubusson.

Sera également édité un carnet de création contemporaine « Intentions », financé par la Fondation d'entreprise Hermès.

Le développement régulier du service éducatif de la Cité reçoit environ 2 000 élèves, de la maternelle au lycée, issus du département et de départements extérieurs.

Au cours du premier semestre, sont prévues les tombées de métier des deuxième, troisième et quatrième tapisseries MIYAZAKI ; la tombée de métier de la 14ème tapisserie TOLKIEN « La carte de la Terre du Milieu » ; le lancement de la Commande publique artistique d'une tapisserie long format « Hommage à George Sand », dans la perspective de la commémoration, en 2026, des 150 ans de sa disparition – cette opération est menée grâce au soutien du Ministère de la Culture, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Régional Centre – Val de Loire, du Conseil Départemental de l'Indre et en partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux, gestionnaire de la Maison de George SAND à NOHANT.

L'année 2023 verra également l'exposition estivale au Centre culturel et artistique Jean LURÇAT. La thématique sera l'œuvre tissée de l'artiste René PERROT, en partenariat avec le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

Seront également mis en œuvre des services aux professionnels pour la filière tapis-tapisserie et le design textile, dans le cadre de l'obtention du label « Manufacture de proximité », piloté par l'État en lien avec Villa Châteaufavier, nouveau lieu d'accueil à AUBUSSON de porteurs de projet art textile/art tissé géré par la CCI de la Creuse.

La politique d'acquisition de tapisseries de la Cité sera précisée par la Conservatrice, Alice BERNADAC, en charge de l'actualisation du projet scientifique et culturel de l'établissement.

En 2023, le Conseil départemental figurera parmi les financeurs du projet immobilier de la Cité internationale de la tapisserie, pour la deuxième tranche qui verra la fin des études de maîtrise d'œuvre et le lancement de l'appel d'offres de travaux, sous réserve de l'affermissement des engagements de tous les partenaires.

M. MORANÇAIS, Président. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite à donner acte de la communication de ces éléments sur le bilan 2022 et les perspectives 2023 de la Cité de la Tapisserie. *(Adopté à l'unanimité.)*

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous propose d'en venir aux rapports de la troisième commission – Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports – dont je suis le rapporteur.

AIDE EXCEPTIONNELLE
À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ
ANNÉE 2023

RAPPORT N° CD2023-02/3/2
DOSSIER N°5551

M. LE PRÉSIDENT. – Lors de la séance plénière du 18 décembre 2020, a été votée une aide complémentaire exceptionnelle à l'amélioration énergétique de l'habitat privé pour l'année 2021, qui a été reconduite en 2022. Nous vous proposons de la reconduire à nouveau en 2023, car elle nous a permis de débloquer les situations et de boucler les dossiers de financement de propriétaires privés occupants aux revenus très modestes afin qu'ils réalisent leurs travaux.

Je vous rappelle que, par ailleurs, nos deux programmes d'intérêt général ainsi que les aides que nous mobilisons au travers du dispositif de l'APA Habitat ou la Prestation de compensation du handicap pour un maintien à domicile sont prorogés jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette aide à la rénovation énergétique est d'un montant maximum de 5 000 €. Le rapport apporte une précision intéressante : en 2021, douze foyers étaient concernés pour un montant de 46 293 €. Au-delà de l'aspect social, je souligne l'impact économique de cette aide pour l'artisanat local, puisque le montant de travaux s'est élevé à 189 686 €. Relevons également la progression puisqu'en 2022, avec vingt-trois foyers pour un montant de 104 247 €, ce montant des travaux a été de 646 658 €. Ces travaux ont pu aboutir grâce à cette aide qui permet à ces foyers modestes de mener à bien leur projet.

Reconduire cette aide me semble une excellence proposition car, en combinaison avec tous les autres financements, elle permet de progresser dans l'amélioration des conditions d'habitat.

Si personne ne souhaite s'exprimer, il vous est proposé d'approuver la reconduction, de manière ponctuelle et exceptionnelle, de cette aide complémentaire à la rénovation énergétique, pour la troisième année consécutive. *(Adopté à l'unanimité.)*

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie de cette unanimité.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ORGANISMES CONSTRUCTEURS
ENVELOPPE DE GARANTIE DÉPARTEMENTALE
ANNÉE 2023

RAPPORT N° CD2023-02/3/3
DOSSIER N°5550

M. LE PRÉSIDENT. – Comme chaque année à l'occasion de cette séance consacrée au budget, ce rapport concerne le vote de l'enveloppe de garantie des emprunts des bailleurs sociaux.

Il est rappelé que la garantie d'emprunt du Conseil départemental s'établit à hauteur de 50 %, les 50 % restants étant garantis par le bloc communal, communes ou communautés de communes. L'office public de l'habitat, l'OPH Creusalis, et la société coopérative de production, la SCP La Maison familiale Creusoise sollicitent, cette année, une enveloppe de garantie.

Pour Creusalis, l'enveloppe à hauteur de 1,65 M€ concerne des prêts sur des remplaçants de composants – il s'agit de gros équipements – dans divers logements situés sur le territoire départemental et la restructuration du foyer Alfred de Musset sur la commune de GUÉRET, dont vingt-cinq logements devraient être terminés à la fin de l'année 2024.

Pour la Maison familiale creusoise, est demandée une enveloppe de garantie de 440 000 € destinés à la réhabilitation de logements sur la commune de GUÉRET et la construction de logements sur la commune de SAINT-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS.

Pour précision, l'enveloppe de garantie prévisionnelle accordée en 2022 était de 2 217 500 € sur lesquels, en fait, 365 500 € ont été affectés durant l'année 2022.

Figurent, en page 18 du rapport, l'état de la dette au 1er janvier 2023, les montants du capital restant dû au 1er janvier 2023 et le montant des annuités dues, en cours, pour Creusalis, la SCP La Maison familiale creusoise, la COPROD – où s'est glissée une erreur, signalée ce matin par Mme la Présidente – ainsi que le groupement d'intérêt public, le GIP Traces de Pas.

S'agissant des modalités d'intervention, nous vous proposons d'accorder la garantie du Conseil départemental à hauteur de 50 % maximum pour les opérations de réhabilitation et de construction que les bailleurs sociaux.

Personne ne souhaitant s'exprimer, avant de procéder au vote, je précise tout de même que les Conseillers départementaux membres des conseils d'administration ne participeront pas au vote.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. BODEAU. – Monsieur le Président, je suis membre du conseil d'administration de la SCP La Maison familiale creusoise au titre de la Communauté d'agglomération. De plus, le dossier concerne directement ma commune. Dois-je participer au vote ?...

M. LE PRÉSIDENT. – Je me tourne vers les services spécialisés. Nous ne prenons pas de risque : vous ne participerez pas au vote.

Il vous est proposé :

- de donner un accord de principe sur les garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2023 ;
- d'autoriser Mme la Présidente à signer les conventions annexées au rapport ;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets. *(Adopté à l'unanimité des votants – pour Creusalis, M^{mes}Marie-Thérèse VIALLE, Delphine CHARTRAIN, MM. Valéry MARTIN, Guy MARSALEIX et Patrice MORANÇAIS, pour La Maison familiale creusoise, Mme Valérie SIMONET et M. Patrice MORANÇAIS ainsi que M. Eric BODEAU, ne prennent pas part au vote.)*

M. LE PRÉSIDENT. – Nous poursuivons l'examen des politiques sociales, cette fois dans le domaine de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse.

**PREMIER BILAN DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
AU 31/12/2021**

**RAPPORT N° CD2023-02/3/4
DOSSIER N°5543**

Mme Laurence CHEVREUX, Vice-Présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Le Comité de pilotage du Schéma départemental de la protection de l'enfance s'est réuni le mardi 28 juin 2022 afin de réaliser un premier bilan des actions dudit schéma.

Ce bilan engagé en 2021 a été établi par axes de travail, dont le détail est annexé à ce rapport. Il nous a permis de montrer qu'il fallait réajuster certaines actions en fonction de la réalité du département, car certaines d'entre elles ne sont pas adaptées. En effet, dans la mesure où nous sommes très nombreux, les mêmes personnes siègent dans les différents comités et commissions, qui se trouvaient réunis à plusieurs reprises. Donc, afin de pouvoir gagner en fluidité, il vous est proposé d'apporter les modifications suivantes au schéma.

Tout d'abord, la CDIP n'étant plus adaptée, il est proposé de la supprimer.

Dans l'axe n° 3, il était question de créer une Commission Enfance unique. Nous proposons de la remplacer par la Commission des cas complexes. En effet, nous rencontrons souvent des enfants aux problématiques diverses, d'origine judiciaire, sanitaire, sociale ou autres. Pour aller directement vers nos partenaires et apporter une réponse rapide, nous vous proposons le remplacement de la Commission unique par la Commission des cas complexes.

La proposition suivante concerne deux fiches action, qui recouvraient en fait des projets identiques. Il s'agit donc de les fusionner en une seule et unique action, visant à renforcer la parentalité pour agir au domicile des parents avec des parents et favoriser les conditions de retour des enfants à leur domicile.

Il est également proposé de supprimer les ateliers collectifs Autonomie, car il n'y a pas de poste de coordonnateur de parcours ASE ni de temps dédié en interne pour mettre en œuvre cette action.

Il conviendrait de favoriser la pair-aidance des jeunes en remplaçant les actions prévues par la création du Comité des jeunes, dont je vous ai parlé longuement lors des différentes commissions. Ce comité pourra travailler sur la thématique de la pair-aidance.

Il vous est enfin proposé de modifier la gouvernance du schéma en fusionnant le Comité de pilotage du Schéma départemental de la protection de l'enfance et le Comité stratégique de l'ODPE afin de gagner en efficacité afin, comme je vous le disais, d'éviter aux membres de ces instances une multiplication des réunions.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Cette instance se réunirait au minimum une fois par an, en juin ou juillet, afin de dresser le bilan de l'année précédente et redéfinir les enjeux pour les prochaines années.

M. LE PRÉSIDENT. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Cela signifie que, dorénavant, l'ODPE se réunira peut-être, ne serait-ce qu'une fois par an ?...

Mme Laurence CHEVREUX, Vice-Présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Une conférence s'est déjà déroulée à AUBUSSON et, de mémoire, une autre réunion devrait également se tenir cette année. La date n'a pas encore été confirmée ; en revanche, il est prévu de la réunir.

Mme GALBRUN. – Pourriez-vous me faire connaître la date si je peux y assister ?

Mme Laurence CHEVREUX, Vice-Présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Bien sûr. Normalement, vous devriez en être destinataire.

M. LE PRÉSIDENT. – Dès que la date sera fixée, il sera important de la transmettre rapidement aux membres de la commission.

Mme Laurence CHEVREUX, Vice-Présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Il me semble que cela tient aux intervenants auxquels nous avons pensé, qu'il a fallu consulter avant de fixer définitivement la date.

Mme GALBRUN. – Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport, je vous propose d'en venir au vote. Il est vrai qu'éviter les doublons est une bonne chose, cela évite également de mobiliser à plusieurs reprises les mêmes personnes.

Il vous est proposé :

- d'acter le premier bilan présenté ;
- de modifier les fiches actions telles que proposées ;
- de modifier la gouvernance en fusionnant le Comité de pilotage du Schéma départemental de la protection de l'enfance et le Comité stratégique de l'ODPE 23. *(Adopté à l'unanimité.)*

PARTICIPATION AUX SALONS 2023
PLAN SANTÉ

RAPPORT N° CD2023-02/3/5
DOSSIER N°5557

Mme Laurence CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Il vous est proposé d'acter la participation du Département de la Creuse à différents salons, l'enjeu étant de communiquer sur les actions du Plan Santé « Dites... 23 ! ».

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2023, nous envisageons de participer au Forum Santé Territoires à LIMOGES, au Congrès Orthophonie à LIMOGES, au Salon des Journées Universitaires de Médecine Générale d'Auvergne (JUMGA) à CLERMONT-FERRAND, au Critérium National des Étudiants en Médecine à CHÉNIERS et au Congrès de Rééducation des Étudiants de l'ILFOMER de Limoges (CREIL) à LIMOGES.

Les membres du Conseil départemental pouvant être amenés à effectuer des déplacements et participer à des forums où ils représentent le Département, il vous est proposé de prendre en charge les frais d'inscription à ces salons.

M. LE PRÉSIDENT. – Personne ne souhaite s'exprimer sur notre participation à ces salons ?...

Nous allons donc passer au vote. Il serait souhaitable que Mme Laurence CHEVREUX, en tant que Vice-présidente en charge de la Santé, ne participât pas au vote.

Dans le cadre du Plan Santé « Dites... 23 ! », il vous est proposé :

- d'approuver la participation du Département aux événements et salons qui se tiendront pendant l'année 2023, notamment ceux dont il vient d'être question ;
- de prendre en charge les frais d'inscriptions à ces salons et d'imputer les dépenses au chapitre 011 – Article 6238 ;
- d'autoriser Mme la Présidente à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision. *(Adopté à l'unanimité des votants – Mme Laurence CHEVREUX ne prend pas part au vote.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

APPEL À PROJETS « UNE WEBRADIO, UN PARRAIN »
PLAN FRANCE 2030

RAPPORT N° CD2023-02/3/6
DOSSIER N°5533

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Ce dossier concerne la convention de financement de l'appel à projets « Une webradio, un parrain » entre l'Académie de LIMOGES et le Département de la Creuse pour les collèges.

Dans le cadre de la politique de développement du numérique lancée en 2022, six collèges ont répondu à l'appel à projets « Une webradio, un parrain » destiné à renforcer l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

Le Département est engagé dans la démarche avec l'État de cofinancement de l'achat des kits webradio. L'Académie de LIMOGES versera, par kit, une subvention correspondant à 80 % de la dépense, plafonnée à 700 € par collège. Pour le Département, la dépense s'élèverait à 6 542 € hors taxes.

Chaque collège développera un projet spécifique : l'un consistera en la création d'une webradio, d'autres porteront sur la langue française, l'expression radiophonique, etc.

M. LE PRÉSIDENT. – La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Comme je l'ai indiqué en commission, je voterai contre cette proposition non pas que je sois contre l'éducation aux médias. J'y suis, au contraire, extrêmement favorable. Mais l'État nous demande toujours de participer à des appels à projets et à des manifestations d'intérêt en tous genres alors qu'il ferme des classes.

C'est une de mes premières décisions en réponse à ces fermetures : je ne voterai pas ce cofinancement puisqu'à chaque fois, c'est nous qui mettons la main à la poche.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Vous l'aviez effectivement précisé en commission.

Si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote.

Il vous est proposé :

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

- d'approuver la convention de financement d'appel à projets « une Webradio, un parrain » – Plan France 2030 – entre le Département de la Creuse et l'Académie de Limoges, ci-annexée ;
- de passer commande du matériel webradio nécessaire au fonctionnement du projet ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention et tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet. *(Adopté à la majorité – Mme Armelle MARTIN et M. Philippe BAYOL votent contre.)*

CONCESSIONS DE LOGEMENTS
CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE, PAR DÉROGATION,
AU COLLÈGE DE SAINT-VAURY

RAPPORT N° CD2023-02/3/7
DOSSIER N°5440

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Comme vous le savez, nous examinons régulièrement des COP, ces conventions d'occupation précaire.

Celle-ci concerne un logement de type studio, d'une superficie 28,65 m², pour un loyer de 110,34 € charges non comprises, au collège Louis Durand de Saint-Vaury.

M. LE PRÉSIDENT. – Avez-vous des remarques ou des questions à formuler ?...

Il vous est donc proposé :

- d'attribuer la concession de logement présentée ci-dessus à titre dérogatoire, étant précisé qu'à l'exception des conditions d'éligibilité, le titulaire de celle-ci reste soumis aux dispositions prévues dans le règlement départemental relatif aux concessions de logement dans les EPLE adopté par l'Assemblée départementale le 30 juin 2014 ;
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention d'occupation précaire à titre dérogatoire (annexe I). *(Adopté à l'unanimité.)*

M. LE PRÉSIDENT. – Nous poursuivons par l'examen du rapport concernant la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable.

PLAN VÉTOS 23
RÈGLEMENT D'APPLICATION DU DISPOSITIF

RAPPORT N° CD2023-02/4/8
DOSSIER N°5559

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Lors de la séance plénière du 30 septembre 2022, l'Assemblée départementale a voté la création d'un Plan Vétos 23, visant à attirer et séduire les étudiants vétérinaires intéressés par l'exercice en milieu rural, particulièrement auprès des animaux de rente et de production.

Le Plan Vétos 23, à l'image du Plan Santé, se décline en deux dispositifs : l'un pour accompagner les stages des étudiants réalisés sur le territoire creusois, via des aides au stage intégrant des indemnités de déplacement et indemnités de logement ; l'autre pour aider, via des bourses d'études, au financement des études vétérinaires en contrepartie d'une installation ou d'un exercice salarié, auprès des animaux de production, pendant cinq ans au minimum, dans le département de la Creuse.

Les règlements de ces deux dispositifs sont détaillés dans les annexes A et B, jointes au rapport.

Il est prévu d'inscrire un montant de 79 200 € afin de financer ce plan en 2023, sachant qu'à ce jour, ont été déposés douze dossiers de demande d'aide pour les stages et deux pour les bourses, sachant que l'attribution sera rétroactive à janvier 2023.

Il s'agit de belles opportunités pour ces étudiants et pour le Département de la Creuse. Parallèlement, nous savons qu'à Limoges, où est installée une classe préparatoire aux écoles vétérinaires, le président ROUSSET travaille sur une école vétérinaire, qui s'adresserait plutôt aux années A5 ou A6, mais nous espérons tous que nous ferons partie d'un programme d'installation de vétérinaires dans notre secteur.

Ce plan démarre bien. Delphine CHARTRAIN m'indiquait durant la pause qu'un étudiant de son canton serait également intéressé. Je pense que nous répondons à des besoins qui, eux-mêmes, correspondent à nos attentes.

M. LE PRÉSIDENT. – La parole est à Mme NICOUX.

Mme NICOUX. – Je n'ai plus en mémoire les engagements du bénéficiaire, qui figurent en annexe. Il existe bien un engagement à rembourser le montant s'il ne reste pas ou à rester un certain nombre d'années ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Oui, il y a un engagement, car cela représente tout de même 800 € par mois.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LE PRÉSIDENT. – Le principe est le même que pour le plan Santé.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Nous n'avons fait que le décliner.

M. LE PRÉSIDENT. – S'il n'y a pas d'autre observation, je vous propose :

- d'approuver les règlements d'application ci-annexés et de les intégrer dans le règlement départemental des aides ;
- d'approuver les dispositions transitoires prévues pour chacun des dispositifs ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour toutes modifications et pour l'exécution dudit Plan. *(Adopté à l'unanimité.)*

M. LE PRÉSIDENT. – Nous abordons l'examen des rapports de la cinquième commission – Numérique et Mobilités.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL 2023

RAPPORT N° CD2023-02/5/9
DOSSIER N°5540

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Chaque année, nous nous prononçons sur la revalorisation du barème des redevances d'occupation du domaine public départemental, à savoir les canalisations longitudinales et transversales établies par les particuliers ; les distributeurs de carburants ; le remplacement des ouvrages d'accès aux propriétés riveraines ; les dépôts de bois. Il vous est proposé de voter une augmentation de 2 % des tarifs appliqués.

Quant à la redevance fixée pour les opérateurs de communications électroniques qui occupent le domaine public routier, le montant pour l'année 2022, qui sera encaissé en 2023 est de 317 749 €, réparti comme suit : Orange pour 288 509 €, le syndicat mixte DORSAL – RIP 2*, 21 609 € ; Free, 724 € ; et AXIONE, délégataire de DORSAL/RIP 1*, pour 6 907 €.

M. LE PRÉSIDENT. – Je précise que les élus, membre du syndicat mixte DORSAL, Mme Valérie SIMONET, Mme Hélène FAIVRE et M. Jean-Luc LÉGER ne prennent pas part au vote.

Il est proposé :

- de revaloriser le montant des redevances appliquées en matière d'occupation du domaine public départemental comme détaillé ci-dessus, à compter du 1er mars 2023 ;
- de confirmer l'application d'une redevance pour les opérateurs qui occupent le domaine public routier, en vertu des dispositions prises par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, qui fixe un barème maximal à réviser automatiquement au 1er janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics. *(Adopté à l'unanimité des votants – Mmes Valérie SIMONET, Hélène FAIVRE et M. Jean-Luc LÉGER ne prennent pas part au vote.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉRODROME DE MONTLUÇON - GUÉRET
PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT 2023

RAPPORT N° CD2023-02/5/10
DOSSIER N°5545

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Ce rapport reprend l'activité du syndicat mixte en 2022.

Il est à noter que les taxes aéroportuaires ont marqué une baisse depuis 2021 en raison de l'arrêt de l'activité liée aux drones, le groupe SAFRAN ayant à nouveau reporté ses essais. Toutefois, l'activité n'est pas abandonnée et M. FOULON pourra sans doute nous en dire un mot.

Je vous renvoie au rapport concernant les réalisations.

Il ressort de tout cela une demande de participation du Département à hauteur de 77 000 € pour 2023, contre 68 000 € en 2022. En investissement, il est prévu d'inscrire 35 000 €, versus 34 000 € en 2022. Cette hausse sollicitée en fonctionnement tient au contexte économique, aux coûts en hausse des énergies et des matériaux ainsi qu'aux différents projets prévus en investissement.

M. FOULON, président du syndicat mixte. – Monsieur le Président, permettez-moi de livrer quelques éléments complémentaires sur ce dossier qu'en tant que président du syndicat, je connais très bien, avant d'entendre les questions de mon cher collègue Éric BODEAU.

L'activité de cet aérodrome s'articule autour de l'armée qui procède à des essais sur l'aérodrome, mais également autour du groupe Safran. Les anciens de ce Conseil départemental doivent se dire que Franck FOULON se moque d'eux, parce que cela fait des années qu'il est question de Safran. Si Jean-Jacques LOZACH était présent, il abonderait dans mon sens. Aujourd'hui pourtant, c'est vrai : avec Safran, nous touchons au but. C'est compliqué, pour le dire rapidement, plus ces entreprises sont grosses, plus la décision est longue et moins elles veulent payer.

Nous avons enfin déposé les éléments relatifs à la construction de la plateforme, ce qui explique que les crédits inscrits en section d'investissement soient assez élevés. Safran va enfin pouvoir installer son propre hangar, destiné à son usage exclusif. Nous ferraillons, mais nous sommes enfin sortis de l'ornière. Ils vont s'installer.

Aucun essai n'a été effectué depuis quelque temps en raison du regrettable incident survenu à LÉPAUD lors de l'essai du drone qui s'est scratché. La situation est devenue extrêmement difficile. Cela a coûté sa place à la responsable du programme. Il faut digérer cet échec avant de reprendre les essais.

Safran va enfin s'installer et renouer avec les périodes d'essais. Ils ont quatorze commandes fermes de drones et une dizaine en attente de la part de l'étranger.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Il s'agit de l'armée, c'est toujours un peu mystérieux. Quand nous essayons de questionner Safran, les réponses sont toujours évasives : il ne faut pas se répandre dans la presse, etc. Leur directrice à MONTLUÇON n'est pas facile. Francine JURADO pourrait vous en parler.

La situation n'est pas simple. Je peux comprendre les impatiences de ceux qui appartiennent à ce comité syndical. Je me tourne vers Éric BODEAU, bien évidemment, en tant que représentant de la Communauté d'agglomération, car une certaine impatience se fait sentir. Fort heureusement, nous avons avancé sur le parc photovoltaïque qui, aujourd'hui, est installé sur 17 hectares et constitue une ressource.

La grande question est « cet aérodrome, pour qui et dans quel but ? » N'est-ce pas, monsieur BODEAU ?

M. LE PRÉSIDENT. – M. BODEAU et d'autres !

M. BODEAU. – Merci, monsieur FOULON, de me donner la parole sans que je l'aie demandée. Je salue néanmoins votre perspicacité car, effectivement, comme chaque année, je reviens sur le sujet. Pour nous, élus de la communauté d'agglomération, ce sont plus de 25 000 € qui sont investis tous les ans sans que nous enregistrions de résultats. Nous avons d'ailleurs demandé à nous retirer de ce syndicat, n'en voyant pas réellement l'utilité ni surtout la prospective, que ce soit en matière commerciale ou d'emplois sur le site.

En revanche, j'aurais apprécié de disposer du bilan financier du syndicat afin de voir s'il est excédentaire ou déficitaire. J'aurais aimé connaître début juillet les aspects financiers du syndicat qui gère cet aérodrome de LÉPAUD, car si mes calculs sont exacts entre le Département et l'Agglomération, ce sont près de 140 000 € qui sont investis tous les ans. Ce n'est pas rien dans le contexte actuel alors que, parfois, nous étudions à l'euro près certains investissements ou certaines subventions auprès nos associations. Cela me laisse quelque peu perplexe.

M. FOULON, Président du syndicat mixte. – Depuis la réforme voulue par l'État, au 1er janvier 2021, les CCI ont l'obligation de sortir de tout comité syndical ou de toute structure qui ne seraient pas financièrement rentables. Donc, au 1er janvier 2021, les deux CCI de l'Allier et de la Creuse, qui faisaient jusqu'alors partie du comité syndical, en sont sorties. Nous sommes passés de six à quatre partenaires. Cela a rendu la situation encore plus compliquée puisqu'il nous a fallu abonder le budget. Pour le Département de la Creuse, cela a représenté un petit billet supplémentaire de 15 à 16 000 €, dans ce tour de table dont deux opérateurs s'étaient retirés.

Je connais la volonté de la Communauté d'agglomération de sortir du syndicat, qui considère que leurs investissements rapportent peu. Mais il s'agit d'un syndicat fermé. Pour en sortir, vous connaissez la problématique. Nous avons bien évidemment voté contre votre retrait, qui aurait pu engendrer des velléités semblables de la part d'autres membres du comité syndical.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La section de fonctionnement est en léger déficit.

S'agissant des perspectives, comme je le disais hier soir en commission des finances, un opérateur qui faisait auparavant partie du comité syndical, la CCI de l'Allier, était également gestionnaire. Je n'ai rien contre les consulaires, ils font leur travail mais gèrent un peu en bon père de famille. Donc, c'est très compliqué en matière de perspectives de développement. La DSP arrive à son terme en 2024. En accord avec le comité syndical, j'ai souhaité faire appel à des opérateurs privés pour nous apporter des éléments de prospective concernant cet aérodrome. Avec quelques personnes, j'ai visité l'aérodrome de BOURGES, qui était dans le même cas de figure que le nôtre, géré par la CCI du Cher, et qui n'avait globalement pas trop de perspectives non plus. Car, comme vous le rappeliez, en tant que gestionnaire, la CCI de l'Allier représente tout de même 160 000 €, ce qui, ramenés aux 140 000 €, n'est pas rien.

Nous avons donc demandé à Edeis de réaliser une étude sur les perspectives et les différentes possibilités qui pourraient s'offrir. C'est à ce titre que la DSP devient intéressante, car un interlocuteur autre qu'une chambre consulaire pourra nous répondre. Nous pourrons nous arrimer à une entreprise privée qui a de l'expérience, comme Edeis, une belle entreprise qui gère dix-sept aéroports en France.

Voilà pour ce qui est des perspectives pour cet aérodrome, monsieur BODEAU. Nous sommes au milieu du gué. La mobilité est une question qui infuse nos débats et tous les secteurs. Il me semble que c'est vous, monsieur LÉGER, qui avez souligné ce matin que, malheureusement, avec la LGV PARIS-TOULOUSE, on peut se demander ce qu'il adviendra de la POLT. Nous avons la chance d'avoir la N 145, l'A 20 et l'A 7, et, même si nous ne ferons jamais atterrir des Airbus 320 à LÉPAUD, il ne faut pas rêver, un petit volume de vols d'affaires sur la journée pourrait être assuré par une société qui louerait de petits avions à la demande. Cela correspond à une demande. Nous avons la chance d'avoir autour de BOUSSAC et à proximité des opérateurs privés, tels Dagard et d'autres, qui pourraient profiter de cette offre.

Je reconnais que la situation n'est pas facile. Après avoir installé 17 hectares en photovoltaïque, certains membres du comité syndical me disent que nous pourrions continuer, tout exploiter en photovoltaïque et fermer l'aérodrome. La question serait ainsi tranchée, mais je trouve pour ma part qu'il serait dommage de se séparer d'un tel équipement, d'un aérodrome qui occupe une position centrale dans le Limousin, mais également en France.

Monsieur BODEAU, ma réponse a été un peu longue, mais je tenais à vous apporter ces quelques éléments à propos de cet aérodrome et à vous dire qu'aujourd'hui, nous sommes à un point d'inflexion et que nous faisons en sorte de relancer cet aérodrome afin qu'il redevienne un équipement attractif.

M. LÉGER. – Le rapport fait mention d'une étude dont les conclusions devaient être présentées à la mi-janvier. S'agissait-il de la mi-janvier il y a quinze jours ou de l'année prochaine ?

Si cette étude a déjà été rendue, quelles perspectives ouvre-t-elle ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. FOULON, Président du syndicat mixte. – Il s'agissait du 15 janvier 2023. Le rapport qui a été rendu va dans le sens que je viens d'indiquer : il convient économiquement de tenir compte de l'évolution générale des transports et des besoins de mobilité des citoyens ; il s'agit également de s'appuyer sur le tissu économique local. Voilà ce qu'a fait apparaître cette étude d'Edeis sur la possibilité d'offrir aux entreprises locales la possibilité d'entreprendre des voyages d'affaires par avion.

Soyons clairs, aujourd'hui, Michelin se débrouille seul, Legrand également, même s'il s'est exprimé dans la presse pour appuyer la ligne POLT. C'est d'ailleurs ce qui a fait réagir les politiques. L'étude fait apparaître que ces entreprises auraient une demande en ce sens. Il faudrait, bien évidemment, que les prix restent compétitifs mais, si tel était le cas, une telle offre pourrait les intéresser.

Aujourd'hui, si vous avez un rendez-vous d'affaires à LORIENT à dix heures le matin, vous devez partir la veille et si, après ce rendez-vous, vous en avez un second, vous ne rentrez pas le soir.

M. BAYOL. – Il faut faire le trajet en voiture.

M. FOULON, Président du syndicat mixte. – En voiture, le trajet représente six à sept heures. Aujourd'hui, à BOURGES, l'entreprise Sirops Monin dont un siège secondaire est basé à PARIS, utilise trois fois par semaine un petit avion d'affaires pour faire l'aller-retour BOURGES-PARIS dans la journée. Le but est d'être réactif et de pouvoir avancer.

À cela s'ajoute la restauration sur place, qui est aussi un problème.

M. LÉGER. – Si demain, une liaison LÉPAUD-PARIS devait être rouverte, ce sera tant mieux, mais permettez-moi d'émettre quelques doutes : LIMOGES vient de supprimer sa liaison LIMOGES-PARIS, et l'on peut penser que la demande y était pourtant supérieure à celle existant dans la Creuse.

M. FOULON, Président du syndicat mixte. – Monsieur LÉGER, la liaison entre LIMOGES et PARIS était une liaison régulière, et non à la demande. Si vous identifiez votre besoin dans un périmètre de 50 à 60 km autour de GUÉRET-MONTLUÇON, il ne s'agit pas d'une liaison avec personne dans un avion qui décolle malgré tout, mais d'une liaison qui s'effectue en fonction des besoins. L'avion peut être de dix, huit ou quatre places. C'est adapté. C'est une offre que proposent des opérateurs aujourd'hui : ils mettent à disposition un avion pour des voyages d'affaires en fonction du nombre de personnes intéressées.

M. BAYOL. – Il s'agit de vols à la demande, en fait.

M. FOULON, Président du syndicat mixte. – C'est cela.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LE PRÉSIDENT. – Merci de ces précisions, monsieur le Président du syndicat mixte. Ce sujet est important également pour notre Département.

Je précise que des conseillers ne participeront pas au vote.

Je vous propose de voter :

- une participation financière de fonctionnement de 77 000 € ;
- et une subvention d'investissement de 35 000 €. *(Adopté à la majorité – M. BODEAU vote contre ; Mmes Marie-Thérèse VIALLE, Marie-Christine BUNLON, et Mary-Line GEOFFRE, MM. Nicolas SIMONET, Franck FOULON et Jean-Jacques LOZACH ne participent pas au vote.)*

M. LE PRÉSIDENT. – Nous avons épuisé l'ensemble des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Il nous faut maintenant procéder aux votes sur les vœux.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

M. LE PRÉSIDENT. – Je demande aux présidents des commissions concernées de m'indiquer quel a été l'avis de leur commission sur les vœux qu'elles ont eus à examiner.

M. SAUTY, président de la première commission. – La commission a donné un avis favorable à l'unanimité au vœu de M. Jean-Luc LÉGER.

Nous avons également examiné le vœu de Mme Catherine GRAVERON, relatif aux squats. À la seconde ligne, il est question de la multiplication des squats ; il conviendrait de modifier le « Sud-Est » par le « Sud » du département. Nous avons la chance, dans le secteur de LA COURTINE, d'être encore épargnés par le phénomène.

M. LE PRÉSIDENT. – Ce vœu aurait en réalité dû être confié à la deuxième commission. Mais nous tiendrons compte de votre remarque.

Je vous rappelle le premier vœu :

SITUATION DES MAIRIES DES PETITES COMMUNES RURALES

Vœu présenté par M. Jean-Luc LÉGER

au nom du Groupe de la gauche

« Le 16 septembre 2022, le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales et l'Association des directeurs généraux des communautés de France ont organisé un colloque intitulé « Secrétaire de mairie : « espèce » menacée de la territoriale ou clé de voûte du bloc local au XXIe siècle ? », colloque durant lequel a été mis en avant le manque d'attrait de la profession et la pénurie dont les mairies de moins de 3 500 habitants sont les victimes. La Creuse est directement concernée par cette pénurie et ce manque d'attractivité.

« Cette situation cache une crise encore plus grave. La fonction d'élu local est directement menacée, les vocations sont découragées, la démocratie locale est en voie d'asphyxie.

« L'article 72 de la Constitution garantit la libre administration des collectivités territoriales, cellules de base de la démocratie. Cependant, vues « d'en haut », les communes ne seraient que le plus ancien échelon administratif, un archaïsme, alors que, dans les faits, et on l'a constaté pendant la crise du covid-19, les communes et leurs élus se sont tenus au plus proche de nos concitoyens, en première ligne.

« À quoi assiste-t-on depuis plusieurs années ? À une véritable mise sous tutelle des élus municipaux qui ne disposent plus d'aucune autonomie en matière de fiscalité locale. L'article 72-2 de la Constitution garantit pourtant l'autonomie financière

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

des collectivités territoriales, puisqu'il indique que « les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources ». L'État a progressivement supprimé les impôts locaux, dont les élus fixaient librement le taux, pour les remplacer par des dotations et des impôts nationaux partagés. La suppression en cours de la CVAE du bloc communal et des Départements est justifiée aux yeux de l'État par une urgente nécessité de réduction des impôts de production. Le Gouvernement se targue de compenser cette amputation au moyen d'une part des recettes de la TVA, nettement plus dynamique que la CVAE, et donc de préserver l'autonomie financière des collectivités territoriales concernées. Peu importe également si le lien entre entreprises et territoires est rompu.

« Comme le constate l'économiste Michel Cabannes, « la garantie constitutionnelle de l'autonomie financière n'est plus qu'une façade », et, comme le dit Philippe Laurent, vice-président de l'AMF : « Ce que veut l'État, au fond, c'est la suppression de la fiscalité locale. » Ce que les élus locaux peuvent retenir, eux, c'est que ce jacobinisme et cette recentralisation de moins en moins déguisée dénotent le peu de considération que l'État a pour eux, voire le mépris dans lequel il les tient.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,**

« **Demande à Mme la Première ministre** de rétablir l'autonomie financière des collectivités locales et de porter attention à la nécessité de conforter le service public local et la fonction d'élu, s'agissant notamment des petites communes rurales qui sont l'âme de nos cantons et donc des départements. »

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous donne lecture du second vœu, auquel une petite modification a été apportée par la première commission.

MULTIPLICATION DES SQUATS EN CREUSE

Vœu présenté par Mme Catherine GRAVERON
Conseillère départementale du canton de BOUSSAC

« Le 21 janvier dernier, France 3 Nouvelle-Aquitaine se faisait l'écho de la multiplication des squats dans le sud de notre Département, une tendance qui inquiète de plus en plus les habitants et les élus locaux. À l'image de ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE ou encore LA VILLEDIEU, les communes creusoises voient fleurir des occupations illégales dans le désarroi le plus total.

« Ces squats viennent nier l'essence même de ce qui nous unit et instaurent un climat d'insécurité inacceptable dans nos territoires. En effet, comme le proclame l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme* », parmi lesquels se trouve la propriété, socle du pacte républicain. Être propriétaire en Creuse, ce n'est pas seulement posséder de vieilles pierres, c'est aussi s'inscrire dans une histoire et contribuer à entretenir le patrimoine local. Les pierres ont une histoire, on ne squatte pas l'histoire !

« L'image du territoire que véhiculent ces squats est désastreuse et sape le travail de fond que nous réalisons pour la promotion de la Creuse à travers le développement de *L'Esprit Creuse*. Le cadre de vie et la tranquillité font partie intégrante des raisons pour lesquelles des personnes décident de venir s'installer en Creuse, ces squats fragilisent ce qui rend le territoire attrayant.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,

« Demande à M. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme définitif à ces squats en Creuse et d'assurer à tous les citoyens la pleine et entière jouissance de leur droit de propriété. »

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LE PRÉSIDENT. – Nous en venons aux vœux examinés par la troisième commission. Laurent DAULNY étant absent, je vous en livre les conclusions : la troisième commission a émis un avis favorable à l'unanimité au vœu de Mme Hélène FAIVRE et à la motion d'urgence présentée par Mme Isabelle PÉNICAUD et M. Thierry BOURGUIGNON.

Je vous en rappelle la rédaction :

CONSTRUCTION DE LA CARTE SCOLAIRE EN CREUSE

Vœu présenté par Mme Hélène FAIVRE
Conseillère départementale du canton de DUN-LE-PALESTEL

« Jeudi 2 février 2023, France Bleu annonçait la suppression de 5 postes d'enseignants en Creuse à la rentrée prochaine. Plusieurs dizaines d'élus locaux ont été contactés seulement quelques jours en amont pour leur annoncer que leur commune était sur la liste des cas éligibles à la fermeture de poste. Rien de plus ! Le couperet tombera le 23 février, mais, d'ici là, on ne sait pas ! Et surtout, on avertit au dernier moment pour éviter la protestation… Les années se suivent et la méthode ne change pas, à notre plus grand regret.

« En tant qu'élus locaux, nous savons le rôle structurant d'une école pour le territoire et sa vitalité, et avant tout l'importance du maillage de proximité pour les enfants et leurs familles. Pour autant, nous ne nions pas la priorité à donner à la pédagogie. C'est pourquoi nos collectivités accordent toute leur attention, leur bienveillance et tous les moyens nécessaires afin de répondre aux besoins matériels et humains pour le bon fonctionnement de leurs écoles.

« Aussi, nous savons que lorsqu'une suppression de poste est annoncée, c'est tout l'équilibre de l'organisation des effectifs scolaires qu'il faudra repenser. Lorsqu'une suppression de poste est actée, c'est un établissement qui peut devoir être fermé et des agents que nous allons devoir réaffecter. Une école, ce n'est pas seulement un professeur et son enseignement. Dans de nombreux cas, les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) impliquent la présence d'une seule classe par école, si bien qu'une suppression de poste se traduit par une fermeture d'école ! Il est impensable et irrespectueux vis-à-vis de nos collectivités, de leurs personnels et des usagers, de bâcler la fermeture d'une école de plus d'un siècle en quelques semaines seulement, sans concertation ni préparation de la suite !

« Conscients de la nécessité de repenser l'avenir de nos écoles sur notre territoire, nous nous sommes proposés d'accompagner les services de l'éducation nationale pour coconstruire les choix des prochaines années. Nous ne pouvons donc que manifester notre désapprobation face à ce nouveau calendrier construit unilatéralement. L'absence de concertation avec les élus à l'échelle départementale et le manque de connaissance des réalités des territoires conduisent à des choix aux conséquences désastreuses.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,

« Demande à M. Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de mettre en place un calendrier partagé et moins « précipité » dans la construction des cartes scolaires et d'instaurer une véritable concertation préalable avec les élus. »

Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LE PRÉSIDENT. – La motion d'urgence est ainsi rédigée :

SITUATION SCOLAIRE DANS LA CREUSE
ET POLITIQUE ÉDUCATIVE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Motion d'urgence présentée par Mme Isabelle PÉNICAUD
et M. Thierry BOURGUIGNON
au nom du Groupe de la Gauche

« **Considérant** que 41 postes d'enseignants seraient supprimés en Limousin à la prochaine rentrée scolaire, dont 23 postes de professeurs des écoles, que la Creuse perdrait 5 postes dans le premier degré ;

« **Considérant** que des baisses de dotation horaire globale (DHG) impacteront à nouveau les lycées et collèges de la Creuse et notamment l'enseignement de technologie en classe de 6ème, qui perdrait l'équivalent de 3,5 postes sur 18 ; qu'à moyen terme le maillage territorial de nos collèges est directement menacé ;

« **Considérant** qu'en 2018 et à nouveau en 2022, le ministre de l'Éducation nationale a déclaré solennellement que l'État aura « une vision pour les écoles et les collèges situés en milieu rural » et qu'il consacrera en 2023 des moyens à la réussite éducative et à l'innovation pédagogique en milieu rural dans le cadre de la refonte de la carte des zones d'éducation prioritaire (ZEP) ;

« **Considérant** qu'en 2018, a pris fin le « protocole ruralité » qui empêchait de retirer à la Creuse des postes d'enseignants, que depuis lors aucune politique concertée de prospective ou d'innovation partagée n'a été mise en œuvre dans la Creuse afin de prévenir et de tirer les conséquences de l'effacement du service public de l'éducation dans le département ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,**

« **Demande à M. le ministre de l'Éducation nationale :**

- **de doter** le département de la Creuse, à la rentrée 2023, des moyens indispensables à la grande ruralité et donc à la formation de sa jeunesse ;
- **d'y rétablir les moyens humains** de l'Éducation nationale afin d'interrompre le cercle vicieux : chute démographique - affaiblissement du service public - baisse d'attractivité - désertification - démédicalisation et déqualification territoriale ;
- **d'assurer à la prochaine rentrée scolaire un service de remplacement dans le premier degré** adapté aux besoins d'un enseignement de qualité pour tous nos enfants ;
- **de participer à la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation rurale par l'école**, par exemple, en corrigeant le critère peu adapté de « taux d'encadrement départemental » des élèves par celui de « taux de

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

pauvreté parentale et d'éloignement géographique des élèves pour accéder au service public de l'éducation ».

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LE PRÉSIDENT. – S'agissant de la motion d'urgence contre le projet de réforme des retraites, la troisième commission a proposé de modifier la conclusion « Demande à Mme la Première ministre de retirer le projet de réforme des retraites. ». Les membres de l'opposition de cette commission ont souhaité qu'il soit soumis au vote sans modification.

Elle est donc ainsi rédigée :

CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER
au nom du Groupe de la gauche

« Le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 portant réforme des retraites, a été présenté le 23 janvier.

« Nous nous opposons :
- au relèvement uniforme de l'âge légal de départ à 64 ans ;
- à la non-prise en compte des personnes ayant commencé à travailler tôt ;
- à la non-prise en compte des pénibilités ainsi que de la situation des personnes à temps partiel contraint ou à la carrière hachée ;
- à l'injustice consistant à renforcer la faiblesse de la retraite des femmes ainsi que des personnes les plus socialement fragiles ou affectées par les précarités et des carrières incomplètes.

« En outre, le projet gouvernemental dégrade un peu plus la situation des agents du Conseil départemental de la Creuse. En effet, s'agissant de la fonction publique territoriale, le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) met en avant les conséquences du net « décrochage depuis plus de 10 ans des traitements indiciaires par rapport aux rémunérations des autres actifs » sur le montant actuel et à venir des pensions. Après de longues années de gel, le relèvement récent du point d'indice est inférieur de près de 50 % au montant de la hausse des prix sur un an. Or, le projet de réforme des retraites repose sur le principe d'un gel complet du point d'indice entre 2023 et 2027, mais aussi sur une baisse continue des effectifs de la fonction publique qui, en outre, compromettent l'avenir de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). À cet effet de réduction-paupérisation, s'ajoute le recours aux primes qui, *in fine*, accentue un peu plus l'écrasement des pensions de retraite de nos agents parallèlement à la baisse continue et sans précédent de leur niveau de vie.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,**

« **Demande à Mme la Première ministre** de retirer le projet de réforme des retraites. »

M. SAUTY, président du groupe de la majorité. – Nous ne voterons pas contre.

M. LE PRÉSIDENT. – Je mets cette motion d'urgence aux voix. *(Adoptée)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LE PRÉSIDENT. – Nous en venons aux vœux examinés en quatrième commission.

M. MARSALEIX, président de la quatrième commission. – La commission a émis un avis favorable à ces deux vœux, auxquels aucun modification n'a été apportée.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous les rappelle :

ZONAGE DE LA NOUVELLE CARTE DE CALAMITÉS AGRICOLES POUR LA SÉCHERESSE EN CREUSE

Vœu présenté par M. Valéry MARTIN
Conseiller départemental du canton d'AUBUSSON

« Les vagues de chaleur qui ont successivement touché la Creuse l'été dernier ont profondément déstabilisé l'écosystème. Soumise à ce stress climatique, la nature peine, en effet, à recouvrer l'ensemble de sa vitalité. Cette situation a des répercussions directes pour celles et ceux dont le travail est intimement lié à l'état de santé de l'environnement et, au premier rang desquels, les agriculteurs. Les fourrages manquent déjà dans de nombreuses exploitations en Creuse, une réalité que semble complètement sous-estimer la nouvelle carte de calamités agricoles pour la sécheresse.

« Alors que les bilans fourragers établis par les acteurs de la filière en Creuse, dont la Chambre d'agriculture, faisaient état d'une diminution des récoltes fourragères de 38 % à 45 % pour l'ensemble des exploitations en Creuse, le zonage retenu exclut 162 communes du département, soit plus de la moitié des communes creusoises. Entre la vue du ciel et la réalité sur le terrain, le Gouvernement a préféré rester hors-sol et se fier uniquement à des images satellites. Les conséquences de ces choix de zonage, eux, sont bien réelles, à commencer par la décapitalisation dans les exploitations, fragilisant encore un peu plus un des piliers de notre économie locale.

« L'avenir de notre pays passe par un soutien sans faille à celles et ceux qui contribuent à en assurer l'indépendance alimentaire. Autour d'une exploitation, c'est tout un équilibre local qui se crée. Du boucher aux restaurants, en passant par les négociants et autres entreprises de matériel agricole, il n'est pas un pan de notre économie qui ne soit pas fragilisé par une perte de productivité de nos exploitations agricoles.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,**

« Demande à M. Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de prendre en urgence les mesures nécessaires pour le classement de l'ensemble du territoire en zone de calamités agricoles pour la sécheresse de l'année 2022 en Creuse. »

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

CONSÉQUENCES DES CHUTES DE GRÊLE EN CREUSE

Vœu présenté par M. Jérémie SAUTY
Conseiller départemental du canton d'AUZANCES

« La nuit du 4 juin 2022 aura plongé une partie de la Creuse dans un désarroi sans précédent que l'élan de générosité a, pour un temps, apaisé. À ce titre, nous pouvons saluer l'action de nos pompiers qui ont accompli un travail titanesque pour assurer l'étanchéité provisoire des bâtiments et qui, au-delà du secours aux biens, ont réconforté et maintenu l'espoir pour ceux qui pensaient avoir tout perdu.

« Mais cet apaisement n'a duré qu'un temps seulement… Une fois passée l'urgence de la mise en sécurité des habitations, le quotidien s'est trouvé tout entier suspendu aux rapports d'expertise et aux procédures d'indemnisations. Et après plus de huit mois d'attente, nombreux sont ceux qui doivent vivre dans des conditions de grande précarité.

« Malgré toute la bonne volonté des entreprises locales, cet orage dévastateur laisse encore de lourds stigmates, des angoisses et une peur du lendemain relayée par de nombreux maires dont les communes restent profondément marquées par ces dégâts.

« Si l'action de l'État en Creuse a permis d'accélérer la rénovation des exploitations agricoles et qu'une attention particulière sera sans doute réservée aux collectivités dont le patrimoine a été touché, la situation est loin d'être réglée pour les maisons d'habitations, dont seulement 10 à 20 % ont pu être remis en état.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,**

« Demande à Mme Élisabeth BORNE, Première ministre, de poursuivre l'engagement de l'État vis-à-vis des sinistrés, et de prendre en urgence les mesures nécessaires pour accélérer la remise en état des habitations privées, avec un accompagnement renforcé pour les populations les plus vulnérables. »

(Successivement mis aux voix, les deux vœux sont adoptés à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LE PRÉSIDENT. – Nous en venons au vœu examiné par la cinquième commission.

Mme GRAVERON, présidente de la cinquième commission. – L'avis de la commission a été unanimement favorable.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous le rappelle :

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

AVENIR DE LA LIGNE POLT

Vœu présenté par Mme Hélène PILAT
Conseillère départementale du canton de BONNAT

« Depuis l'imbroglio généré par l'annonce de la suspension non concertée du train de 7 heures 35 reliant la gare de LA SOUTERRAINE à celle de Paris-Austerlitz, de nombreuses annonces ont été faites autour de l'avenir de la ligne POLT, sans pour autant clarifier la position du Gouvernement et de la SNCF à son égard.

« En attendant, pour les usagers les jours se suivent et se ressemblent… Un problème de givre, et c'est ce sont trois heures d'attente pour plus de 300 passagers de l'Intercités n°3624 avant-hier.

« Ces incidents en cascade prouvent à quel point il est nécessaire d'accélérer les travaux de régénération des infrastructures et l'acquisition du matériel roulant. Ils démontrent également la nécessité d'engager sans plus tarder la phase de modernisation de cette ligne vitale pour la Creuse, comme pour l'ensemble des territoires ruraux qu'elle traverse.

« La situation de la ligne POLT ressemble étrangement à celle de la ligne PARIS/CLERMONT-FERRAND puisqu'il fallait 2 heures 58 de trajet pour rallier les deux villes en 2008, contre 3 heures 14 aujourd'hui. Cet axe emprunté par les Creusois vivant plus à l'est du département subit, lui aussi, de nombreux retards occasionnant une dégradation de la qualité de service.

« Les lignes des trains *Intercités* représentent l'avenir de la mobilité dans l'ensemble des territoires, et plus particulièrement dans notre Massif Central. L'urgence est donc d'assurer très rapidement l'avenir de la ligne POLT. C'est pourquoi nous sommes fermement opposés à une éventuelle relance du projet de LGV LIMOGES-POITIERS, relance qui serait synonyme d'une aggravation du retard dans les travaux déjà prévus sur la ligne POLT. D'autres lignes nécessitent toute l'attention des pouvoirs publics pour améliorer le maillage de l'ensemble du territoire national ; la ligne PARIS-CLERMONT-FERRAND en fait partie.

Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 février 2023,

« Demande à M. Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports, d'agir auprès de la SNCF pour que les investissements réalisés sur la ligne POLT se concrétisent rapidement, et d'accélérer le plan de rénovation de la ligne PARIS-CLERMONT-FERRAND. »

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Depuis 2008 que je siège dans ce Conseil départemental, je pense qu'à toutes les séances, nous avons présenté un vœu ou une motion sur la ligne POLT. Je

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

vais voter pour ce vœu, rassurez-vous mais, franchement, ce projet n'avance pas, pour ne pas dire qu'il recule fortement. Je ne sais pas si un représentant de la majorité départementale assistera à la visite – je ne sais si vous êtes invités d'ailleurs – du ministre Clément BEAUNE, à la fin du mois de février à LIMOGES...

Mme GALBRUN. – Elle a lieu la semaine prochaine.

M. LE PRÉSIDENT. – Je ne sais pas si nous sommes conviés.

M. SAUTY, président du groupe de la majorité départementale. – Nous avons bien reçu l'invitation, mais entre les parlementaires, les maires des grandes villes et les représentants des départements que traverse la ligne POLT, cent ou deux cents élus ont été invités et je pense qu'il sera difficile de faire entendre notre voix.

M. BAYOL. – Il serait dommage de ne pas y participer, car la gare de LA SOUTERRAINE est tout de même un nœud.

M. SAUTY, président du groupe de la majorité départementale. – Je ne dis pas que nous ne participerons pas, mais qu'il sera difficile de nous faire entendre.

M. BAYOL. – Il faut que la voix de la Creuse soit portée.

M. SAUTY, président du groupe de la majorité départementale. – Elle le sera.

M. LE PRÉSIDENT. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Jean-Claude SANDRIER, le président d'Urgence ligne POLT, association à laquelle le Conseil départemental et de nombreuses communes de la Creuse ont adhéré sera présent. Je pense qu'il saura se faire entendre. Il défendra toute la ligne.

M. BAYOL. – Mais il faut que la voix de la Creuse soit portée.

Mme GALBRUN. – Si je peux me joindre à lui, j'y assisterai. Cela dépend du nombre de personnes qui peuvent intervenir. S'il y a cent personnes et que l'on ne peut parler que deux minutes, cela ne présente aucun intérêt.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. SAUTY, président du groupe de la majorité départementale. – Je me souviens avoir été présent au ministère des Transports avec le Sénateur LOZACH il y a quatre ou cinq ans, nous étions cinquante autour de la table. Chaque élu de Conseil départemental, chaque député ou sénateur voulait prendre la parole. Chacun n'avait parlé que trente secondes. C'était presque gênant, une véritable calinothérapie : exprimez-vous ! Mais c'est le discours du ministre qui a fait foi.

M. BAYOL. – Ce sera un discours de plus.

M. SAUTY, président du groupe de la majorité départementale. – J'en ai peur, mais je ne dis pas qu'il ne faut pas y aller.

Mme GRAVERON. – Je rejoins le propos de M. BAYOL. Cela avait déjà été dit lors de la dernière plénière puisqu'un vœu sur la ligne POLT avait encore été présenté par Mme GALBRUN. On peut s'interroger sur l'utilité de tous ces vœux et motions qui sont adoptés à chaque assemblée plénière. Tout le monde les vote, parce que tout le monde espère cette ligne, mais entendre à nouveau la petite musique concernant la LGV qui était pourtant enterrée depuis des années, n'est pas fait pour améliorer le dossier POLT. Cela ne peut que le ralentir, voire l'anéantir.

M. BAYOL. – C'est un chef d'entreprise qui a proposé de remettre la LGV sur les rails.

Mme GRAVERON. – Oui, c'est celui de Bernardaud.

M. BAYOL. – Comme le disait Franck FOULON, si l'entreprise Legrand n'était pas intervenue pour défendre la ligne POLT, rien n'aurait bougé. Quels que soient les hommes politiques qui s'engagent, le projet n'avance pas. La situation n'a évolué que lorsque Legrand a dit qu'il allait déménager son siège social. Il est vrai que, dans le contexte de réforme territoriale, on peut se demander à quoi nous servons !

M. SAUTY, président du groupe de la majorité départementale. – L'avantage de notre Assemblée est qu'il y a un véritable consensus sur ce sujet. Qu'il s'agisse de Jean-Claude SANDRIER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET ou de chacun d'entre nous, nous avons tous le même point de vue.

Mme GALBRUN. – Sur toute la ligne !

M. SAUTY, président du groupe de la majorité départementale. – Mais j'ai été désolé de constater que l'invitation s'adresse à quasiment 150 élus pour deux heures de conférence, et ne sont cités que les Présidents de Conseils départementaux.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LE PRÉSIDENT. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Je voudrais savoir si nous avons des réponses à tous vœux et toutes ces motions.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous nous sommes posé la même question. Je me tourne vers la directrice de Cabinet...

Mme GALBRUN. – Nous pourrions, au nom du Conseil départemental, remettre directement ce vœu au ministre lors de la réunion de vendredi prochain, voire, de façon symbolique, tous les vœux et motions que nous avons adoptés relatifs à cette ligne POLT.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous les transmettons à la Préfecture et Mme la Directrice de Cabinet m'indiquait que, dernièrement, nous avions reçu une réponse. Le taux de réponse est donc très faible.

Mme GRAVERON. – Nos motions parviennent-elles seulement aux ministères ?

M. LE PRÉSIDENT. – J'ose espérer que la Préfecture joue son rôle de relais.

Je rejoins Philippe BAYOL : même si nous savons que la portée est limitée, il ne faut rien lâcher et faire entendre notre voix, mais nous mesurons bien les limites de l'exercice.

Mme GRAVERON. – Nous pourrions présenter une motion demandant à recevoir une réponse, quelle qu'elle soit, à chacune de nos motions.

M. LÉGER. – Dans chaque ministère, bien au fond du deuxième sous-sol, existe une petite pièce où il est inscrit sur la porte « Vœux de la Creuse » ! *(Sourires.)*

M. LE PRÉSIDENT. – Nous en plaisantons, mais c'est bien désolant.

Nous avons effectivement reçu l'invitation et prenons bonne note des observations. Même si nous nous retrouvons tous sur ces vœux et leurs limites, je soumets ce dernier à votre vote. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. LE PRÉSIDENT. – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé. Je vais donc clore cette séance plénière.

Je vous remercie toutes et tous de votre présence.

La séance est levée.

La séance est levée à quinze heures trente.

La Secrétaire de Séance

Delphine Chartrain

La Présidente du Conseil départemental de la Creuse

Valérie Simonet

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr